



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BASSIN D'AURILLAC

3, Place des Carmes - CS 80501  
15005 AURILLAC cedex

Tél. : 04 71 46 86 30  
Fax : 04 71 46 87 30

[www.caba.fr](http://www.caba.fr)



# SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>I – LE TERRITOIRE</b>	
▪ Les Communes membres	3
<b>II – LA PRESENTATION DE LA CABA</b>	
▪ Les Compétences	8
▪ Les Élus	11
▪ Les Commissions	13
<b>III – LES MOYENS DE L’ACTION</b>	
▪ L’Administration Générale	15
▪ Les Ressources Humaines	16
▪ Les Services Financiers et Marchés Publics	23
▪ Le Service Patrimoine / Juridique / Assurances	28
▪ La Direction des Systèmes d’Information	31
<b>IV – LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	
▪ L’Aménagement de l’espace – Développement économique	34
▪ Le Développement Communal	38
▪ L’Enseignement Supérieur	39
▪ Le Tourisme	40
▪ Les Grands équipements sportifs et culturels	44
▪ La Cohésion Sociale et Territoriale	59
<b>V – LE CADRE DE VIE</b>	
▪ Les Transports	69
▪ L’Eau et l’Assainissement	77
▪ L’Environnement, la collecte et la valorisation des déchets	89
▪ Les Opérations de construction et de réhabilitation des bâtiments et équipements	91
▪ Le Service Bâtiments, Espaces Verts et Moyens Généraux	93
▪ L’Urbanisme/Habitat et le Service ADS	97

## I – LE TERRITOIRE DE LA CABA

La Communauté d'Agglomération, c'est 25 communes, 55 790 habitants<sup>1</sup> et 490 km<sup>2</sup> entre le Puy Mary et la Châtaigneraie.



<sup>1</sup> Source: INSEE (population totale légale 2020 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024)





### **ARPAJON-SUR-CERE**

Population : 6 512 habitants  
Superficie : 4 767 ha  
Altitude : 600 m  
Date d'entrée au SIVM : 1965



### **AURILLAC**

Population : 27 106 habitants  
Superficie : 2 876 ha  
Altitude : 622 m  
Date d'entrée au SIVM : 1965



### **AYRENS**

Population : 634 habitants  
Superficie : 2 550 ha  
Altitude : 620 m  
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



### **CARLAT**

Population : 385 habitants  
Superficie : 2 088 ha  
Altitude : 480 m à 906 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2012



### **CRANDELLES**

Population : 881 habitants  
Superficie : 1 246 ha  
Altitude : 620 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **GIOU-DE-MAMOU**

Population : 765 habitants  
Superficie : 1 423 ha  
Altitude : 640 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **JUSSAC**

Population : 2 093 habitants  
Superficie : 1 842 ha  
Altitude : 630 m  
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



### **LABROUSSE**

Population : 495 habitants  
Superficie : 2 000 ha  
Altitude : 650 m à 851 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



### **LACAPELLE-VIESCAMP**

Population : 528 habitants  
Superficie : 1 562 ha  
Altitude : 552 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2007



### **LAROQUEVILLE**

Population : 352 habitants  
Superficie : 1 568 ha  
Altitude : 720 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **LASCELLES**

Population : 279 habitants  
Superficie : 1 910 ha  
Altitude : 760 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **MANDAILLES-SAINTE-JULIEN**

Population : 181 habitants  
Superficie : 3 600 ha  
Altitude : 930 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **MARMANHAC**

Population : 181 habitants  
Superficie : 3 600 ha  
Altitude : 930 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



### **NAUCELLES**

Population : 2 200 habitants  
Superficie : 1 178 ha  
Altitude : 636 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **REILHAC**

Population : 1 111 habitants  
Superficie : 901 ha  
Altitude : 636 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE**

Population : 152 habitants  
Superficie : 1 623 ha  
Altitude : 800 m  
Date d'entrée à la CABA : 2002



### **SAINT-PAUL-DES-LANDES**

Population : 1 579 habitants  
Superficie : 1 900 ha  
Altitude : 554 m  
Date d'entrée au District : 1998



### **SAINT-SIMON**

Population : 1 163 habitants  
Superficie : 2 727 ha  
Altitude : 670 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **SANSAC-DE-MARMIESSE**

Population : 1 414 habitants  
Superficie : 1 436 ha  
Altitude : 540 m  
Date d'entrée au District : 1990





### **TEISSIERES-DE-CORNET**

Population : 318 habitants  
Superficie : 932 ha  
Altitude : 630 m  
Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



### **VELZIC**

Population : 421 habitants  
Superficie : 1 126 ha  
Altitude : 730 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **VEZAC**

Population : 1 333 habitants  
Superficie : 1 502 ha  
Altitude : 650 m  
Date d'entrée au District : 1990



### **VEZELS-ROUSSY**

Population : 132 habitants  
Superficie : 1 287 ha  
Altitude : 400 m à 730 m  
Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



### **YOLET**

Population : 590 habitants  
Superficie : 982 ha  
Altitude : 650 m  
Date d'entrée au District : 1995



### **YTRAC**

Population : 4 431 habitants  
Superficie : 3 837 ha  
Altitude : 591 m  
Date d'entrée au District : 1990

## II – LA PRÉSENTATION DE LA CABA

### A. LES COMPÉTENCES

Sur ce territoire, la Communauté d'Agglomération exerce plusieurs catégories de compétences (arrêté préfectoral n° 2022-1111 du 22 juillet 2022).

#### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

##### → En matière de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme

##### → En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

##### → En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

##### → En matière de Politique de la Ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.**

##### → En matière d'accueil des Gens du Voyage :

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage

##### → Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

→ Eau.

→ **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'étude et la mise en place des zonages d'assainissement des différentes communes et d'un schéma directeur d'assainissement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte séparative et au traitement des eaux usées domestiques ou, pour les eaux usées non domestiques, faisant l'objet d'une convention de déversement
- L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte unitaire et au transport des eaux usées lorsque la mise en place de la collecte séparative n'est pas techniquement ou économiquement appropriée
- Le contrôle initial et périodique des installations d'assainissement non collectif
- Les services concourant à l'exploitation des services publics d'assainissement collectif et non collectif

→ **Gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**COMPETENCES OPTIONNELLES :**

→ **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**

→ **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

- La lutte contre la pollution de l'air
- La lutte contre les nuisances sonores
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

→ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

**COMPETENCES FACULTATIVES :**

→ **En matière d'enseignement :**

- La participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante
- Le soutien aux programmes locaux de recherche
- Au titre des investissements portés antérieurement, la propriété du collège de la Ponétie, mis à disposition du Département du Cantal

→ **En matière de sécurité civile :**

- Le versement du contingent incendie
- La représentation des communes au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- L'intégration au SIG de la DECI des communes

→ **En matière d'aménagement numérique :**

- Les réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire

→ **En matière de tourisme :**

- Les équipements à vocation touristique d'intérêt communautaire

→ **En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique :**

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le soutien à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac
- Le Point Information Jeunesse

→ **Au titre des services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- L'instruction des autorisations du droit des sols
- Le Système d'Information Géographique (SIG)
- La Direction des Systèmes d'Information

→ **En matière de santé :**

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Contrats Locaux de Santé

→ **En matière de cohésion territoriale :**

- L'étude de toute action d'envergure supra-communautaire ainsi que la mise en œuvre, l'animation et le suivi de tous programmes territoriaux intéressant la stratégie locale de développement et l'attractivité du territoire

En outre,

- Sur décision du Conseil Communautaire et pour chacune des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté d'Agglomération peut assurer, à titre onéreux, des études, prestations de services ou travaux au bénéfice de collectivités tierces autres que ses membres. Ces activités peuvent s'exercer en dehors du territoire communautaire.
- Elle peut recevoir mandat de ses membres ou de personnes publiques pour réaliser sur son territoire des travaux ne relevant pas de ses compétences mais ayant un lien avec des aménagements qu'elle réalise concomitamment ou pour lesquels elle dispose des équipements ou des capacités administratives et techniques nécessaires.

Il est à noter que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), tels que décrits ci-dessus, ont été adoptés par la délibération n° DEL\_2022\_013 en date du 10 février 2022.

La définition de l'intérêt communautaire et la formalisation du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences statutaires avaient été établies par la délibération n° 2016/172 du 28 novembre 2016 puis par la délibération n° DEL\_2019\_060 du 1<sup>er</sup> avril 2019. Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts fin 2019, le Conseil Communautaire de la CABA a acté une définition actualisée de l'intérêt communautaire par délibération n° DEL\_2021\_168 du 16 décembre 2021. Celle-ci devra être revue à nouveau dans les deux ans suivant l'adoption des nouveaux statuts, détaillés supra, soit avant le 22 juillet 2024.

## **B. LES ÉLUS (AU 31 DECEMBRE 2023)**

**Président** : Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac

**Les Vice-Présidents :**

**1<sup>er</sup>** Christian POULHES, chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations, Maire de Naucelles

- 2<sup>ème</sup> Magali MAUREL**, chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles
- 3<sup>ème</sup> Stéphane FRECHOU**, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
- 4<sup>ème</sup> Bernadette GINEZ**, chargée des Ressources Humaines, Maire d'Ytrac
- 5<sup>ème</sup> Jean-Luc LENTIER**, chargé du Développement Communal, Maire de Vézac
- 6<sup>ème</sup> Isabelle LANTUEJOUL**, chargée des Zones d'Activités Economiques et de la Plateforme Aéroportuaire, Maire d'Arpajon-sur-Cère
- 7<sup>ème</sup> Gérard PRADAL**, chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage, Maire de Labrousse
- 8<sup>ème</sup> Angélique MARTINS**, chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville
- 9<sup>ème</sup> Sébastien PRAT**, chargé des Mobilités et des Transports Urbains
- 10<sup>ème</sup> Nathalie GARDES**, chargée de la Communication et des Techniques de l'Information, Maire de Saint-Simon
- 11<sup>ème</sup> Alain COUDON**, chargé de l'Urbanisme et du PLUi
- 12<sup>ème</sup> Maryline MONTEILLET**, chargée des Equipements Touristiques, Maire de Lacapelle-Viescamp
- 13<sup>ème</sup> Charly DELAMAIDE**, chargé des Equipements et animations sportifs

### **Les Conseillers Délégués :**

#### **auprès du Président de la CABA :**

- Bernard BERTHELIER, chargé du suivi de la politique de prévention de la délinquance
- Hubert BONHOMMET, chargé du suivi des actions menées en matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'activité économique, Maire d'Ayrens
- Michel COSNIER, chargé du Contrat local de santé et de la gestion de la maison de garde médicale, Maire de Marmanhac
- Véronique VISY, chargée de l'Enseignement Supérieur

#### **auprès du Vice-Président chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations :**

- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé des Marchés Publics, Maire de Giou-de-Mamou
- Jean-Pierre PICARD, plus particulièrement chargé du traitement des opérations comptables, Maire de Reilhac
- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique Fiscale, Maire de Vézels-Roussy

#### **auprès de la Vice-Présidente chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles :**

- Jean-Michel FAUBLADIER, plus particulièrement chargé des évènementiels à vocation touristique, Maire de Lascelles
- Philippe MAURS, plus particulièrement chargé de l'Information et de la Promotion du Tourisme, Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne

#### **auprès du Vice-Président chargé de l'Environnement et du Développement Durable :**

- Yves ALEXANDRE, plus particulièrement chargé des Espaces naturels sensibles et de la Plantelière, Maire de Carlat
- Louis ESTEVES, plus particulièrement chargé de la Politique de valorisation des déchets, Maire de Yolet
- Christian FRICOT, plus particulièrement chargé de la Politique contre le changement climatique et pour l'environnement
- Philippe MARIOU, plus particulièrement chargé du Développement Durable
- Jean-Louis PRAX, plus particulièrement chargé des relations avec l'Association « Les Jardins de Laroquevieille », Maire de Laroquevieille



**auprès de la Vice-Présidente chargée des Ressources Humaines :**

- Bernard BERTHELIER, plus particulièrement chargé des recrutements et de la politique sociale

**auprès du Vice-Président chargé du Développement Communal :**

- Jean-Louis PRAX, Maire de Laroquevieille

**auprès de la Vice-Présidente chargée des Zones d'Activités Economiques et de la plateforme aéroportuaire :**

- Jean-Luc DONEYS, plus particulièrement chargé de l'Economie agro-alimentaire
- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé de la Contractualisation avec les entreprises, Maire de Giou-de-Mamou
- Christophe PESTRINAUX, plus particulièrement chargé de la Gestion de l'offre foncière économique

**auprès du Vice-Président chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage**

- Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé de la Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, Maire de Crandelles

**auprès de la Vice-Présidente chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville :**

- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique de l'Habitat, Maire de Vézels-Roussy

**auprès du Vice-Président chargé des Mobilités et Transports Urbains :**

- Jean-François BARRIER, plus particulièrement chargé des Transports Urbains, Maire de Velzic

**auprès de la Vice-Présidente chargée de la Communication et des Techniques de l'Information :**

- Michel BAISSAC, plus particulièrement chargé de la téléphonie et des réseaux de communication, Maire de Sansac-de-Marmiesse

**auprès du Vice-Président chargé de l'Urbanisme et du PLUi :**

- Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé des relations avec le monde agricole, Maire de Crandelles

**auprès de la Vice-Présidente chargée des Equipements Touristiques :**

- Thierry CRUEGHE, plus particulièrement chargé des itinéraires et des sentiers de randonnées, Maire de Teissières-de-Cornet
- Jean-François RODIER, plus particulièrement chargé des Campings communautaires, Maire de Jussac

**auprès du Vice-Président chargé des Equipements et animations sportifs :**

- Philippe FABRE, plus particulièrement chargé des projets sportifs communautaires, Maire de Mandailles-Saint-Julien
- Philippe COUDERC, plus particulièrement chargé des animations sportives communautaires

**Les Maires associés :**

Patricia BENITO Maire de Saint-Paul-des-Landes

**Les Conseillers communautaires titulaires (au 31 décembre 2023) :**

Catherine AMALRIC - Ginette APCHIN - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE – Jamal BELAIDI - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE – Stéphanie DELORME - Géraud DELPUECH - Aurélie DEMOULIN - Dominique FABREGUES - Claudine FLEY - Daniel FLORY

- Cécile GANE - Mireille LABORIE - Sylvie LACHAIZE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - David LOPEZ - Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC - Chloé MOLES - Maxime MURATET - Jean-Paul NICOLAS - Valérie RUEDA - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Frédéric SERAGER - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Julien VIDALINC.

### **Les Conseillers communautaires suppléants :**

Gilbert BADUEL - Alain BAZELLE – Laurence CALDONAZZO - Chrystel CHASSAGNE - Marie-Brigitte CROZAT - François DELRIEU - Marc FLAGEL - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Elie MALBOS - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Marie-Jeanne PETERS - Marcel PORTON - Jacques ROUMANIOL.

## **C. LES COMMISSIONS (AU 31 DECEMBRE 2023)**

### **COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

GINETTE APCHIN - André ARNAL - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE - Emilie CHEMINADE - Sébastien CHEYSSAC - Patrice COUDON - Jean-Luc DONEYS - Dominique FABREGUES - Aymeric FAIVRE - Céline GAILLARD - Cécile GANE - Elie MALBOS - Victor MOROT - Maxime MURATET - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Benoît THER - Bertrand TOUBERT.

### **COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :**

André ARNAL - Sébastien BADUEL - Alain BAZELLE - Nathalie BESSIERES - Géraud CONDAMINE - Pierre COUDERC - Marie-Brigitte CROZAT - Gilbert DAUDE - Jean-Paul DELORT - Jacques DELZANGLES – Aurélie DEMOULIN - Jean-Luc DONEYS - Cécilia ESCASSUT – Patrick EVEILLARD - Serge FAU - Marc FLAGEL - Christian FRICOT - Christiane GAILLARD - Cécile GANE - Olivier GIL - Mireille LABORIE - Evelyne LADRAS - Laurent LAPORTE - Mathieu LECLERCQ - Albert LINARD - Vincent MARTINET - Isabelle MEYNIEL - Maxime MURATET - Vincent NIGOU - Vincent RIGAUDIERE - Geneviève ROLLAND - Jacques ROUMANIOL - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Fabien VABRE - Christian VIDAL.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Odile BOS - Simon BOULDOYRÉ - Jean BOUNIOL - Bernard CHALIER - Aurélie CHEBANCE - Christian CONTAMINE - Pierre COUDERC - Aurélie DEMOULIN - Aymeric FAIVRE - Daniel FLORY - Christian FRICOT - Geneviève GAGNE - Jacques GALERY - Cécile GANE - Antoine GENGE - Hélène GHESQUIERE - Catherine GUIGNABERT - Catherine HEDON - Mireille LABORIE - Jean-Claude LACOSTE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - Nathalie MALGOUZOU - Géraud MARCASTEL - Philippe MARIOU - Vincent MARTINET - Monique PEPIN - Léo PONS - Stéphanie PRADAL - Nicolas RAUSSOU - Cyrille SCIORETO.

### **COMMISSION GRAND CYCLE DE L'EAU :**

André ARNAL - Michel ARRESTIER - Nathalie AURIEL - Jérémie BORNE - Jean BOUNIOL - Elise BRUGIERE - Jean-Louis CAYROU - Christian CONTAMINE - Pascal DELON - Dominique FABREGUES - Hélène GHESQUIERE - Michel LACROIX - Christophe LAIR - Serge LAUBY - Daniel LESCURE - Laurent LHERITIER - Elie MALBOS - Philippe MARIOU - Bernard MASSINI - Isabelle MEYNIEL - Vincent NIGOU - Alain POUGET - Géraud RAYNAL - Hervé SEGUIS - Guy SENAUD - Jean-Paul TROUPEL - Francis VERNET.

### **COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS URBAINS :**

Éric AURATUS - Valérie BENECH - Maryse BOLLAERT - Nadine BRUEL - Sylvain CANET - Cécile CHEVALIER - Pierre COUDERC - Stéphanie DELORME - Patrick EVEILLARD - Dominique FABREGUES - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Sylvie LACHAIZE -

Michel LACROIX - Evelyne LADRAS - Elie MALBOS - Vincent MARTINET - Serge MIELVAQUE - Chloé MOLES - Véronique PUECHBROUSSOUX - Audrey SEBTI - Cécile SENAUD - Marie-Hélène SERONIE - Christiane SOUBRIER - Christine TOUZY.

**COMMISSION RESSOURCES :**

Bernard BERTHELIER - Nathalie BESSIERES - Sabine BOUTONNET - Laurence CALDONAZZO - Bernard CHALIER - Daniel FLORY - Françoise FOUSSAT - Catherine HEDON - Stéphane JUILLARD - Cédric LASMARTRES - Fanny LHERM - Caroline MALHERBES - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Léo PONS - Geneviève ROLLAND - Laurent TELLIER - Julien VIDALINC.

**COMMISSION VIE ET ANIMATIONS LOCALES :**

Christine BADUEL - Anne BESSON - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE - Sylvain CANET - Chrystel CHASSAGNE - Géraud CONDAMINE - Philippe COUDERC - Patrice COUDON - Florence DELOM - Aymeric FAIVRE - Geneviève GAGNE - Cécile GANE - Catherine GUIGNABERT - Dominique LAVIGNE - Patrick LAVIGNE - Céline LESCURE - Danielle LINARD - David LOPEZ - Evelyne MANIAVAL - Paul MARTINS - Isabelle MONPEYSSSEN - Frédéric MURAT - Maxime MURATET - Marianne REALLON - Nadine ROQUESSALANE - Valérie RUEDA - Marie-Hélène SERONIE - Julien VIDALINC - Cécile VIGIÉ - Véronique VISY.

## III – LES MOYENS DE L'ACTION

### A. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service est composé de 3 personnes. Il est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Il s'agit d'un service transversal d'aide au fonctionnement des services et d'organisation des instances communautaires et syndicales. Ses missions principales sont :

- la préparation et le suivi des Conseils et Bureaux Communautaires, mais aussi des Comités Syndicaux du Syndicat Mixte du SCoT BACC ;
- le traitement du courrier « arrivé »,
- le suivi des dossiers de la Direction Générale,
- le secrétariat du Directeur Général des Services,
- l'appui administratif du Service Transports.

La cheffe de service a également en charge la supervision du Cabinet du Président et du Service Transports. Elle a assuré en parallèle, au second semestre 2023, l'intérim suite au départ de la Directrice de la Communication.

#### ➤ Le Secrétariat Général en chiffres :

Pour la CABA :

- ◆ 5 Conseils Communautaires en 2023 (09/02 – 06/04 – 29/06 – 19/10 – 14/12).
- ◆ 193 délibérations - 256 décisions - 42 arrêtés.

Pour le SCoT BACC :

- ◆ 3 Comités Syndicaux en 2023 (16/02 - 13/04 - 07/11).
- ◆ 16 délibérations – 1 décision – 17 arrêtés.

#### ➤ Les faits marquants en 2023 :

Comme 2022, l'année 2023 a vu la poursuite du mouvement de dématérialisation des services du Secrétariat Général amorcé suite à la pandémie de Covid-19. Ainsi, par exemple, l'ensemble des Bureaux Communautaires sont désormais organisés (depuis 2020) en présentiel avec une option possible pour le distanciel.

Les dossiers remis aux élus dans le cadre des Conseils Communautaires sont également entièrement dématérialisés.

L'année 2023 a été celle de la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles normes en matière de publication des actes qui avait connu une première étape, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec la mise en ligne des délibérations sur le site Internet de la Collectivité. Ce travail, réalisé avec l'appui de la DSI et du Service Communication, a également été étendu aux délibérations prises par le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, bien que cela ne constituait pas une obligation réglementaire pour un syndicat mixte fermé.

Au cours de l'année 2023, ce sont les décisions du Bureau Communautaire mais aussi celles du Président et du Premier Vice-Président qui ont été mises en ligne, de même que les arrêtés réglementaires.

Enfin, l'année 2023 a été celle de la poursuite de la mise en œuvre du Projet de Territoire adopté par l'exécutif communautaire pour la période 2021-2026.

Celui-ci repose sur 3 principaux axes :

- le développement économique, locomotive de tout le bassin de vie,
- le renforcement de l'attractivité du territoire, au sein d'une nature préservée dans un pays d'art et d'histoire ;
- une armature durable fondée sur l'équilibre territorial.

Un point d'étape a été réalisé et un bilan de l'avancement de ce Projet de Territoire a été dressé à l'occasion du Séminaire des Elus, organisé le 25 novembre 2023, à Yolet. Ce Séminaire a notamment permis de valider la 2<sup>ème</sup> phase de l'élaboration du Schéma Communautaire des Mobilités.

En conclusion, l'année 2023 a vu le départ en retraite de Monsieur Serge DESTANNES, DGS, et l'arrivée, au 1<sup>er</sup> septembre, de Monsieur David PERRIER.

#### ➤ Les chantiers à venir en 2024 :

En 2024, le Secrétariat Général travaillera à la poursuite du mouvement de dématérialisation de ses services, en réfléchissant notamment au recours à l'application IDELIBRE pour l'envoi aux élus des dossiers de Bureau Communautaire.

Le Secrétariat Général participera également, en lien avec la DGST, la DSI et le Cabinet, à la rénovation de la salle du Conseil Communautaire, qui devrait permettre sa modernisation (remplacement des micros, dispositifs de vidéo...) et intégrer une possibilité facilitée de recours au vote électronique.

Enfin, sera amorcée, au cours de cette année, pour une effectivité en 2026, une réflexion sur la gestion dématérialisée des courriers et mails arrivant chaque jour à la CABA.

L'année 2024 sera également une année charnière en termes d'organisation du Secrétariat Général avec la prise de poste progressive d'un nouvel agent, Julie CALMEJANE, arrivée au 1<sup>er</sup> décembre 2023 puis le départ en retraite, en milieu d'année, de Sophie DEJOU.

Ces bouleversements en termes de Ressources Humaines s'accompagneront d'un rattachement du service à la Direction Générale Adjointe « Administration Générale » créée en juillet 2024 et d'une refonte du poste jusqu'alors occupé par Sophie DEJOU, devant évoluer vers une mise à disposition partielle auprès du Service des Transports.

## **B. LES RESSOURCES HUMAINES**

Le service des Ressources Humaines, rattaché à la Direction Générale des Services, est chargé de la mise en œuvre de la politique RH de la Collectivité. Il compte au 31 décembre 2023, 10 agents dont 8 de la filière administrative (1 catégorie A, responsable du service, 1 catégorie B adjoint au responsable, 6 catégories C), 1 catégorie A de la filière technique qui assure les fonctions de conseiller de prévention/chargé de sécurité et depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, 1 apprenti santé, sécurité, prévention. Cela représente à la même date 9,60 ETP (équivalents temps plein) en raison de 2 temps partiels (1 de droit et 1 sur autorisation). Le service est à ce jour encore basé au Village d'Entreprises depuis septembre 2018 en lien avec les dégradations sur le bâtiment de l'Immeuble de la Paix. Il a cependant déménagé en septembre 2021 dans des nouveaux bureaux du Village d'Entreprises permettant de retrouver des conditions de travail plus adaptées comme des bureaux à deux par exemple, voire individuels.

Le service intervient dans les différents domaines liés à la gestion administrative et sociale d'environ 315 emplois permanents, et tout au long de l'année, de personnels remplaçants

et/ou saisonniers dont le nombre simultané peut s'élever jusqu'à une quarantaine, notamment en période estivale, cela sans oublier le suivi des situations des élus en responsabilité.

Les activités principales du service concernent :

- la gestion des recrutements : suivi des demandes d'emploi, déclaration des vacances et publicités, organisation des jurys, création et enregistrement des dossiers administratifs individuels ;
- le suivi des carrières : suivi des contrats, titularisations, avancements d'échelon, de grade, promotions internes, sanctions disciplinaires, dossiers de retraite ;
- la gestion de la paie : élaboration et mise en paiement des rémunérations et des charges sociales, liquidation des indemnités des élus ;
- le suivi du temps de travail : gestion et organisation des congés et des absences diverses, déplacements et missions des personnels ;
- la protection sociale : arrêts maladie, accidents de service ou du travail, maladies professionnelles, contact avec les compagnies d'assurances pour les dossiers de prévoyance et de remboursement, relations avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert ;
- la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail : plan d'actions en matière d'hygiène et de sécurité au travail, tenue du document unique, suivi médical des personnels (ponctuel ou obligatoire) en lien avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;
- la gestion des emplois et des compétences : formation, évaluation des personnels, suivi des fiches de postes, reclassements, organigrammes ;
- les relations sociales : élections professionnelles, Comité Social Territorial (CST - ancien CT), Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT – ancien CHSCT) : organisation et secrétariat des séances, élaboration des règlements intérieurs, diffusion des informations auprès du personnel (notes de service, intranet) et des élus (commissions) ;
- l'élaboration et le contrôle, en lien avec le Directeur et le responsable d'exploitation, de la mise en œuvre des règles de sécurité et de sûreté sur la plate-forme aéroportuaire.

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2023 :**

<b>LES EFFECTIFS</b>			
<b>EMPLOIS TITULAIRES</b>	<b>POSTES AFFECTES AU 31/12/2023</b>	<b>POSTES AFFECTES AU 31/12/2022</b>	<b>EVOLUTION</b>
<b>Filière administrative</b> Catégories A B C	52	54	- 2
<b>Filière culturelle</b> Catégories A B C	26	27	- 1
<b>Filière animation</b> Catégories A B C	6	6	0
<b>Filière sportive</b> Catégories A B C	9	9	0
<b>Filière technique</b> Catégories A B C	175	174	+ 1
<b>TOTAL</b>	<b>268</b>	<b>270</b>	
Dont postes à temps non complet	2	2	
Dont emplois fonctionnels	3	3	

EMPLOIS CONTRACTUELS	POSTES AFFECTES AU 31/12/2023	POSTES AFFECTES AU 31/12/2022	EVOLUTION
Emplois contractuels permanents	35	25	+ 10
Emplois contractuels permanents de droit privé	14	12	+ 2
Apprentis	3	2	+ 1
Emplois de cabinet	3	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>42</b>	

AUTRES DONNÉES	POSTES AFFECTES AU 31/12/2023	POSTES AFFECTES AU 31/12/2022	EVOLUTION
Personnels en détachement sur un « emploi fonctionnel »	3	3	0
Personnels en détachement sur un emploi de « collaborateur de cabinet »	0	0	0
Personnels en détachement provenant d'une autre structure (FPE, FPH...)	2	0	+ 2
Personnels en détachement dans une autre structure (parlement, FPE, FPH...)	1	0	+ 1
Personnels en disponibilité	16	13	+ 3
Personnels mis à disposition d'un tiers : Université d'Auvergne – Campus d'Aurillac	4	4	0
Personnels bénéficiant d'un temps partiel	18	20	- 2

Pour ces effectifs, il est constaté une proportion de 68 % d'hommes et 32 % de femmes pour l'année 2023 (67% et 33% en 2022). La proportion reste plutôt stable et reste en lien avec le peu de féminisation sur les cadres d'emploi liés à certaines des compétences de la Collectivité.

En 2023, le service des Ressources Humaines a organisé pour l'ensemble des services et en lien avec les élus de chaque secteur concerné, 46 jurys de recrutement dont 4 jurys au tout début d'année 2024 pour 50 postes à pourvoir. Il y a eu également le recrutement de trois contrats d'apprentissage au sein des services de la Médiathèque, de l'Eau et des RH.

Pour l'année 2023, 7 jurys ont été déclarés infructueux aux motifs suivants :

- candidats sélectionnés acceptant une autre offre,
- propositions salariales ne correspondant pas aux attentes,
- aucune candidature reçue correspondant au profil du poste.

Ces offres ont été relancées dans la même année ou en début d'année 2024.

Pour l'ensemble de ces jurys et des publications liées, la CABA a reçu 508 candidatures. Pour rappel en 2022, la Collectivité avait comptabilisé "seulement" 199 candidatures.

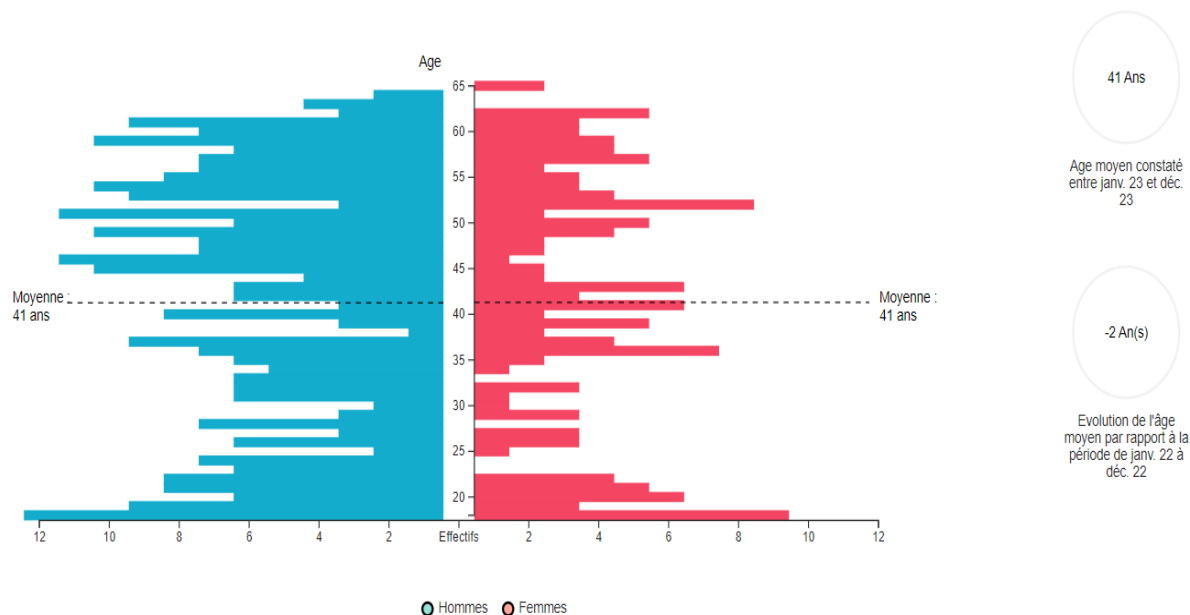
#### Travailleurs en situation de handicap :

Agents bénéficiant d'une RQTH et assimilés (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par la CDAPH	7
Titulaire d'une rente d'invalidité avec une IP d'au moins 10%	1
Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	11
Agents ayant fait l'objet d'un reclassement	2
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

Soit un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,52 % (pour rappel, l'obligation réglementaire est fixée à 6 % de l'effectif soit pour l'année 2023 : 21/322 ETR X 100). Ce calcul intègre les prestations acquises par la Collectivité auprès d'établissements et entreprises spécialisés dans la réinsertion des travailleurs handicapés ainsi que les mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

## PYRAMIDE DES AGES

Concernant les personnels rémunérés sur l'année 2023, l'âge moyen des hommes s'est abaissé à 41 ans contre 42 en 2022 alors que pour les femmes, il est légèrement à la hausse, passant de 40 ans en 2022 à 41 en 2023.



### Point sur les absences des agents titulaires :

MOTIFS	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCES
Maladie ordinaire	4449 (-663)
Maladie de longue durée / Longue Maladie	2996 (-455)
Accident de service	822 (+615)
Accident de trajet	1 (-16)
Maladie professionnelle	426 (+335)
Maternité et adoption	89
Paternité et adoption	37
Activité syndicale	176
Autres (événements familiaux...)	293
<b>TOTAL</b>	<b>9 289</b>

L'ensemble de ces absences représente pour l'année l'équivalent de 25,5 ETP. On constate une diminution sensible des absences maladie ordinaire et congés longue maladie/durée contrairement à l'année passée. A contrario, les absences relatives à des maladies professionnelles ou des accidents de service sont en augmentation.



## REPARTITION PAR FILIERE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE

(imputables au service ou au trajet)

En 2023, 35 déclarations ont été reconnues imputables au service, dont :

- 28 accidents (1 rechute, 23 accidents de service, 4 accidents du travail) dont 19 avec arrêt de travail (16 accidents en 2022) ;
- 2 accidents de trajet (2 en 2022) ;
- 5 maladies professionnelles ou à caractère professionnel (dont 2 sans arrêt de travail).

Les 28 accidents de 2023 (agents CNRACL + RG) ont entraîné 819 jours d'arrêt de travail sur l'année, auxquels il faut rajouter 1 accident antérieur à 2023 ayant entraîné 30 jours d'arrêt au cours de l'année (chevauchement de début d'année).

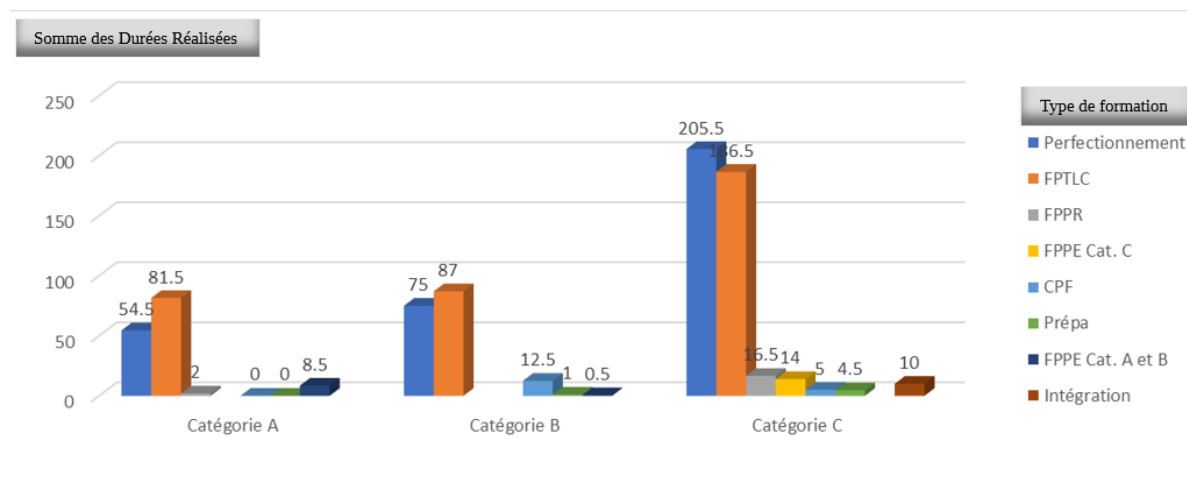
L'année 2023 est marquée par une forte augmentation de la sinistralité en lien avec les déclarations d'accidents de service/maladies professionnelles. A noter que celle-ci influe sur le taux de cotisation appliqué par l'assurance statutaire, le groupe Relyens couvrant ces risques. Ainsi, suite à la résiliation unilatérale du contrat au 31/12/2023, le taux a été porté à 5,20 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au lieu de 3,58 % pour les années précédentes et cela sans la prise en compte de l'année 2023.

## LA FORMATION

En 2023, la Collectivité a versé 71 925,92€ au CNFPT à travers les prélèvements obligatoires sur sa masse salariale (0,9% chaque mois) et 79 869,84 € à d'autres organismes (OIE, ESIMA, Watura...) pour des formations plus techniques ou professionnelles. En 2022, ces montants s'élevaient respectivement à 72 638 € et 71 418,08 €.

### ➤ Répartition des journées par catégorie et type de formation

Au total, en 2023, 764,5 journées de formation ont été réalisées par 190 agents de la Collectivité (66 femmes et 124 hommes) contre 840 en 2022.



Malgré les efforts de l'antenne du Cantal du CNFPT pour accompagner les besoins de la CABA en termes de formation, 109 demandes de formation ont été refusées par la délégation Auvergne-Rhône-Alpes. Ces refus peuvent être liés à un trop grand nombre d'inscrits, à des stages annulés, à la zone géographique de recrutement etc. Pour mémoire, les agents fonctionnaires doivent, en lien avec les statuts de leur cadre d'emplois, réaliser un nombre minimum de formations obligatoires tout au long de leur carrière sans quoi cela peut impacter leur déroulé de carrière.

En 2023 et pour la première fois, la Collectivité a fait appel à la Société WATURA pour un montant de 17 670 € afin de former (via le web) plus particulièrement les agents des secteurs

EAU ASSAINISSEMENT concernant les prérequis AIPR, CATEC ou des capsules spécifiques sur ces domaines d'activités. Cela a permis aux agents d'accéder à des formations en intra mais cela a pu également mettre en avant la nécessité de lieux adaptés et de matériels dédiés pour les personnels n'ayant pas d'accès informatique quotidien. L'appel à l'office international de l'eau a ainsi été un peu moindre.

### ➤ **Accueil de stagiaires**

Les services de la Collectivité sont fortement sollicités par les établissements scolaires et leurs élèves pour des stages et des apprentissages. Ainsi en 2023, le service des Ressources Humaines a traité 111 demandes d'accueil en stage, 34 ont été retenues (25 en 2022) pour des périodes de quelques jours à plusieurs semaines. Deux stagiaires ont été concernés par une gratification, leur durée de stage étant supérieure à 8 semaines.

### □ **Les faits marquants de l'année 2023 :**

- **Evolution organigramme :** L'année 2023 a vu un mouvement constant sur son organigramme en lien avec les recrutements et départs tout au long de l'année. Certains ont plus particulièrement impacté le SRH comme le départ du DGS, Monsieur DESTANNES (officiel en juin 2023) et son remplacement en septembre 2023 avec l'arrivée de Monsieur PERRIER. L'absence de responsable d'exploitation sur l'aéroport sur une majeure partie de l'année a également nécessité un accompagnement renforcé de l'équipe RH.
- **Formation management :** Envisagée dès le début de l'année 2023 en partenariat avec le CNFPT, une formation de longue durée a été actée vers tous les encadrants de la Collectivité et les premières sessions d'accompagnement se sont déroulées en septembre 2023 avec pour objectif de donner un socle commun de compétences en management aux encadrants, une connaissance plus fine à terme des règlements de la Collectivité (gestion du temps, formation, statuts, etc..). Ces temps d'accompagnement se veulent désormais réguliers et annuels.
- **Mise en place des nouvelles instances au 01/01/2023 : Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail :** À la suite des élections du 8 décembre 2022, les nouvelles instances représentatives ont été installées début 2023. Des formations ont été proposées et suivies par les membres afin de les acculturer aux missions de celles-ci en évolution avec la mise en œuvre des principes de la loi de transformation de 2019. Un nouveau Règlement intérieur a été mis en place et un nouveau protocole syndical gérant les relations en ce domaine a été signé.
- **Rémunérations / Carrières :** En 2023, caractérisée par une inflation importante au niveau national et avec des problématiques d'attractivité pour la fonction publique territoriale, la Collectivité a mis en place des éléments règlementaires à destination des agents comme l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (87 269,90 € brut pour 2023), la revalorisation des bas de grille (35 500,66 € brut pour 2023), la GIPA mais également des éléments non obligatoires comme le versement en décembre 2023 d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle (166 841,35 € brut), la revalorisation du RIFSEEP (62 780,00 € brut pour 2023) et l'application des lignes directrices de gestion (promotion interne et avancement de grades pour 16 agents) en faveur de 6 femmes et 10 hommes sur 122 agents publics pouvant y prétendre.

- **Tensions sociales** : L'année 2023 a été le terrain de différentes tensions sociales comme sur la plateforme aéroportuaire ou le secteur environnement. Les échanges entre les Elus, la Direction, les représentants du personnel et les personnels concernés ont permis de trouver des accords à court terme permettant d'assurer rapidement la continuité du service public.
- **Réforme des retraites** : La loi promulguée le 14 avril 2023 prévoit notamment l'allongement de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, cet âge est progressivement relevé, à raison de trois mois par génération à compter des assurés nés le 1<sup>er</sup> septembre 1961. L'âge d'ouverture à la retraite sera porté à 63 ans et 3 mois en 2027 (génération 1965) pour atteindre 64 ans en 2030 (générations 1968 et suivantes). Parallèlement, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera portée à 43 ans en 2027, dès la génération née en 1965. Parmi les autres mesures, la retraite progressive est élargie aux fonctionnaires. Ce dispositif de fin de carrière permet de percevoir une partie de sa retraite de base tout en poursuivant son activité professionnelle à temps partiel (ou non complet) et ainsi acquérir des droits au titre de cette activité jusqu'à la liquidation de sa pension définitive.

Ces évolutions ainsi que la mise à jour des simulateurs de droits des caisses (CARSAT, CNRACL...) ont nécessité le recalcul des dossiers, le report de départs, l'éventuelle suspension pendant quelques semaines des dossiers.

- **Protection Sociale Complémentaire (PSC)** : L'accord collectif en date de juillet 2022 est venu compléter ou modifier les décisions règlementaires. Ainsi en lien avec la Ville d'Aurillac et son CCAS, la CABA a sollicité le Centre de Gestion du Cantal pour le volet « Prévoyance- Garantie Maintien de salaire » dont la mise en œuvre est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La démarche se poursuit en 2024.
- **Assurances statutaires** : L'assureur (Axa via Relyens) a résilié au 31/12/2023 le contrat en cours tout en proposant un avenant à la Collectivité avec une augmentation de taux au vu de la sinistralité constatée comme vu supra. La Collectivité a validé le nouveau taux en lien avec Arima, son AMO, et s'est parallèlement rapprochée du CDG 15 dans le cadre d'une démarche commune de tarification d'un contrat statutaire pour la période 2025-2028. Le contrat actuel avec Relyens court jusqu'au 31/12/2024.
- **Préparation du passage à la M57 (côté RH)** : Comme pour le service des Finances, le passage en M57 a impacté les missions du référent Paie puisqu'un travail de mise en conformité a dû être réalisé en partenariat avec le prestataire Ciril et le service des Finances sur le dernier trimestre 2023 pour un passage en M57 pour les budgets concernés au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## C. LES SERVICES FINANCIERS ET MARCHES PUBLICS

### 1. Service Financier

#### ➤ Les missions principales du service des Finances :

- élaborer les documents budgétaires dans le respect des dispositions réglementaires les régissant et ce, conformément aux orientations débattues en Conseil Communautaire ;
- assurer le mandatement des factures à payer et l'émission des titres de recettes à encaisser ;

- contrôler l'exécution des missions de paiement et de recouvrement exercées par la Trésorerie Principale ;
- gérer la dette et la trésorerie.

Le service des Finances a assuré ponctuellement, auprès des différents services dépensiers, des missions de contrôle et de conseil sur la notion et la technique de l'engagement financier ou l'exécution financière des marchés publics. Fin 2023, les moyens humains affectés au service sont de 1 agent de catégorie A et 5,3 agents de catégorie C. Ce ratio est resté stable par rapport à 2022, mais il reste impacté par les décharges syndicales.

### ► La construction et l'exécution des budgets :

Sur le plan budgétaire, les moyens du service ont été principalement mobilisés pour :

- la préparation du Document d'Orientations Budgétaires (DOB),
- l'élaboration des Budgets Primitifs 2023 du Budget Principal et des 9 Budgets Annexes,
- l'établissement des Comptes Administratifs 2022 pour ces 10 mêmes budgets,
- l'élaboration de 3 décisions modificatives.

Les masses budgétaires consolidées votées et exécutées en 2023 sont rappelées dans le tableau suivant en notant qu'en investissement, les valeurs des Comptes Administratifs ne tiennent pas compte des « Restes à Réaliser » qui représentent cependant des volumes significatifs (9,11 M€ en dépenses et 17,60 M€ en recettes) et qui sont intégrés dans les Budgets Primitifs 2024 :

En M€	BP 2023	CA 2023
Recettes réelles de fonctionnement	64,97	64,92
Dépenses réelles de fonctionnement, dont	-59,49	-54,72
- dépenses de personnel	15,25	14,82
Résultat d'exploitation 2022	5,48	10,20
Excédents de fonctionnement 2022 reportés	4,27	4,27
Capacité à financer les investissements sur fonds propres	9,75	14,47
Recettes réelles d'investissement, dont :	47,58	22,01
- subventions perçues	18,60	5,37
- emprunts	19,83	11,23
Dépenses réelles d'investissement, dont :	-56,14	-29,34
- dépenses d'équipement	40,74	20,86
- remboursement du capital de la dette	8,40	6,75
Résultat d'investissement 2023	-8,56	-7,33
Excédents antérieurs reportés des sections d'investissement	-2,26	-2,26
Besoin de financement des sections d'investissement	-10,82	-9,59

Par ailleurs, 5 Autorisations de Programme (AP/CP) ont été suivies. Il s'agit des opérations du « Pôle d'Echange Intermodal », de la « Restructuration du site de l'Yser », de l'« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat », du « Système d'Assainissement de Souleyrie » et du « NPNRU ».

En matière de dette et d'emprunt, un appel d'offre a été lancé pour un montant de 8 M€, il n'y a eu aucun déblocage de cette somme sur l'exercice 2023. Cet emprunt concerne exclusivement le Budget Annexe de l'Assainissement pour le financement de la réhabilitation du système d'assainissement de Souleyrie.

En 2023, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a été rédigé et présenté au Conseil Communautaire. Ce document est un préalable pour les collectivités de +3 500 habitants pour le passage à la norme budgétaire et comptable M57. Il a été accompagné par une refonte de la délibération concernant les durées d'amortissement des immobilisations.

Un important travail de mise en concordance entre la comptabilité patrimoniale et l'état de l'actif a été réalisé. En 2023, ce travail a été complété par la mise en concordance du passif (dette) entre la comptabilité de la CABA et celle du Service de Gestion Comptable (SGC). Avec la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ordonnateur doit désormais contrôler les régies instituées au sein de sa collectivité. Dans ce cadre, le service des Finances a procédé à un contrôle de la régie des aires d'accueil des Gens du Voyage en juillet 2023 puis il a procédé à la remise de service (avec le SGC) de cette même régie au 31/12/2023 à la suite d'un changement de régisseur.

Enfin, en matière de surveillance et de contrôle des associations et des délégations, les comptes-rendus d'activités et les comptes d'exploitation ont été analysés.

➤ **L'évolution du nombre de mandats et de titres émis et des rejets déposés par le comptable public :**

	2019	2020	2021	2022	2023	% évolution
Nombre de mandats émis	10 411	9 907	10 508	10 951	<b>10 988</b>	<b>0,34 %</b>
Nombre de titres émis	13 001	9 823	11 230	9 244	<b>3 992</b>	<b>-56,82 %</b>
Total	23 412	19 730	21 738	20 195	<b>14 980</b>	<b>-25,82 %</b>
Nombre d'opérations rejetées	1078	218	265	356	<b>307</b>	<b>-13,76 %</b>
Taux de rejet	4,60 %	1,10 %	1,22 %	1,76 %	<b>2,05 %</b>	<b>16,26 %</b>

Le nombre de mandats émis en 2023 est en quasi-stabilité par rapport à 2022, il atteint son niveau le plus important des cinq dernières années. Les titres émis sont en revanche en baisse de plus de presque 57%. Cela provient des titres de prélèvement des abonnements Stabus qui ne sont plus émis par la CABA depuis août 2022 et passent directement par le logiciel de billettique UBI / NATAWAN.

Au global, cela représente une baisse d'environ 26 % du volume global des pièces émises par le service des Finances.

➤ **L'évolution du nombre de factures enregistrées par mois :**

Sur l'année 2023, le nombre total de factures traitées par le service des Finances s'est élevé à 7 424 contre 7 211 en 2022, soit une augmentation de 3 %.

La qualité du traitement administratif des dépenses peut être analysée à travers deux données :

- le délai de paiement,
- le taux de rejet des mandatements.

Sauf contestation fondée auprès du fournisseur, le délai de paiement réglementaire ne doit pas être supérieur à 30 jours, dont 20 jours pour le mandatement par l'ordonnateur et 10 jours pour le paiement par le comptable.

Les statistiques montrent une augmentation du délai de mandatement entre 2023 et les années précédentes. En effet, le délai moyen de mandatement constaté en 2023 est de 18 jours alors qu'il était de 16 jours en 2021 et 2022, 15 jours en 2020 et de 19 jours en 2019, le délai le plus bas jamais constaté a été de 13 jours en 2016. L'objectif d'avoir un délai en deçà

de 15 jours n'a donc pas été atteint en 2023 mais le délai de mandatement de la Collectivité reste inférieur au délai règlementaire.

Les données statistiques de la Trésorerie Principale font apparaître un délai global de paiement de 19,5 jours pour la Collectivité (pour le Budget Principal car cette donnée n'est pas fournie au niveau consolidé) contre 26,5 jours pour les établissements de la même strate.

En 2023, le délai global de paiement pour la CABA était de 16 jours en moyenne sur l'année (26 jours en moyenne pour la strate).

S'agissant du second indicateur de qualité, le tableau (voir supra) retraçant l'évolution du nombre global des opérations comptables met en évidence une diminution du taux de rejet par le comptable en 2023. En 2019, l'envoi des titres de recettes dématérialisés a été généralisé ce qui provoque des rejets « techniques » des titres par la Trésorerie, cela a entraîné une progression des rejets. L'objectif reste de ramener le taux de rejet le plus proche possible de zéro, il est actuellement de 2,05%.

Cette donnée permet d'apprécier la qualité des procédures (respect des règles relatives aux marchés publics notamment) et du traitement administratif des factures (fourniture des pièces justificatives, bonnes imputations comptables, ...).

➤ **Le délai de recouvrement (en jours) :**

En ce qui concerne les recettes, le tableau ci-après montre que le délai de recouvrement entre 2022 et 2023 pour le Budget Principal de la CABA (cette donnée n'est pas disponible en consolidé) s'est fortement amélioré (mais le pic de 2022 semble exceptionnel) comme celui de la strate des Communautés d'Agglomération. Il faut le corrélérer au taux de recouvrement, qui en revanche s'est détérioré en 2023, ce qui veut dire que les recettes sont moins bien recouvrées mais plus rapidement.

	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
CABA (Budget Principal)	100,6	157,3	<b>116,3</b>	-26,08 %
Strate des CA	155,9	160,7	<b>140,7</b>	-12,43 %

Ayant accès de manière permanente à ces informations à travers le système Hélios, le service des Finances s'assure systématiquement que les diligences nécessaires sont faites par le Service de Gestion Comptable (relances, avis à tiers détenteur, procédures judiciaires, ...). Il assiste les services du SGC pour retrouver les payeurs ayant changé de domiciliation. Il ne propose en admission en non-valeur que les dossiers pour lesquels les procédures seraient vaines ou devenues sans objet.

Le Protocole d'Échange Standard (PES V2) pour les transmissions de données au comptable public demande une plus grande exigence sur les informations transmises. Le service doit régulièrement effectuer une importante action de contrôle de la qualité sur le fichier des tiers dans le logiciel. Ce travail se traduit par la suppression des doublons et la saisie d'informations complètes pour chaque tiers (catégorie, adresse, n° SIRET, n° APE, ...). Il implique aussi la saisie d'informations supplémentaires sur les mandats, notamment en ce qui concerne l'inventaire, les emprunts et le suivi du délai de paiement.

La dématérialisation complète des pièces comptables transmises au comptable public a permis une baisse extrêmement conséquente en termes de copies effectuées, mais aussi des



gains de temps dans la manipulation « papier » des factures, mandats, titres, bordereaux, etc...

Depuis 2017, la CABA reçoit électroniquement les factures de ses fournisseurs via le portail Chorus Pro mis à la disposition des collectivités et des entreprises par l'État. La montée en puissance de cet outil, qui s'est étalée entre 2017 et 2020, permet un gain de temps sur le traitement de la facture et s'inscrit pleinement dans la démarche de dématérialisation initiée il y a plusieurs années. En 2023, le nombre de pièces comptables (factures et avoirs) reçues par Chorus Pro a été de 6 824, soit 85 % des pièces enregistrées.

### ➤ Le suivi de la fiscalité :

La maîtrise du nouveau panier fiscal de la Collectivité est restée un objectif particulièrement prégnant, d'autant que ces ressources sont majoritairement déclaratives et contrôlées a posteriori par les services de l'État. Il est donc fondamental d'en appréhender finement les procédures et les contributeurs.

A ce titre, la CABA s'est dotée d'un logiciel de suivi de la fiscalité.

En 2023, deux délibérations fiscales concernant le vote des taux d'imposition ont été présentées au Conseil Communautaire.

Dans le domaine de la TVA, la procédure de validation directe des télé-déclarations a été mise en place en 2015. Le Service de Gestion Comptable a ainsi l'accès en visualisation aux déclarations dématérialisées de la Collectivité, ce qui évite des échanges de papiers ou de mails. Depuis 2012, la déclaration de TVA pour le Budget Assainissement s'est complexifiée avec l'obligation de séparer les opérations liées à l'assainissement collectif, à l'assainissement non collectif et au réseau de chaleur.

Au global, la CABA doit effectuer 11 déclarations mensuelles et 1 déclaration trimestrielle, soit un total de 136 déclarations par an.

## **2. Service des Marchés publics**

Le service des Marchés de la CABA conduit pour l'ensemble de la Communauté les procédures d'achats soumises aux dispositions du Code de la Commande Publique. A ce titre, il recense les besoins de tous les services, veille à la régularité des achats, vise à l'optimisation des procédures mises en œuvre afin de garantir une bonne utilisation des deniers publics et réduire le risque juridique lié aux éventuels contentieux pouvant survenir durant la procédure ou au cours de l'exécution des marchés.

### ➤ L'organisation du Service :

L'activité du service est organisée autour de 4 agents dont les fonctions sont réparties comme suit :

- 1 agent chargé de l'exécution financière des marchés : cette personne procède au paiement des marchés, applique les révisions de prix, verse les avances accordées aux entreprises. Elle contrôle et vérifie toutes les situations financières présentées par les prestataires et assure "l'interface" comptable et financière entre les fournisseurs, les services de la CABA et la Trésorerie Principale. Sur une année, son activité génère la production de plus de 3 000 états d'acomptes pour un volume de plus de 150 marchés en cours d'exécution ;
- 3 agents chargés de la préparation, du suivi des procédures et également du paiement : leurs activités s'organisent autour de trois missions :

- **La préparation des consultations**

Cette mission correspond à l'accompagnement des services dans la définition de leurs besoins et dans le choix de la procédure adéquate au regard des contraintes de leur cahier des charges techniques et des exigences imposées par le Code de la Commande Publique.

Il s'agit, lors de cette étape, de définir entre autres, les critères de jugement des offres, leur poids dans l'évaluation de celles-ci, de proposer aux services la possibilité d'engager des négociations et d'organiser celles-ci avec d'éventuelles auditions si cela apparaît nécessaire. Durant cette phase, les pièces contractuelles du marché sont rédigées par le service des Marchés en collaboration avec les services gestionnaires pour la partie « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (CCTP). Les clauses déterminant les modalités d'exécution du contrat sont arrêtées définitivement à ce stade. Sont ainsi fixés les conditions déterminant les évolutions des prix, les délais d'exécution, de contrôle des prestations et les modalités d'application des pénalités. Enfin, le calendrier de toute la procédure est également arrêté lors de cette phase.

Un travail similaire est réalisé avec les maîtres d'œuvre qui interviennent généralement sur les grands projets de travaux.

- **Le lancement et le suivi de la procédure**

Il s'agit ici de procéder au lancement de la consultation, de dématérialiser toutes les pièces du marché puis de suivre, préparer et contrôler le bon déroulement de toute la procédure jusqu'à la notification du marché, voire le lancement des ordres de service de démarrage des prestations.

Cette étape se caractérise par une série de contrôles des offres déposées par les candidats. Celles-ci doivent, d'une part, répondre aux dispositions administratives de la consultation et, d'autre part, remplir les conditions techniques prévues par le cahier des charges. Enfin, une fois le rapport d'analyse des offres établi par le service gestionnaire, celui-ci est également vérifié afin que son contenu soit concordant avec les dispositions arrêtées pour évaluer les offres.

Cette phase est également caractérisée par le souci de veiller à informer de la manière la plus précise possible les candidats qui n'ont pas été retenus dans le cadre de la consultation considérée. Cette démarche répond aux objectifs de transparence de la procédure et de respect de l'information des candidats qu'imposent les principes fondamentaux de la commande publique. Elle correspond également aux attentes des entreprises qui souhaitent très souvent connaître avec détail les éléments qui ont motivé le choix du maître d'ouvrage.

- **Le conseil et le suivi de l'exécution des marchés**

L'exécution des marchés est assurée par les services gestionnaires. Pour autant, le service des Marchés est régulièrement sollicité pour accompagner les services durant l'exécution du marché lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des avenants, ou bien de veiller au respect des dispositions prévues pour la réception des marchés ou l'application des diverses pénalités prévues.

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2023 :**

- 34 consultations lancées : 5 en fournitures, 9 en services, 7 en prestations intellectuelles (dont 4 études et 3 marchés de maîtrise d'œuvre), 6 en travaux ;
- 47 marchés attribués : 11 marchés de fournitures, 19 marchés de services, 7 prestations intellectuelles (dont 5 études et 2 marchés de maîtrise d'œuvre), 13 marchés de travaux.
- Cela représente une enveloppe financière s'élevant à près de 13 800 994,00 € HT ;
- 28 marchés reconduits ;



- 31 avenants traités pour un montant de 237 388,32 € HT ;
- 38 réunions des Commissions Spécialisées des Marchés et d'Appels d'Offres organisées.

➤ **Les évolutions juridiques :**

L'adoption des loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, Climat et Résilience et enfin, Industrie verte fait évoluer la commande publique et l'orienter vers des politiques d'achats durables. Désormais les marchés publics devront intégrer des clauses et des critères environnementaux.

## **D. LE SERVICE PATRIMOINE/JURIDIQUE/ASSURANCES**

Le service Juridique/Patrimoine/Assurances, composé de 6 agents, intervient dans le cadre de ses missions auprès de l'ensemble des services communautaires.

➤ **Les activités du service :**

- Sur les aspects juridiques, le service est associé, en tant que service support, aux montages complexes et pour toute interrogation d'ordre juridique émanant des services de la CABA, en fonction de leur domaine de compétence. De même, il assure le suivi des dépôts de plainte effectués par la Collectivité et des différents contentieux et pré-contentieux engageant la CABA. Il est aussi amené à pratiquer une veille juridique. Occasionnellement, il intervient auprès des communes membres dans le cadre de la rédaction d'actes ou pour toute sollicitation d'ordre juridique. Enfin, il est amené à rédiger des actes administratifs (délibérations, décisions, conventions, notamment) au gré des dossiers en cours.
- Concernant le patrimoine, les missions sont de plusieurs ordres : gestion des différentes conventions d'occupation conclues par la Collectivité (dont appels de loyers), suivi du patrimoine, acquisitions et ventes de biens mobiliers et immobiliers, à travers la rédaction d'actes en liaison avec les offices notariaux. Le service procède, de plus, en collaboration avec le service des Finances, à la mise en place de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité et au rapprochement avec les immobilisations comptables.
- En ce qui concerne le secteur « assurances », le service a en charge l'exécution du marché d'assurances en dommage aux biens, mais également de ceux relatifs à la flotte automobile, à la responsabilité civile, à la protection fonctionnelle des agents et des élus ainsi qu'à l'assurance du personnel. Il assure le suivi des sinistres (hors protection statutaire) en lien avec les compagnies d'assurances et les services concernés.
- Par ailleurs, le service assure le suivi de la compétence « réalisation et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ». Ainsi, il est amené à être en contact régulier avec l'équipe du gestionnaire des aires d'accueil désigné dans le cadre d'un marché public. Il est l'interlocuteur privilégié sur ce secteur et coordonne les interventions des services de la CABA et celles du gestionnaire. Il assure le suivi des taux d'occupation des aires et de la régularité des paiements par les usagers. Il anime les réunions de bilan du gestionnaire et participe de la même façon aux débats avec les différents partenaires intervenant sur ce secteur.
- Enfin, le service Juridique/Patrimoine/Assurances assure la gestion de l'accueil téléphonique de la CABA, des services de factotum, des fournitures administratives, de la documentation ainsi que de la flotte automobile affectée aux services.

➤ **Les chiffres-clés de l'année 2023 :**

**JURIDIQUE**

- Dépôts de plainte (tous services confondus) : 18
- Contentieux : 7 dossiers en cours devant les tribunaux

**PATRIMOINE**

- Dossiers régularisés (ventes-acquisitions) : 4
- Taxes foncières 2023

**GENS DU VOYAGE**

- Taux d'occupation annuel Aire d'Accueil Les Dinandiers (Aurillac) : 66 %
  - Taux d'occupation annuel Aire d'Accueil Les Granges (Arpajon-sur-Cère) : 55 %
- Dans les faits, l'occupation des deux aires de passage de la Collectivité a été plus proche des 100 %. En effet, de nombreuses caravanes ventouses présentes sur les emplacements ainsi que des occupations illicites sont à signaler.
- Aire de grand passage de Leyritz (Crandelles) : 3 missions

**ASSURANCES**

- Dommage aux biens : 8 sinistres
  - Responsabilité civile : 9 sinistres
  - Flotte automobile : 22 sinistres
- dont 11 pour lesquels la Collectivité est reconnue 100 % responsable, 1 pour lequel la Collectivité est reconnue 50 % responsable et 10 pour lesquels la responsabilité de la Collectivité n'est pas engagée
- Protection fonctionnelle : 3 sinistres
  - Responsabilité civile - exploitant d'aérodrome : 1 sinistre
  - Contrat NAVIMUT : pas de sinistre

➤ **Les faits marquants de l'année 2023 :**

**PATRIMOINE**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité : pour le Budget Principal IMMEUBLE DE LA PAIX (marché de travaux pour le rez-de chaussée en cours).  
Pour tous les sites intégrés à Ciril Patrimoine, les immobilisations financières des biens saisies dans le logiciel Finances ont été rapprochées des inventaires physiques.  
L'inventaire des sites du budget de l'Eau et de l'Assainissement sera fait lors de la mise en place de la GMAO.

**JURIDIQUE**

- Renouvellement de multiples conventions ;
- Suivi contentieux et précontentieux (règlement par protocoles transactionnels ...).

**ASSURANCES**

- Finalisation des indemnisations des dommages liés aux sinistres de l'Immeuble de la Paix, suite à l'incendie des Granges (2018) et à celui de l'école des Dinandiers.

Pour les marchés suivants, les compagnies d'assurances ont adressé des courriers afin de dénoncer les marchés au 30 juin 2023 :

- 19/063 – Flotte automobiles,**
- 20/067 – Dommages aux biens,**
- 20/071 – Prestations statutaires**

Des avenants prévoyant des augmentations substantielles des cotisations ou franchises ont été signés pour l'année 2024 :

- Flotte auto : cotisation +15 % ;
- Dommage aux biens : augmentation de la franchise de 20 % avec un minimum de 100 000 € pour l'incendie, les événements naturels, les catastrophes naturelles, les émeutes, mouvements populaires, actes de vandalisme (suite à émeutes). De même, la garantie événement naturel à caractère exceptionnel n'est plus acquise ;
- Prestations statutaires : le taux de remboursement (accident de travail, frais médicaux, indemnités journalières, maladie) a été augmenté à 5,20 % contre 3,58 % lors de la signature du marché.

➤ **Les chantiers à venir en 2024 :**

#### **JURIDIQUE**

- Assermentation de plusieurs agents eau et assainissement ;
- Appui à l'indépendance du Syndicat Mixte du SCoT BACC;
- Appui à la mutualisation de la DSI ;
- Renouvellement et création de conventions ;
- Gestion des précontentieux et contentieux.

#### **ASSURANCES**

Relance du marché public pour l'ensemble des assurances de la Collectivité (6 lots).

#### **PATRIMOINE**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'inventaire : Immeuble de la Paix (marché de rénovation du rez-de-chaussée lancé) ;
- Affaires foncières : acquisitions d'une partie des délaissés de la RN 122 intéressant la Collectivité ;
- Régularisation de servitudes de passages de réseaux ;
- Régularisation des dossiers Ville d'Aurillac/CABA ;
- Négociation foncière et recherche de fonciers, notamment pour les locaux sociaux de la CABA et les terrains familiaux.

#### **GENS DU VOYAGE**

- Terrains familiaux : constitution des groupes projet et de travail, recherches actives de foncier avec proposition de plusieurs solutions aux acteurs étatiques ;
- Remise en fonctionnement du système de télégestion sur les aires d'accueil d'Aurillac et d'Arpajon ;
- Relance du marché de gestion des aires d'accueil et arrivée d'un nouveau gestionnaire (ACGV services).

#### **VIE DU SERVICE**

Le service juridique, patrimoine, assurances va connaître une évolution importante au cours de l'année 2024. En effet, au regard de l'importance des enjeux patrimoniaux, le choix a été fait de scinder le service en deux services distincts :

- le service juridique, assurances continuant d'intégrer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- le service patrimoine/ cellule foncière.

Les missions de vagemestre et d'accueil général de la Collectivité ne seront également plus intégrées au service juridique, celui-ci se recentrant sur ses missions principales.

## E. LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

### ➤ Les faits marquants de l'année 2023 :

Les missions prioritaires de la DSI consistent à maintenir en conditions opérationnelles, à développer, à fiabiliser et à sécuriser le système d'information de la Collectivité et de ses satellites. Parallèlement, une activité à développer, d'assistance et de conseil, s'exerce au quotidien auprès des satellites de la CABA (Stabus, Office du Tourisme...).

Dans le cadre de ces activités, les projets marquants suivants ont été menés en 2023 :

- fiabilisation des alarmes intrusion et des caméras de vidéoprotection ;
- maintien en condition de la Stabus (siège) ;
- suivi et mise à jour du SIG et réalisation des différents travaux demandés ;
- suivi et maintien du site de CARLAT - maintenance faite au niveau des bornes ainsi que des PC ;
- mise à jour des licences systèmes et logiciels ;
- sécurité générale du système d'information ;
- satisfaction des demandes des utilisateurs en temps réel ;
- refonte de scénarios sur demande sur la téléphonie fixe ;
- suivi du chantier de Souleyrie ;
- fin du chantier de l'Ombrade ;
- fin du chantier du PEI ;
- lancement du projet de GMAO ;
- lancement de la plateforme d'achat RESAH ;
- rationalisation de la gestion des fichiers sur un serveur centralisé ;
- conteneurisation de l'infra Web ;
- refonte des tournées OM sur le SIG ;
- finalisation et suivi de l'outil de suivi des études SPANC ;
- audit et mise en œuvre des recommandations de l'ANSSI ;
- suivi et mise à jour des stratégies de conformité sur les postes CABA.

Les infrastructures informatiques sont en pleine expansion. Chaque année, de nouveaux sites et de nouveaux logiciels sont mis en service sans suppression d'autres composants en contrepartie.

### ➤ Les chiffres-clés de l'année 2023 :

#### • **Les ressources humaines**

Fin 2023, la DSI est composée de :

- 1 directeur des systèmes d'information (ingénieur), mutualisé avec la Ville d'Aurillac à 50 %, qui a été ponctué par des arrivées/départs ;
- 1 nouveau DSI de janvier à février 2023 ;
- Pas de DSI de février à septembre 2023 ;
- 1 nouveau DSI à partir d'octobre 2023 ;
- 7 agents pour le support technique et la réalisation des projets (techniciens), dont 1 poste était vacant jusqu'à décembre 2023 en tant qu'administrateur progiciel ;
- 1 assistante administrative à partir d'avril 2023, mutualisée avec la Ville d'Aurillac à 50 %.

Les vacances des postes d'administrateur logiciel et du DSI ont affecté la conduite des projets mais, grâce à une forte mobilisation des personnels, les activités courantes et la poursuite du développement de plusieurs actions stratégiques ont pu être assurées avec efficacité, sans que l'efficacité du service ne soit trop pénalisée.

- **Les ressources matérielles et immatérielles**

- Une quarantaine d'applications « métier » (facturation eau, Médiathèque, gestion financière, supervision, SIG, ...);
- Une vingtaine d'applications « standard » (messagerie, base de données ...);
- 119 serveurs informatiques;
- 7 serveurs Hyperviseurs Nutanix;
- 1 écosystème 365 complet;
- 470 postes de travail et unités informatiques;
- 270 périphériques informatiques.

- **Le suivi des prestations assurées par des tiers**

Sur le plan financier, les marchés de télécommunication (téléphonie fixe et mobile, accès Internet, ...) sont les plus importants avec, notamment, le travail sur le nouveau marché de télécommunication RESAH. Parallèlement, les différents contrats de maintenance (logiciels métiers, photocopieurs, ...) exigent un suivi scrupuleux de leurs différentes clauses administratives (pénalités) et financières.

Ce suivi a été partiellement abandonné du fait de l'absence de DSI durant une grande partie de l'année 2023.

Ainsi, les crédits de fonctionnement gérés et traités par la DSI, tous budgets confondus, se sont élevés à 404 196 € en 2023, soit une augmentation de 48 723 € essentiellement due au déploiement de nouveaux outils.

Parmi ces dossiers sont notamment à citer :

- maintenance : 244 472,99 €,
- consommation téléphonique : 140 384,48 €.

➤ **La répartition de l'activité en 2023 :**

Les moyens humains mobilisés par le service portent sur :

- le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information (ces activités représentent au moins 50 % de la charge de travail, en baisse progressive par la fiabilisation des systèmes et des moyens d'alerte) :
  - le remplacement de matériel obsolète;
  - le dépannage sur panne de matériels et logiciels;
  - le passage de patchs sur les logiciels;
  - l'évolution/amélioration technique de matériel;
  - le remplacement de logiciels à fonctionnalités identiques;
  - l'évolution des configurations (nouvel agent, ouverture accès Internet...).
- Les nouveaux projets et l'évolution des systèmes d'information et de communication (environ 30 % de l'ensemble des activités) :
  - la rédaction de documents (cahiers des charges, documents de suivi projet ...);
  - l'animation des activités des projets;
  - les configurations et paramétrages de logiciels et matériels;
  - le suivi des réalisations et des avancements;

- les tests et contrôles ;
  - les points réguliers et réunions.
- L'administration (20 %) :
    - les points projets réguliers ;
    - les entretiens annuels ;
    - les réunions de service ;
    - le suivi des budgets ;
    - la validation de la documentation réglementaire ;
    - la génération des bons de commande et la validation des factures.

➤ **Le traitement des demandes des services :**

L'objectif prioritaire de la DSI, qui porte sur le maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information, mobilise à travers les actions de maintenance et d'assistance aux utilisateurs beaucoup de technicité et de temps.

Aucun outil de suivi d'interventions n'étant déployé à la DSI, il n'est pas possible de chiffrer le nombre d'interventions pour l'année 2023.

En complément, il a été observé, pour l'ensemble du service DSI, une disparité dans la répartition des missions affectées aux agents et un manque de clarification sur le périmètre d'intervention de chacun.

Concernant l'objet des demandes, il est constaté notamment :

- une hausse des interventions dans des domaines techniques très divers et complexes (aéroport, médiathèque, télégestion, SIG) en appui des sociétés afin de fiabiliser et améliorer les systèmes en place ;
- une carence dans l'intégration de la DSI en amont de certains projets, ce qui impacte le service qui doit se rendre disponible de manière non planifiée.

➤ **Les chantiers à venir en 2024 :**

De nombreuses actions sont à mener avec de réels projets dimensionnants dont :

- continuer les migrations des applications sur les serveurs 2019,
- passage à la norme comptable M57 avec le logiciel CIRIL,
- mutualisation des services DSI Ville d'Aurillac et CABA,
- finir le chantier de Souleyrie,
- suivre le projet de GMAO,
- lancer le projet de mise en œuvre du Wifi,
- refonte complète du CMS,
- mise en service de l'outil de tickets GLPI,
- remise à jour du système audio et vidéo de la Salle du Conseil,
- cartographie applicative du système d'information,
- cartographie infrastructure du système d'information,
- mise en œuvre du plan de sécurisation de l'ANSSI.

L'année 2024, concernant la DSI, sera marquée par la mise en œuvre concrète de la mutualisation et par la volonté d'une restructuration du service afin de permettre un meilleur traitement des demandes.

## IV – LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### A. L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action économique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, en cohérence avec le cadre de référence posé par la loi NOTRe du 7 août 2015, se décline selon 3 axes complémentaires :

- l'aménagement d'espaces économiques nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises ;
- l'accompagnement, dans une logique partenariale, de la dynamique entrepreneuriale sur le territoire, ce volet comprenant depuis 2022 le projet alimentaire de territoire ;
- le financement des opérations de désenclavement indispensables au développement des entreprises.

#### **1. Le développement et la commercialisation d'espaces économiques pour les entreprises**

##### **➤ La commercialisation des zones d'activités économiques communautaires**

##### **• ZAC d'Esban :**

En 2023, la commercialisation de la zone d'activités d'Esban s'est poursuivie avec 2 ventes portant sur 11 882 m<sup>2</sup> (SCI LHERITIER Logistique) et sur 456 m<sup>2</sup> (SCI Chausy Daniel Moquet) et la signature d'un compromis de vente avec la société LARREN pour une superficie de 2 153 m<sup>2</sup>.

Les travaux de construction d'un bâtiment logistique de 4 000 m<sup>2</sup> sont en cours par la SCI LHERITIER Logistique.

##### **• ZAE de Jussac et Saint-Paul-des-Landes :**

La commercialisation sur ces 2 zones d'activités économiques se poursuit également.

Fin 2023 :

- sur les 27 070 m<sup>2</sup> que compte la ZAE des Rivières à Jussac, 20 916 m<sup>2</sup> ont été cédés. Un nouveau compromis a été signé le 21/06/2023 sur un lot de 3 763 m<sup>2</sup> par les consorts Moulène. Fin 2023, il restait ainsi autour de 6 000 m<sup>2</sup> à céder mais ces surfaces ont depuis fait l'objet de 2 nouveaux compromis de vente, signés en avril 2024 ;
- les 13 005 m<sup>2</sup> que compte la ZA du Garrigoux à Saint-Paul-des-Landes sont désormais entièrement commercialisés avec la vente en fin d'année 2023 des 2 derniers lots : aux consorts CLERMONT pour l'installation d'une menuiserie et à la société DISCHAMP pour la création de locaux administratifs et de stockage pour l'activité photovoltaïque.

##### **➤ Les nouveaux projets de zones d'activités**

##### **• Le projet de création de la ZA de Salavert :**

Pour rappel, le projet, recalibré à un périmètre de 10 hectares dont 7 cessibles, a fait l'objet



d'un dépôt d'examen au cas par cas en juillet 2021, à l'issue duquel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a recommandé une évaluation environnementale. Le lancement de cette évaluation, envisagé initialement en 2023, a finalement été reporté pour permettre l'intégration des apports de l'analyse prospective du foncier économique.

- **Le projet de création de la ZA d'Esmoles – Commune d'Arpajon-sur-Cère :**

Dans le cadre de la compétence Développement Economique de la CABA et conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Commune d'Arpajon-sur-Cère, les travaux d'aménagement de la zone d'activités d'Esmolès ont été réalisés et ont abouti à la création de 5 lots d'une surface totale cessible de 4 327 m<sup>2</sup> pour satisfaire aux besoins fonciers de proximité des artisans de la commune.

La commercialisation, selon une tarification qui permettra de couvrir les principaux coûts de production, a été amorcée avec l'appui de la Seba 15. 6 candidatures ont été reçues en 2023 et 3 d'entre elles devraient se concrétiser au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

- **Lancement d'une analyse prospective du foncier et de l'immobilier économique sur le Bassin d'Aurillac**

En déclinaison de la stratégie de l'EPCI en matière de foncier économique adoptée en 2022, la CABA a lancé une analyse prospective du foncier économique en septembre 2023 avec l'appui de la Seba 15 et d'un groupement de prestataires constitué du Cerema et de Fair[e] Ici, bureau d'études spécialisé dans l'analyse des dynamiques économiques.

Cette démarche vise à définir, d'ici juin 2024, un schéma d'accompagnement foncier et immobilier, ainsi qu'un plan d'actions, destinés à favoriser le développement d'une offre territoriale adaptée aux besoins des entreprises et compatible avec les objectifs de réduction de la consommation et de l'artificialisation des sols fixés par la loi Climat et Résilience à horizon 2031 et 2050.

Cette analyse prospective s'est appuyée sur 3 étapes intermédiaires principales :

> Une première étape, réalisée entre octobre et décembre 2023, centrée sur les besoins des entreprises, l'analyse des dynamiques socio-économiques du territoire et des trajectoires de consommation foncière et de construction immobilière à des fins économiques, a permis d'éclairer les hypothèses à envisager en termes de superficies de foncier à développer et de positionnements économiques à soutenir.

> Une seconde étape, de novembre 2023 à février 2024, a permis de recenser les gisements fonciers et immobiliers potentiellement exploitables pour offrir des solutions nouvelles d'implantation aux entreprises.

> La troisième étape correspondant au croisement de ces données va permettre de définir le scénario cible souhaité par l'EPCI qui sous-tendra le schéma d'accompagnement foncier et immobilier : ambition et positionnement économique privilégié, superficie, typologie et localisation des surfaces envisagées en extension et en renouvellement.

- **Le développement du Pôle Immobilier d'Entreprises :**

Situé au cœur du Parc d'Activités de Tronquières, le pôle immobilier, comprenant 6 tranches depuis 2018, dispose de 8 071 m<sup>2</sup> de surfaces locatives et se compose de locaux locatifs tertiaires et de locaux d'activités.

Commercialisation / Emplois



Le taux d'occupation du village s'établit à 91,15 % fin 2023 contre 92,25 % fin 2022, avec 67 entreprises présentes (6 nouveaux locataires pour autant de sortants) sur le site et 350 emplois.

➤ **La pépinière de logements de la Contie à Marmanhac :**

Avec la pépinière de logements, la CABA propose à la location 6 logements, meublés et équipés, aux nouveaux actifs arrivant sur le territoire (créateurs d'entreprises ou salariés) pour faciliter leur installation sur le bassin.

Après une année 2022 en demi-teinte, le taux d'occupation 2023 se rétablit à 54% contre 37% en 2022. Ce redressement confirme la pertinence de ce dispositif, qui depuis sa mise en place, en 2007, a accueilli plus de 76 familles, soit 137 personnes, pour une durée moyenne d'occupation de 7,6 mois.

## **2. Accompagner, dans une logique partenariale, la dynamique entrepreneuriale sur le territoire**

Pour accompagner la dynamique entrepreneuriale sur le territoire, la CABA a tout à la fois poursuivi sa politique massive d'investissements et d'achats, son soutien aux structures d'accompagnement – France Active Auvergne, Initiative Cantal – et déployé le dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises.

La CABA a également poursuivi son engagement partenarial opérationnel et/ou financier, dans les événements économiques majeurs qui ont pu être organisés en 2023 : Salon de l'Habitat, Trophées des Entreprises co-organisés par le journal La Montagne et la CCI du Cantal.

L'année 2023 a également été marquée par la **poursuite de la construction du Projet Alimentaire de Territoire**, initié en 2022 avec le recrutement en avril 2022 pour 3 ans d'une Chargée de Projet au sein du service Développement territorial de la CABA.

La pertinence de la méthodologie retenue, basée sur des temps de concertation approfondie et la mise en place d'actions pilotes en parallèle de la construction stratégique classique du projet, a été reconnue par l'Etat, avec à la clé, la labellisation de niveau 1 valant pour les projets alimentaires émergents.

L'année 2023 a permis, dans un cadre partenarial large représentatif des différents acteurs du système alimentaire local – production et filières alimentaires, distribution, acteurs sociaux, restauration collective, chambres consulaires, collectivités, acteurs de la santé :

- d'établir le **diagnostic initial** en prenant appui sur l'état des lieux réalisé en 2022 à partir d'une centaine d'entretiens qualifiés et d'une enquête consommateurs et sur les rencontres de concertation organisées en juin 2023 ;
- de définir les **premiers enjeux stratégiques** du projet et les points clés sur lesquels des **approfondissements** étaient nécessaires, ces éléments ayant été validés en comité de pilotage et par les instances de la CABA.

L'action pilote « Restauration hors domicile » a permis d'accompagner 10 communes volontaires de la CABA dans l'évolution des pratiques dans leur cantine – fait-maison, approvisionnement local et de qualité, équilibre des repas - avec l'appui de la SCIC Nourrir l'Avenir qui a animé différents temps de formation et de retours d'expériences. Dans le cadre de cette action exploratoire, un premier salon des fournisseurs a été organisé pour faciliter l'interconnaissance entre les cuisiniers et les producteurs locaux. L'année 2023 a également été marquée par la validation de la convention Consocantal liant désormais la CABA, le

Département du Cantal et la Chambre d'Agriculture, dans un objectif commun, celui de développer l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective pour faciliter plus globalement la convergence entre production et consommation locales et de qualité recherchée par le projet alimentaire de territoire du Bassin d'Aurillac.

### **3. Une politique d'investissement, véritable levier pour l'activité économique locale**

Les principales dépenses d'investissement portées par la CABA s'élèvent à 20,86 M€ en 2023, auxquels s'ajoutent 1,4 M€ de subventions à des projets mis en place sur le territoire. Ces dépenses permettent à la fois de garantir un niveau d'attractivité pour le territoire et de soutenir l'économie locale.

#### **➤ Une contractualisation avec les principaux partenaires pour conforter la capacité d'investissement :**

L'année 2023 a été marquée par :

- la poursuite du cadre contractuel proposé au bloc local par l'État, dans le cadre des différents dispositifs : DETR, DSIL, Fonds vert...
- la validation par la Région des 11 projets retenus dans le cadre du Contrat Région, pour un montant prévisionnel de 1,847 M€, dont 1,692 M€ pour 10 projets sous maîtrise d'ouvrage communale et 0,155 M€ pour 1 projet porté par la CABA.

### **4. Le désenclavement du territoire : ligne aérienne et amélioration des accès routiers**

Unique liaison rapide entre Aurillac et Paris, service essentiel au développement touristique et surtout au soutien à l'activité des entreprises, la ligne aérienne est indispensable à l'aménagement du territoire.

La CABA, depuis le mois de juin 2009, assume la gestion de la plate-forme aéroportuaire, dont elle est propriétaire et participe également, à parité avec le Département et le soutien de la CCI du Cantal depuis 2023, au déficit de la ligne aérienne.

Après le bouleversement lié à la crise sanitaire en 2020, la fréquentation de la ligne s'était fortement redressée pour atteindre 32 599 passagers en 2022, contre 22 881 voyageurs en 2021 et 14 809 en 2020. Avec 29 420 passagers, 2023 apparaît comme une année de transition impactée par le changement d'opérateur et ses conséquences en termes de tarifs, mais aussi par un contexte économique national qui conduit à une baisse générale du nombre de passagers sur les vols intérieurs depuis un an.

Dans ces conditions, le résultat de fonctionnement s'est dégradé en 2023 pour atteindre 306 k€ contre 430 k€ en 2022.

Les investissements, à parité avec le Département, pour un montant de 153 k€ en 2023, ont essentiellement concerné l'achat de matériel de sûreté et les études pour la rénovation de la rampe d'approche.

La participation de la CABA au déficit de la ligne aérienne s'est élevée, pour l'année 2023, à 861 k€ contre 786 k€ en 2022.

## B. LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Le Développement Communal, réaffirmé comme un des axes prioritaires du Projet de Territoire validé au printemps 2021, s'est poursuivi avec notamment le **programme « Petites Villes de Demain » (PVD)**.

Ce programme, lancé à l'automne 2020 par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), vise à renforcer « l'armature territoriale » des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité. Déclinaison du dispositif « Action Cœur de Ville » (ACV) déployé sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère, le programme "Petites Villes de Demain" concerne **7 communes du Bassin d'Aurillac** : Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac et 26 à l'échelle du Département du Cantal.

Les réflexions qui ont été approfondies dans ce cadre, avec notamment l'appui en ingénierie d'une chargée de mission "Petites Villes de Demain" rattachée à la CABA et financée à 75 % par l'État, et du Cerema, ont permis à ces 7 communes d'identifier leurs enjeux prioritaires, les orientations stratégiques et le programme d'actions 2023-2026.

En cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, socle du PLUi-H d'application depuis 2020, le programme « Action Cœur de Ville » et le Projet de Territoire de la CABA, **la stratégie intégrée de (re)vitalisation des 7 communes et leurs sous-bassins de vie** a ainsi été élaborée. Elle a été formellement validée dans le cadre des 2 conventions signées en juillet 2023 : convention chapeau PVD-ACV dite convention Opération de Revitalisation de Territoire et convention cadre PVD.

Cette signature a marqué le **démarrage de la phase de déploiement du programme** prévue jusqu'en 2026.

Au-delà de l'animation de la démarche dont le comité PVD réunissant les 7 communes concernées a constitué le point d'orgue en décembre 2023, la nouvelle chargée de mission PVD recrutée en juillet 2023 a accompagné la mise en œuvre des premières actions sur les communes – étude d'opportunité d'un habitat inclusif sur Vézac, appui au choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire sur Jussac notamment - et facilité le financement d'études pré-opérationnelles.

Le principe de l'élargissement du cadre partenarial avec le CAUE et les Conventions Territoriales Globales a également été proposé et validé en cohérence avec l'enjeu de coopération renforcée pointé dans la stratégie PVD.

L'année 2023 a également été marquée par le déploiement du **dispositif du fonds de concours de la CABA à destination des communes**. 495 551 € ont été attribués en 2023 à 11 communes. Si l'on considère les dotations validées en 2022 - 374 000 € pour 4 communes – le total des soutiens accordés s'établit à 870 251 €, soit 35 % de l'enveloppe globale fixée à 2,5 M€ pour la période 2022-2026.

## C. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Un enseignement supérieur diversifié répond aux besoins en formation des jeunes du territoire mais contribue également au rayonnement du Bassin d'Aurillac. Cette dimension stratégique pour le territoire du Bassin d'Aurillac guide l'action de la Collectivité qui investit, dans un cadre partenarial fort avec le Département, aux côtés des responsables des Établissements, à

destination des étudiants et auprès des instances régionales voire nationales, pour accompagner la dynamique de l'enseignement supérieur à Aurillac.

#### ➤ L'enseignement supérieur à Aurillac en chiffres

- 1 531 étudiants à Aurillac à la rentrée 2023/2024, soit une progression de 12 % par rapport à la rentrée 2022/2023 ;
- 63 % viennent de l'extérieur du département et 46 % d'entre eux ne sont pas originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 11 établissements d'enseignement supérieur sur le Bassin d'Aurillac.

#### ➤ Une offre de formation qui évolue encore en 2022/2023

Sciences de la vie, gestion, agroalimentaire, technologie industrielle, sciences des données, communication, arts, santé, éducation, numérique, webmarketing et informatique, Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, hôtellerie... : l'offre de formation de Bac +1 à Bac +5 est riche, variée et reconnue de qualité.

Ce pôle constitue le fer de lance structurant de l'enseignement supérieur à l'échelle départementale qui se déploie également sur Saint-Flour et Mauriac.

La rentrée 2023/2024 sur Aurillac se caractérise par une offre de formation qui a encore évolué avec :

- la mise en oeuvre complète de la réforme des IUT, qui proposent désormais une formation en 3 ans (Bachelor Universitaire Technologique) ;
- l'enrichissement de l'offre en apprentissage ou en alternance, niveau Bac +3 à Bac +5 : ouverture d'une licence pro Robotique et Jumeaux Numériques (niveau Bac +3) au Lycée Monnet-Mermoz, 2e année du Master Webmarketing et Social Media et ouverture d'un Master 1 Directeur Artistique et Design Digital au Lycée de la Communication Saint-Géraud, une nouvelle mention complémentaire CIEL Option Cybersécurité Informatique (Bac +1) au Lycée Monnet-Mermoz ;
- la confirmation de la dynamique associée au Campus Connecté Cantal Auvergne piloté par l'Inspé et le Département, et déployé sur 3 sites, Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

#### ➤ Les RDV Etudiants ont fêté leurs 10 ans en 2023

Initiés en 2013 par la CABA, pour fêter la rentrée et valoriser les marqueurs sportifs, culturels et conviviaux du territoire, les Rendez-Vous Étudiants ont fêté leurs 10 ans en 2023.

Les défis ludiques et sportifs, en écho à la labellisation Terre de Jeux 2024, se sont déroulés au stade Jean Alric le 19 septembre. Cette édition a également célébré à nouveau le lien intime qui lie ces Rendez-Vous aux arts de la rue, avec deux spectacles proposés le 20 septembre au Jardin des Carmes : "Smashed" par la Compagnie Gandini Juggling (21 h) et "Comple't Mandingue" par la fanfare éponyme (22 h).

Bénéficiant du soutien financier du Département, du Crous Clermont-Auvergne, de l'Association Eclat, des établissements d'enseignement supérieur du Bassin d'Aurillac et des entreprises Europe Service et Polygone, cet événement généreux, ludique, aérien et percussif joue un rôle essentiel pour que les étudiants aiment les études à Aurillac !

Il permet plus globalement de réaffirmer l'intérêt que les principaux acteurs portent collectivement à la vitalité de l'Enseignement Supérieur, essentiel pour l'attractivité et la dynamique du bassin d'Aurillac et du département du Cantal.

Ces rendez-vous ont réuni :

- 34 équipes inscrites sur les défis, soit 281 participants et 8 établissements représentés ;
- 1 375 spectateurs sur la 2<sup>ème</sup> journée.

### ➤ **Un accompagnement institutionnel confirmé**

L'année 2023 a vu la reconduction du soutien au fonctionnement du campus d'Aurillac avec :

- la mise à disposition de personnels CABA à l'antenne universitaire (4 emplois) et l'attribution d'une subvention de 16 500 € dans le cadre de la convention partenariale cadre 2022-2026 renouvelée en 2022 avec l'Université Clermont Auvergne et le Département du Cantal ;
- le soutien au fonctionnement de l'antenne du CROUS pour la gestion du restaurant universitaire et l'action sociale (bourses) pour un montant de 57 924 € ;
- la reconduction du guichet unique pour le logement confié à SOLIHA (Pact Cantal) en partenariat avec les bailleurs sociaux, dans le cadre d'une mission de service rémunérée à hauteur de 11 500 €.

## **D. LE TOURISME**

### ➤ **Le site de la presqu'île du Puech des Ouilhes – Lacapelle-Viescamp**

La préparation de la saison 2023 du Puech des Ouilhes a porté sur :

- l'acquisition de nouveaux pontons pour le Cantalès Nautic Club avec une expertise de l'ensemble des éléments afin d'avoir un dossier de sécurité global ;
- la reprise de la plage pour casser des blocs rocheux et lisser la surface ;
- la suite de la refonte de la signalétique, plus épurée et cohérente avec le milieu naturel.

Les actions de nettoyage de la plage mises en place en 2022 ont été reconduites avec le passage 3 fois par semaine d'un prestataire. Un robot a été acquis pour le nettoyage des bassins flottants, notamment les marches de la pataugeoire et les fonds glissants. À la suite de cette phase de test, une procédure plus aboutie devra être mise en place pour la saison 2024.

Le point touristique de l'Office de Tourisme a été ouvert en juillet et août. La baisse du nombre de visiteurs est importante par rapport à 2022, la météo et la bactérie dans l'eau du début août ayant fortement perturbé la fréquentation de la plage. En effet, la baignade a été interdite à trois reprises sur la saison en lien avec les dépassements des seuils en cyanotoxines :

- du 07/08 au 11/08 : interdiction préventive (sur surveillance visuelle),
- du 11/08 au 13/08 : interdiction temporaire (résultats contrôle sanitaire ARS),
- du 19/08 au 31/08 : interdiction temporaire (résultats contrôle sanitaire ARS).

Du point de vue des animations, le marché de pays organisé par la Commune de Lacapelle-Viescamp s'est tenu sur la plage tous les jeudis soir en juillet et août. Pour des raisons de

sécurité et de facilité d'installation et de rangement, un nouveau lampadaire a été installé sur la plage à cet effet.

En octobre, la Fédération de Pêche a choisi le Puech des Ouilhes pour le Challenge interdépartemental de pêche aux carnassiers sur deux jours. L'évènement a accueilli 60 équipages et a proposé des expositions et animations gratuites sur le site. Les associations de pêche ont également animé la journée de nettoyage des berges en avant saison comme chaque année (partenariat de la CABA avec la mise à disposition d'une benne).

La navette Stabus a circulé entre Aurillac et le Puech des Ouilhes du 28 juin au 29 août, 7 jours sur 7. Les rotations ont été adaptées notamment avec un arrêt au centre social d'Ytrac, permettant ainsi de désengorger les axes de circulation et les parkings du site.

En fin d'année 2023, une réflexion a été engagée pour la reprise du platelage bois et notamment de son ossature, après 10 années d'utilisation. Un marché a été lancé afin de pouvoir consolider le tout par une structure métallique au-dessous des lames de platelage. Le pourtour de la presqu'île a été découpé en plusieurs tranches, ce qui permettra une meilleure gestion des promeneurs pendant les travaux.

### **Sentier multi-pratiques autour du lac :**

La maîtrise d'œuvre concernant la portion entre le bourg de Lacapelle-Viescamp et le marais du Cassan s'est poursuivie en 2023. Le début des travaux est programmé pour l'été 2024. Ce nouveau tronçon permettra de relier entre elles les portions déjà réalisées, se rapprochant un peu plus du tour du lac global.

### **➤ Démarche « Pays d'Art et Histoire »**

La démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » a été officiellement lancée au mois de juin 2023 par une délibération du Conseil Communautaire et l'envoi à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un courrier d'engagement, qui a reçu l'avis favorable de cette dernière.

La suite de l'année a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic territorial (compilation bibliographique et recherches sur le terrain) visant à recenser le patrimoine local – connu ou méconnu – ainsi que les acteurs qui œuvrent pour sa protection et sa valorisation.

Un outil cartographique a été lancé au mois de mai avec l'appui du service SIG de la CABA afin de réaliser l'inventaire du patrimoine. Ce dispositif doit permettre d'identifier, documenter et géo-référencer les éléments patrimoniaux dans le but de visualiser leur répartition sur le territoire.

Cet inventaire est participatif et invite les habitants à compléter un formulaire en ligne afin de créer des fiches patrimoniales qui, une fois validées par le chargé de projet, sont publiées sur une carte interactive (disponible sur le site web de la CABA). À la fin de l'année, près de 900 éléments ont été identifiés, dont 320 validés.

En septembre, un travail a débuté avec l'agence *Architecture In Vivo* (spécialisée dans la médiation architecturale, urbaine et paysagère) afin de construire un dispositif de concertation citoyenne pour le début d'année 2024. Les réflexions des habitants, élus, techniciens et acteurs associatifs viendront compléter les données de l'inventaire patrimonial dans le but d'identifier les axes thématiques qui structureront le futur dossier de candidature.

Sur le plan de la communication, une page dédiée à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire » a été créée sur le site web de la CABA, permettant de retrouver des éléments de présentation du label, les différentes étapes de la procédure de candidature ou encore les outils de l'inventaire participatif (formulaire de contribution et carte interactive).

La démarche a également fait l'objet d'articles dans l'*Agglo Mag* et dans la presse. Enfin, un travail conjoint avec l'agence *Osmose* et le service Communication de la CABA a permis



d'élaborer une identité visuelle dédiée à la démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ».

### ➤ Les campings communautaires

En 2023, le camping de l'Ombrade a pu ouvrir ses portes après deux ans de travaux dans sa toute nouvelle configuration avec notamment 6 chalets. Une inauguration a eu lieu au mois de juillet, permettant aussi aux riverains de venir découvrir le nouvel équipement. Ces aménagements ont permis de conserver les trois étoiles du classement d'Atout France.

Le camping de la Cère a également pu conserver les 3 étoiles de son classement lors du renouvellement du label en 2023. Dans le courant de l'été, la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes a émis un avis défavorable à l'exploitation du terrain de camping de la Cère, une partie du parc de mobil-homes se situant en chevauchement de la zone d'aléas forts du PPRI. Afin de souscrire à la préconisation d'évacuation des mobil-homes, il a été décidé de déplacer et de remplacer les mobil-homes concernés à l'intérieur de la zone d'aléas plus faibles.

Une étude a été lancée en fin d'année afin de comparer les différentes possibilités de renouvellement d'une partie du parc.

Le camping du Moulin est ouvert essentiellement en juillet et août grâce à des renforts saisonniers. En 2023, des petits aménagements ont été réalisés notamment une salle ouverte à tous : jeux et restauration, espace lecture sur la mezzanine. Les deux étoiles du classement Atout France ont pu également être conservées.

Pour la gestion interne des campings, des renforts ont été accueillis, un nouveau gardien à l'Ombrade et un renfort polyvalent à la Cère.

Côté sécurité, un système de détection et d'alerte des crues a été installé sur les trois campings, tous traversés par une rivière (la Cère, l'Authre et la Jordanne). Ce système d'alerte et de pré-alerte offre deux niveaux de protection et permet d'informer via un SMS les personnes ressources (Préfecture, gendarmerie, SDIS, mairies, service tourisme) en complément d'une sirène. Ce dispositif est préprogrammé et totalement autonome.

Dans la continuité de la restructuration du camping de l'Ombrade, l'implantation d'une aire de camping-cars, auparavant située sur la place du Champ de Foire, était une priorité. Une nouvelle aire plus vaste, comptant 20 emplacements, a ainsi été ouverte en septembre 2022. Elle est gérée par Camping-car Park.

Son taux de fréquentation moyen est de 28 %, avec un total de 1 891 nuits. La durée moyenne des séjours est de 1,42 jours. En dehors d'une clientèle majoritairement française, l'aire a accueilli d'autres nationalités (clients belges, allemands, anglais et hollandais).

La CABA organise des événementiels touristiques dédiés à la cible des camping-caristes qu'elle priorise depuis une vingtaine d'années et a ainsi accueilli en avril 2023 un rassemblement de camping-cars. 150 camping-caristes, soit 70 véhicules, se sont réunis à l'occasion d'un rendez-vous national de l'Auto-caravaning et camping-car club de France (ACCCF). Plusieurs visites, préparées par l'Office de Tourisme communautaire, ont animé le séjour des camping-caristes.

En parallèle, l'étude de définition d'un schéma d'accueil et d'aménagement des aires de camping-cars lancée fin 2022 a permis de définir plusieurs enjeux :

- organiser ce tourisme itinérant (diurne et nocturne) et mettre en place un réseau communautaire, en lien avec la zone de chalandise du bassin d'Aurillac ;



- proposer une meilleure offre, grâce à des équipements et aménagements (aires d'accueil, aires de services et zones de stationnement) adaptés ;
- redimensionner et redéfinir l'offre globale d'accueil (nombre d'aires et d'emplacements), à travers les équipements publics actuels ;
- communiquer et valoriser à la fois les sites touristiques du territoire, les savoir-faire, la gastronomie, le terroir, les commerçants...

Le rendu final de cette étude devrait être connu au cours de l'été 2024.

### ➤ Sentiers de randonnées

Pour répondre aux objectifs du Projet de Territoire 2021/2026, le service Tourisme a accueilli Yannick DEJOU en qualité d'agent de développement touristique.

Le diagnostic des sentiers existants a été poursuivi en 2023 en vue d'une présentation aux maires et référents randonnées de chaque commune.

Pour cela, une repasse complète doit être effectuée sur l'ensemble des sentiers afin de relever la trace précise, l'assiette, le mobilier grâce à un nouveau GPS.

En partenariat avec le SIG, la création d'une application est en cours de réflexion ; elle permettra de faire des relevés de terrain de manière efficace et d'automatiser les rapports des sentiers.

Fin 2023, une phase test a ainsi été lancée en conditions réelles afin de valider ces différents outils et s'approprier cette nouvelle mission.

### ➤ La valorisation numérique - Le Rocher de Carlat

Le site de Carlat a ouvert ses portes au grand public en 2017. Il est géré par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac.

La fréquentation a progressé en 2023 grâce au programme d'animations médiévales mis en place : des ateliers découvertes du Moyen-Âge et une journée d'exposition et de représentations de fauconnerie. C'est ainsi plus de 1 000 personnes qui ont découvert ou redécouvert ce site contre 600 en 2022.

Au mois de mai, s'est déroulée la journée de liaison CM2-6<sup>e</sup> entre les écoles de Vic-sur-Cère, Yolet, Thiézac, Raulhac, Polminhac, Carlat et le collège Jean-de-La-Fontaine, de Vic-sur-Cère. Lors de cette journée placée sous le thème « Partageons notre démarche vers un environnement durable », élèves et enseignants ont notamment pu découvrir la reconstitution numérique de la forteresse de Carlat, à travers des visites animées par le service Tourisme.

### ➤ L'aire événementielle de la Ponétie / Evènementiels

L'aire événementielle de la Ponétie, d'une surface de 6 hectares, a été, en 2023, notamment mise à disposition de deux spectacles en avril et septembre, de la Ville d'Aurillac pour la fête foraine et le festival Eclat, de l'Ecurie des Volcans pour le Rallye du Cantal mais aussi du stade Aurillacois et de l'entreprise EUROVIA.

Au total, l'aire a été réservée environ 140 jours.

Les Goudots Gourmands se sont déroulés les 7, 8 et 9 juillet 2023. L'édition 2023 du concours de dégustation organisé par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac a connu un franc succès avec près de 5 000 dégustations. Le public a pu savourer et élire les meilleurs produits dans les catégories : gentiane apéritive, croquants, pounti, fromage de chèvre, cantal fermier et saucisse sèche. Le nombre de producteurs par produit était en hausse.

## E. LES GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### 1. Le Centre Aquatique

L'année 2023 a été marquée par une tendance de retour à une fréquentation semblable à celle que le Centre Aquatique a pu connaître en 2019, avant l'épisode de la crise de la Covid-19. Malgré cela, l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et la baisse de la température de l'eau d'1° ont eu un impact significatif sur les fréquentations et recettes du site.

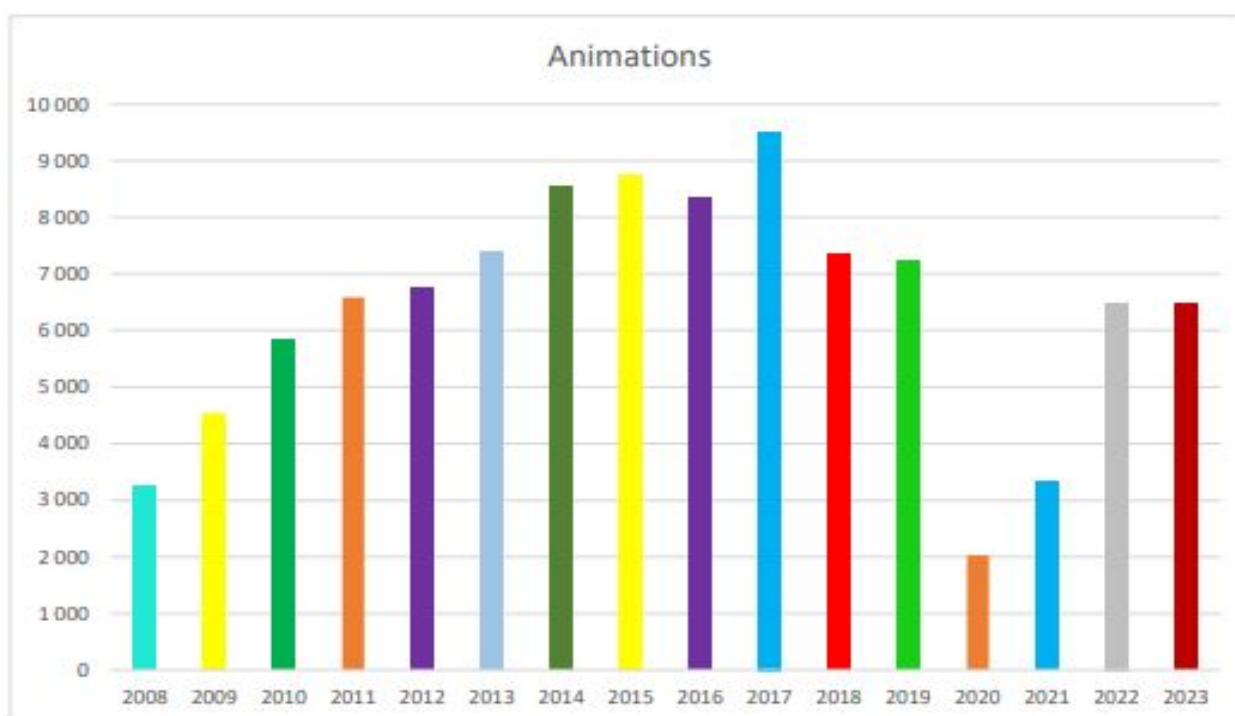
Certaines animations ponctuelles ont pu reprendre, comme par exemple la Chasse à l'œuf à Pâques. A l'automne, l'animation « Aqualloween » puis la journée de Noël ont été renouvelées et ont permis aux plus jeunes de s'approprier l'espace balnéo.

Les animations permanentes du Centre Aquatique se maintiennent par rapport à l'année 2022.

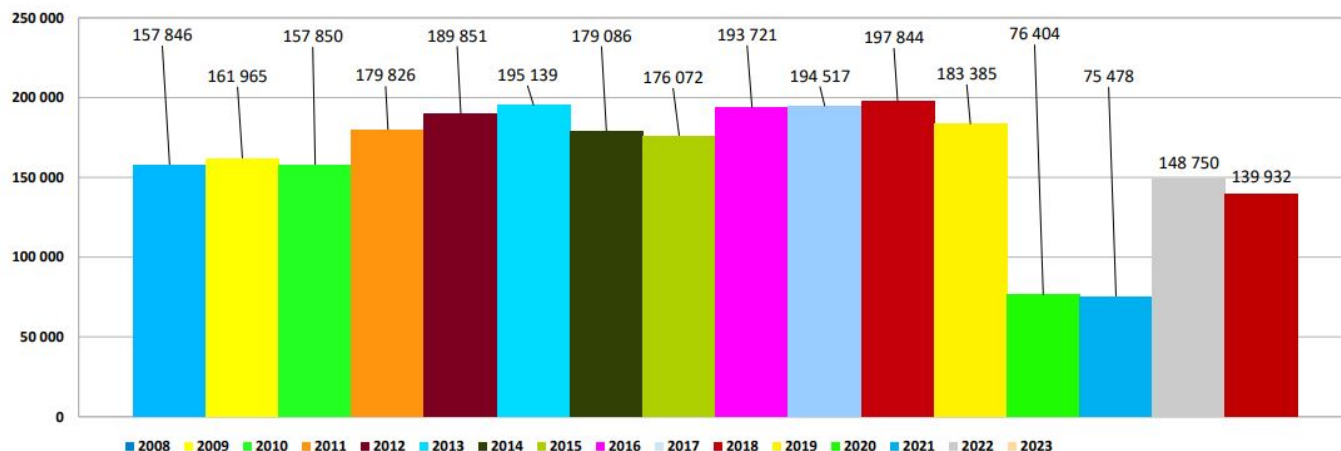
#### Evolution de la fréquentation :

MOIS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
janvier	222	358	338	498	573	481	839	619	622	687	769	654	714	0	493	527
février	298	310	479	639	425	602	808	627	794	820	634	612	651	0	459	506
mars	318	250	656	680	791	736	745	922	705	974	887	783	268	0	564	684
avril	268	400	471	579	560	647	696	740	657	568	632	641	0	0	511	457
mai	248	414	527	617	567	555	754	614	869	420	599	557	0	0	598	449
juin	243	334	222	203	377	340	332	448	787	536	360	220	0	0	213	450
juillet	176	292	327	384	431	575	560	792	686	547	519	646	0	387	555	681
août	127	311	317	345	367	476	490	670	659	615	608	536	0	385	617	624
septembre	136	301	852	760	692	828	973	966	486	365	574	750	0	593	670	188
octobre	519	625	668	755	884	940	974	893	892	772	660	747	394	831	771	738
novembre	418	641	649	699	696	899	901	968	693	757	616	633	0	646	653	686
décembre	259	301	339	430	395	293	467	495	479	438	505	458	0	490	385	480
<b>TOTAL</b>	<b>3 232</b>	<b>4 537</b>	<b>5 845</b>	<b>6 589</b>	<b>6 758</b>	<b>7 372</b>	<b>8 539</b>	<b>8 754</b>	<b>8 329</b>	<b>9 516</b>	<b>7 363</b>	<b>7 237</b>	<b>2 027</b>	<b>3 332</b>	<b>6 489</b>	<b>6 470</b>
		40,37%	28,82%	12,73%	2,50%	8,30%	13,70%	2,52%	4,85%	14,25%	22,62%	-1,71%	-71,97%	64,38%	96,22%	-0,30%

#### Recettes liées aux animations :



## Evolution du nombre d'entrées :



## Fréquentation pour l'été 2023 :

Avec un total de **22 503** entrées, on enregistre une légère baisse de 2 % de fréquentation par rapport à 2022. La moyenne observée pendant les années allant de 2014 à 2019 étant située autour des 30 000 entrées sur la période estivale.

Le mois de juillet observe une baisse de 9 % par rapport à 2022 alors que le mois d'août a progressé de 3 %.

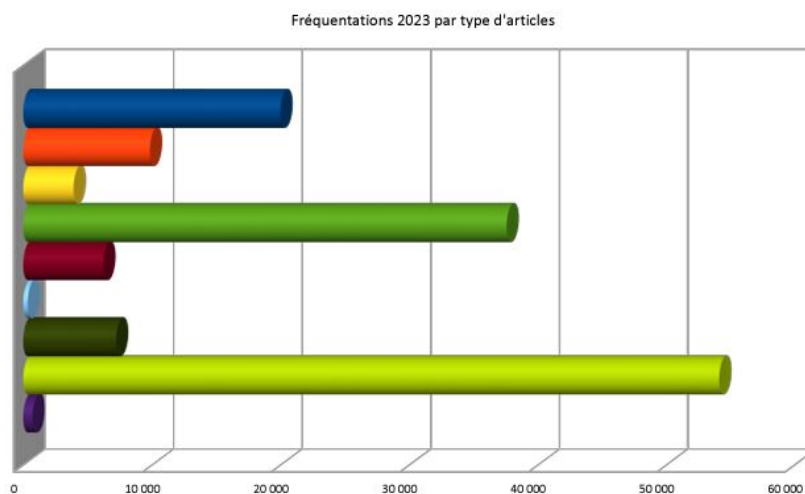
Les recettes s'élèvent à **116 520,05 €** soit + 12 % par rapport à 2022, ce qui s'explique par l'augmentation des tarifs, malgré la baisse de fréquentation.

## Le Centre Aquatique en chiffres :

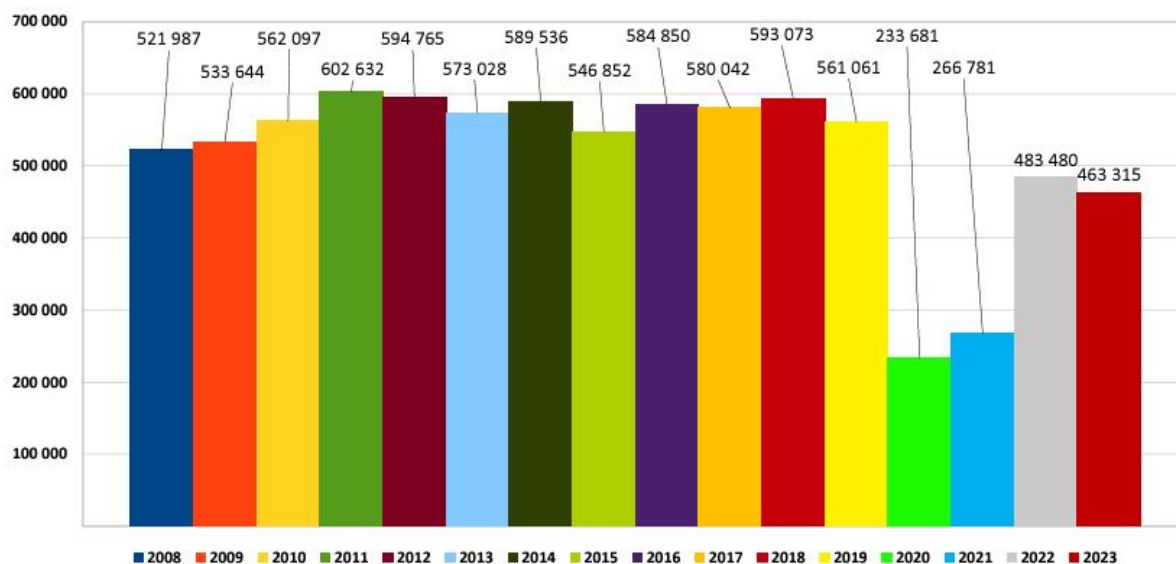
- **139 932** entrées
- **60 506** entrées adultes dont **9 843** entrées sur l'espace Balnéo
- **22 168** entrées jeunes (- de 18 ans et étudiants)
- **27 386** entrées scolaires
- **1 814** entrées d'enfants de Centres de Loisirs
- **668** animations dispensées (aquagym et jardin aquatique)
- **1 838** leçons de natation
- **333** jours ouverts d'ouverture
- **11 254** retraités sportifs
- **132** locations aquabike
- **1 520** ventes réalisées sur le site internet pour un total de **27 456 €** (soit 6% des ventes)

## Fréquentation du public du Centre Aquatique sur l'année 2023 :

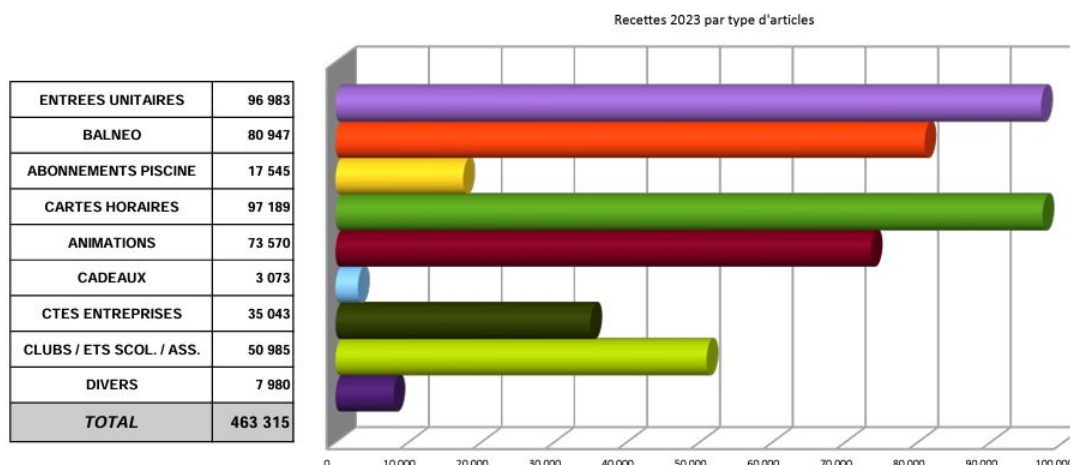
ENTREES UNITAIRES	19 988
BALNEO	9 843
ABONNEMENTS PISCINE	3 909
CARTES HORAIRES	37 563
ANIMATIONS	6 223
CADEAUX	350
CTES ENTREPRISES	7 210
CLUBS / ETS SCOL. / ASS.	54 127
DIVERS	719
<b>TOTAL</b>	<b>139 932</b>



## Recettes annuelles du Centre Aquatique :



## Typologie des recettes du Centre Aquatique :



## Fréquentation des clubs :

22 921 entrées « nageurs » ont été enregistrées pour les six clubs qui fréquentent assidûment l'équipement : ASPTT, La Cantalienne, Club de Plongée, Triathlon, Natation Passion et CVAD.

Fréquentation totale :

- ASPTT : 12 640
- La Cantalienne : 13 914
- Club de Plongée : 1 091
- Triathlon : 663
- Natation Passion : 1 327
- CVAD : 135

## 2. Le Stade d'Athlétisme Marie-José PÉREC

L'équipement, qui présente des aménagements de grande qualité, est classé au niveau régional par la Fédération Française d'Athlétisme.

Une quinzaine d'utilisateurs (clubs, associations, scolaires ...) bénéficient de la mise à disposition du Stade d'athlétisme de la Ponétie. Les deux associations d'athlétisme représentent un peu plus de 300 licenciés à elles seules.

L'amélioration du contexte sanitaire a en 2023 permis la reprise de l'organisation de compétitions d'athlétisme FFA, soit 2 meetings de niveau départemental.

En plus de cela, quelques évènements sportifs ont pu avoir lieu au cours de l'année 2023 :

- Challenge de la Qualité Départemental SDIS ;
- Rencontres sportives scolaires USEP ;
- Epreuves des candidats de l'IFPP d'Aurillac au CAP ;
- Contrôles de la condition physique des militaires ;
- Parcours sportif régional des sapeurs-pompiers.

### **3. Le Boulodrome**

Durant l'année 2023, les clubs adhérents du boulodrome ont organisé les jeudis, samedis et dimanches, 64 concours de pétanque en triplettes ou doublettes.

Dans la même période, la lyonnaise a organisé 10 concours le samedi et 1 concours le dimanche avec 16 quadrettes.

Le boulodrome est utilisé tous les jours de 13h45 à 18h15 par environ 100 joueurs de pétanque et lyonnaise confondus. De plus, il y a une vingtaine de joueurs de cartes.

Le mercredi soir, de 18h à 20h et le vendredi de 14h à 16h, le boulodrome est utilisé par le club de Reilhac qui organise un entraînement pour le sport adapté avec environ 40 joueurs.

Le jeudi soir, c'est au tour de l'école de pétanque de mettre en œuvre l'entraînement organisé par la PA ainsi qu'un entraînement de lyonnaise.

Sur 2023, 240 adhérents ont été enregistrés.

### **4. L'Épicentre**

L'Association Session Libre a poursuivi cette année encore son travail de développement des cultures urbaines. En effet, l'éducation populaire demeure au cœur de l'Association Session Libre, formant la base même de tous ses projets. La formation continue des bénévoles, l'organisation d'actions d'animation et d'événements, la gestion de l'association, ainsi que les divers travaux liés à la gestion d'un lieu tel que l'Épicentre, seront de nouveau mis en œuvre en 2024, afin de renforcer un noyau solide d'usagers, de bénévoles et de partenaires déjà existants. La transmission des principes inhérents à l'éducation populaire, tels que l'accessibilité, l'inclusion, l'émancipation et la participation active des membres, demeure le fil conducteur des actions que Session Libre envisage de mettre en œuvre en 2024

L'Association compte deux employés, pour un temps de travail total de 3 214 heures, dont la présence est répartie pour assurer les missions suivantes :

- la gestion et l'administration : 704 heures,
- la communication : 704 heures,
- l'événementiel : 330 heures,
- l'animation des cours : 536 heures,
- l'accueil : 799 heures,
- l'entretien : 139 heures.

Session Libre, c'est aussi un soutien fort de bénévoles :

- Gestion de l'association : 48 heures (4 personnes x 12 heures)
- Entretien Épicentre : 70 heures (2 personnes x 35 heures)
- Sorties Riding School : 40 heures (4 personnes x 10 heures)
- Les événements : 495 heures (55 personnes x 9 heures)

Le total de cet investissement bénévole en 2023 est de 653 heures soit 7 522,56 € (SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 11,53 €).

Véritable école de pratique des cultures urbaines, l'Association rythme la vie de l'Épicentre tout au long de l'année scolaire, en proposant un cadre sécurisé et un enseignement adapté à la pratique du Skateboard et du BMX.

La «Riding School» a réuni lors de la saison 2022/2023 : 29 pratiquants en BMX et 20 pratiquants en Skateboard les mardis, mercredis et jeudis, tout au long de l'année, soit 175 séances au total et un volume horaire de 262,50 heures de cours dispensés. La «Riding School», ce sont également des sorties réservées aux pratiquants de l'école. En 2023, les 10 pratiquants les plus expérimentés en BMX et skateboard ont eu l'occasion de découvrir successivement les skateparks de Limoges, Vichy, Bourg-Saint-Maurice, Perpignan et Le Puy-en-Velay.



En complément de la « Riding School », les éducateurs de Session Libre interviennent également sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) afin de faire découvrir les pratiques du skate et du BMX :

- 26 séances de TAP en Skateboard à Saint-Paul-des-Landes, Vic-sur-Cère et Arpajon-sur-Cère, soit 30 heures de TAP Skate ;
- 8 séances de TAP BMX à Vic-sur-Cère et Arpajon-sur-Cère, soit 12 heures de TAP BMX ;
- 60 enfants ont découvert le skateboard ou le BMX grâce aux TAP durant l'année 2023.

En 2023, Session Libre est intervenue auprès de l'Ecole Municipale des Sports de la Ville d'Aurillac dans le cadre de la convention qui lie Session Libre avec la municipalité. Différentes actions ont été menées en partenariat avec l'EMS en Skate et BMX lors de l'année 2023 :

- 12 séances d'1h30 de Skateboard à l'Epicentre avec 2 classes de CM1 de l'école des Alouettes, soit 18 heures d'initiation au skateboard avec des scolaires à l'Épicentre ;
- 4 initiations au BMX à l'Epicentre lors des vacances scolaires avec les jeunes de l'EMS, soit 11 heures d'initiation au BMX.

Pendant chaque période de vacances scolaires de la Zone A, des stages de découverte et de perfectionnement au skateboard et au BMX sont proposés du mardi au vendredi, que ce soit en matinée ou en après-midi. Ces stages servent à la fois à initier aux pratiques du skateboard ou du BMX, et à perfectionner les compétences acquises via les cours hebdomadaires de la Riding School. Grâce à cette initiative, Session Libre touche régulièrement un public en vacances dans le département pendant ces périodes.

- 73 enfants âgés de 4 à 17 ans accueillis lors des stages en 2023,
- 12 semaines de stages proposées en 2023,
- 72 heures de cours au total.

### **Les actions en 2023 :**

Tout au long de l'année, Session Libre propose ses services en matière de transmission, d'éducation populaire et d'animation sur le territoire. Ces interventions sont réalisées en collaboration avec les structures qui font appel à l'Association. Les salariés de l'Association ont réalisé diverses animations vers des publics de tous âges, offrant ainsi à chacun l'opportunité de s'initier ou de perfectionner ses compétences dans les pratiques du skateboard et du BMX.

- En 2023, l'Association a répondu aux sollicitations de 13 structures,
- Ce qui représente un total de 83 journées et 192 heures d'intervention,
- 2 salariés ont participé à ces actions,
- Au total, 3 640 jeunes ont été touchés à travers ces interventions,
- 45 % de ces actions se sont déroulées à l'Épicentre.

### **QUARTIERS D'ETE :**

C'est un dispositif déployé dans le cadre d'appels à projets de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) du Cantal, offrant aux associations la possibilité, en collaboration avec les résidents des quartiers prioritaires, de proposer des activités pendant la période estivale. En prolongement des actions déjà menées dans le quartier Politique de la Ville de Marmiers et forte des succès rencontrés, Session Libre a réalisé des initiations gratuites à la pratique du skateboard aux jeunes de Canteloube, directement devant les immeubles de la cité, du mardi 8 au vendredi 11 août, chaque après-midi. Ces interventions avaient pour objectif de promouvoir la pratique du skateboard ;

- 8 heures d'initiation réparties sur 4 après-midis ;
- Un total de 50 participants âgés de 6 à 16 ans.



### CONTRAT VILLE : ART & SKATE :

Ce nouveau projet a bénéficié du soutien du Contrat de Ville et a été porté par l'Association 10<sup>ème</sup> Art avec le support de Session Libre. Ce projet a proposé une semaine d'initiation à la pratique du skateboard et de son univers artistique. En matinée, des initiations à la pratique du skateboard ont eu lieu à l'Épicentre, impliquant 8 jeunes du quartier de Canteloube. Les après-midis, du lundi au vendredi, un atelier dirigé par un artiste de l'Association 10<sup>ème</sup> Art a permis aux jeunes de créer des œuvres artistiques sur des planches de skate vierges. À la suite de ce projet, une vidéo et une exposition ont eu lieu à l'Épicentre, marquées par un vernissage le vendredi 8 décembre 2023 en présence des enfants et de leurs parents.

- 35 heures d'intervention réparties sur 5 journées,
- Un total de 40 participants aux initiations skateboard,
- 14 œuvres réalisées lors des temps de création artistique,
- 1 exposition à l'Épicentre pour l'événement « King Of Bowl III ».

### Les événements 2023 :

#### MAD COW FESTIVAL :

Le MadCow Festival, c'est un événement mêlant nature, musique et adrénaline, se déroulant dans un cadre naturel entouré de montagnes au bord du Lac des Cascades, sur la Commune de Cheylade (15). La quatrième édition, qui s'est déroulée les 4, 5 et 6 août 2023, a attiré 3 000 festivaliers par jour. Suite à l'invitation des organisateurs du MadCow Festival, Session Libre a animé un événement axé sur le skateboard en installant une mini-rampe sur les berges du lac, au coeur du festival. L'Association a organisé, avec une dizaine de bénévoles, un concours de figures appelé «best tricks» sous la forme d'un «gift fort tricks» le samedi après-midi. Cette troisième participation a rassemblé environ 200 spectateurs et une vingtaine de riders, festivaliers et adhérents de Session Libre.

#### BEST TRICKS SKATE ET BMX :

Afin d'animer la fin de la période des nocturnes, Session Libre a décidé d'organiser des événements dédiés au skateboard et au BMX. L'Association a ainsi mis en place des best tricks sous forme de jams en skateboard et BMX sur la partie Street de l'Épicentre le vendredi 24 mars pour le skateboard et le vendredi 31 mars pour le BMX. Ces événements ont attiré environ quinze participants à chaque date et un public d'une centaine de personnes au total.

#### CANTE'MOOVE FESTIVAL :

Ce festival met l'accent sur les pratiques des Cultures Urbaines dans le quartier prioritaire de Marmiers. En effet, ce Festival, organisé par l'Association Session Libre dans le cadre de la politique de la ville et avec le soutien de la CABA et de l'État, s'est vu proposer une journée dédiée au Skate, au VTT, au ventrigrisse et au Street Art.

#### WHEELS ON FIRE II :

Cette deuxième édition du « WHEELS ON FIRE » a rassemblé 34 participants :

- 5 riders amateurs en « Skate - de 16 ans »
- 8 riders amateurs en « BMX - de 16 ans »
- 6 riders professionnels en « Skate + de 16 ans »
- 15 riders professionnels en « BMX + de 16 ans »

Les catégories « + de 16 ans » se sont partagées les 600€ de Prize Money mis en jeu, tandis que les catégories « - de 16 ans » ont été récompensées par des lots des partenaires. Cet événement s'est déroulé sur le skatepark extérieur de l'Épicentre dans une ambiance très agréable et a été un véritable succès, attirant 250 spectateurs. En parallèle des compétitions de skateboard et de BMX, un rassemblement de véhicules anciens a eu lieu sur les parkings de l'Épicentre, attirant une cinquantaine de personnes supplémentaires venues admirer une vingtaine de véhicules de collection.

### KING OF BOWL III :

Cette 3<sup>ème</sup> édition du « KING OF BOWL » a rassemblé 52 participants :

- 7 riders amateurs en « Skate - de 16 ans »,
- 15 riders amateurs en « BMX - de 16 ans »,
- 15 riders professionnels en « Skate + de 16 ans »,
- 20 riders professionnels en « BMX + de 16 ans ».

La troisième édition du « King of Bowl » a marqué la clôture d'une année 2023 riche en animations et événements. Les bénévoles et les salariés ont organisé des compétitions de skateboard et de BMX qui ont eu lieu à l'Épicentre, plus précisément dans son bowl en bois de 250 m<sup>2</sup>. Cet événement a réuni environ 350 personnes dans une ambiance bouillante !

### CHAMPIONNAT AURA SKATE :

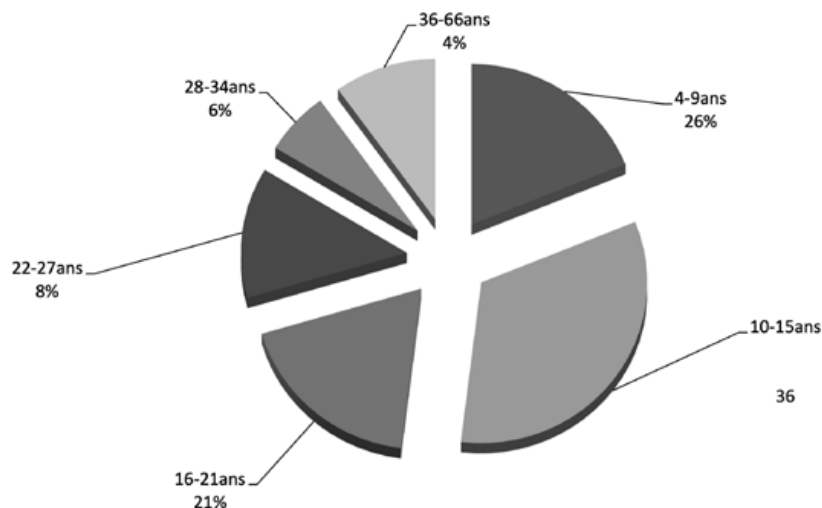
Quatre adhérents de Session Libre, pratiquants de Skate de l'Épicentre, ont participé au Championnat Régional de Skate Street AURA les 6 et 7 mai 2023 à Bourg-Saint-Maurice (73). Parmi eux, deux se sont qualifiés pour le Championnat de France Street 2023 (Noé Duport en "- de 16 ans" et Guilhem Edon en "+ de 16 ans") en terminant respectivement 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dans leurs catégories.

### CHAMPIONNAT DE FRANCE SKATE :

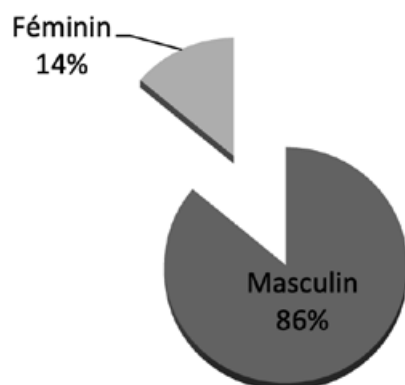
Pour la première fois depuis 2015 et l'accueil du Championnat de France de Skateboard à Aurillac, deux skaters de l'Association Session Libre ont participé au Championnat de France de Skateboard Street du 26 au 28 mai 2023 à Perpignan. Pour leur première participation, Noé Duport s'est classé 20<sup>ème</sup> sur 53 participants et Guilhem Edon 46<sup>ème</sup> sur 54 riders.

### Statistiques des effectifs :

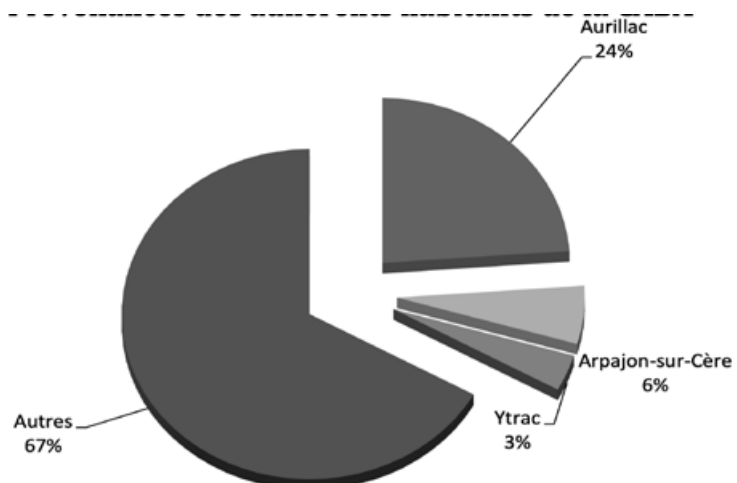
Adhérents par tranche d'âges :



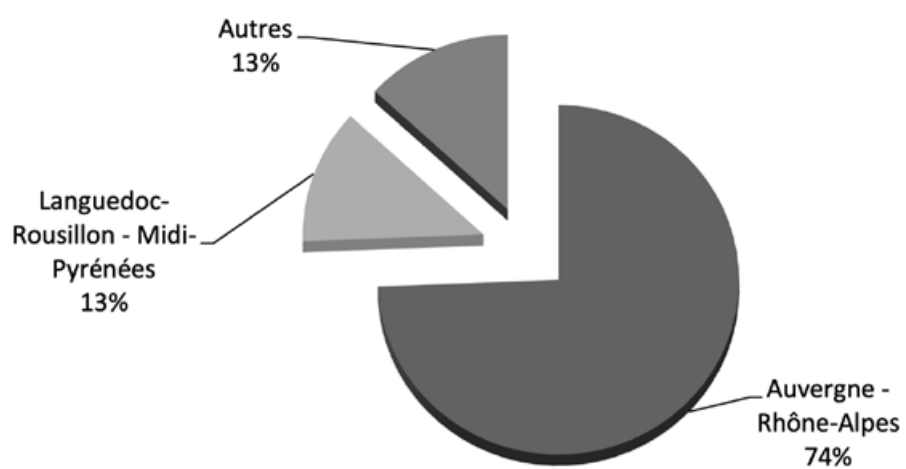
Sexe des adhérents :



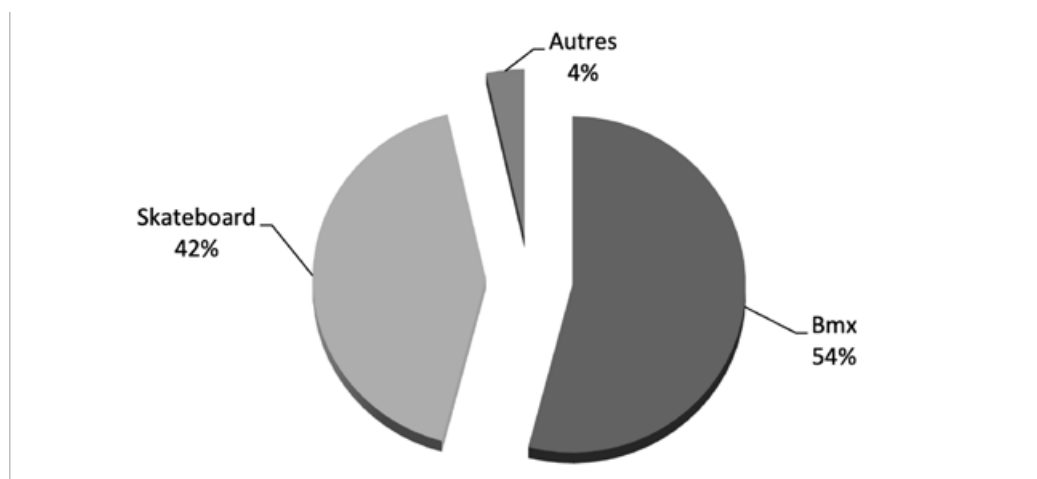
Provenance des adhérents de la CABA :



Provenance des adhérents par région :



## Pratiques sportives :



### **5. Le Stade Jean Alric**

Le Stade Jean Alric, équipement classé en catégorie A pour le rugby et de niveau 3 pour le football, est entré dans sa dixième année de fonctionnement en 2023 après toutes les phases de rénovation qu'il a connues. Construction de la nouvelle Tribune d'Honneur et la billetterie livrées en 2014, réfection de la Tribune Marathon et aménagement du fond de stade (demi-terrain d'entraînement) en 2017 et remplacement complet du système d'éclairage sportif du terrain en LED en 2019.

En 2023, les installations ont accueilli toute la saison, en plus de l'équipe professionnelle de Rugby, l'académie de Rugby, plusieurs niveaux de l'association de rugby (U8 à U18), de nombreuses sections de l'école de rugby, certaines sections de l'école de foot durant la période hivernale. Bien que non calibrées pour accueillir autant de personnes quotidiennement et hebdomadairement, les installations ont supporté cette fréquentation accrue face aux différents aléas climatiques hivernaux et estivaux de la saison 2023.

Les différents aménagements réalisés depuis 2021, ont permis aux usagers d'utiliser les installations dans les meilleures conditions :

- réfection complète de la salle de musculation (remplacement de l'intégralité du revêtement de sol, reprise des peintures des murs, application de bandes de revêtement plastique à mi-hauteur des murs pour les protéger, reprise des goulottes électriques pour l'alimentation des appareils de musculation) ;
- aménagement de deux bureaux en rez-de-chaussée par l'installation de baies vitrées aux espaces d'accueil de l'atrium ;
- acquisition d'une machine de production de glaçons pour les besoins médicaux des joueurs ;
- acquisition d'une station météo pour permettre un suivi des données et anticiper la mise en place de la procédure hivernale (bâches + souffleurs thermiques si nécessaire).

### **Le Stade en chiffres :**

- 15 matchs de l'équipe Pro,
- 2 matchs amicaux,
- 6 matchs de rugby amateurs.

## Saison 2022 / 2023 :

		Entrées Payantes	Abonnés Gd Public	Abonnés VIP	Invitations	Ayants Droit	<b>TOTAL</b>
29/07/2022	Match amical vs MASSY	811	652	118	229	25	1835
05/08/2022	Match amical vs NEVERS	1064	853	220	190	32	2359
02/09/2022	SACA / AIX-EN-PROVENCE	499	753	120	291	30	1693
16/09/2022	SACA / MASSY	508	655	235	170	12	1580
14/10/2022	SACA / MONTAUBAN	547	690	265	190	15	1707
28/10/2022	SACA / BEZIERS	923	691	325	529	27	2495
18/11/2022	SACA / NEVERS	410	688	310	233	19	1660
02/12/2022	SACA / COLOMIERS	269	635	285	189	11	1389
09/12/2022	SACA / VANNES	335	681	280	287	15	1598
06/01/2023	SACA / MONT-DE-MRSAN	523	599	261	269	25	1677
27/01/2023	SACA / GRENOBLE	410	603	214	271	26	1524
10/02/2023	SACA / CARCASSONNE	349	451	196	355	14	1365
03/03/2023	SACA / ROUEN	317	670	212	367	16	1582
24/03/2023	SACA / ANGOULEME	290	630	235	356	14	1525
07/04/2023	SACA / OYONNAX	553	678	286	418	28	1963
14/04/2023	SACA / AGEN	337	530	255	298	32	1452
05/05/2023	SACA / BIARRITZ	1022	631	296	273	24	2246
	<b>TOTAL</b>	<b>9167</b>	<b>11090</b>	<b>4113</b>	<b>4915</b>	<b>365</b>	<b>29650</b>

### **6. La base de VTT à Jussac**

La base de VTT de Jussac est gérée depuis 2021 par l'Association Cyclo Jussacois Randonnée Pédestre Jussacoise (CJRPJ). Pour la saison 2023, l'Association compte 99 adhérents répartis comme suit :

- 50 marcheurs,
- 49 cyclos.

Des sorties pédestres et cyclos sont organisées toute l'année, les samedis et dimanches. Pour la saison 2023, plus de 180 sorties ont été proposées aux membres du club entre cyclos (route ou VTT) et marcheurs sur le territoire du Cantal et départements voisins.

L'association a participé au Cantal Tour Sports avec la mise à disposition des VTT mécaniques de la base du Moulin sur un parcours technique adapté aux enfants.

La Jussacoise, organisée début juin, a connu un beau succès avec plus de 980 participants cyclos, vététistes, marcheurs et Trail.

La base VTT du Moulin pour cette saison a comptabilisé 115 journées de location de VTT électrique et 2 VTT électriques mis à la disposition du service Tourisme pour 3 mois.

Pour 2024, l'organisation de la Jussacoise est prévue le dimanche 2 juin.

## **7. Le Prisme**

Sur un plan culturel, la saison a démarré avec l'humoriste Olivier de BENOIST le 17 mars, puis la tournée de Celtic Legends le 2 avril.

En fin d'année, le Prisme a accueilli Mickaël GREGORIO le 4 novembre, le spectacle World of Queen le 10 novembre et les BODIN'S le 8 décembre.

Tous ces spectacles étaient des locations directes aux tourneurs, pas d'achat direct cette année.

Une annulation a été comptabilisée le 03/12 : la pièce de théâtre « Un dîner d'adieu ».

Sur un plan économique, le Prisme a pu accueillir de belles manifestations : le dîner-spectacle organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers du Cantal le 18 février, le Congrès National des Entrepreneurs Des Territoires les 9,10 et 11 mars et le Forum des Métiers et de la Formation de la CCI le 23 février.

Cette année encore, il a été impossible de répondre à l'objectif défini par la DSP : proposer une programmation diversifiée de 10 à 12 dates.

Ne générant pas de chiffre d'affaires mais impliquant la mobilisation des équipes de la SPL, ont été accueillis en extérieur (Place du 8 mai) : des lâchers de pigeons les 10 et 15 juillet, le Torpedo Club le 30 juillet.

L'activité générée par le Prisme représente toujours une part importante du budget de la SPL Aurillac Développement (tant sur le plan des dépenses que sur celui des recettes). Toutefois cet exercice reste fortement impacté par le contexte économique actuel et l'inflation importante.

## **8. Le Centre de Congrès**

Au 31 décembre 2023, pour les utilisations commerciales et associatives, le résultat de l'activité du Centre de Congrès est le suivant :

- 5,41 (contre 6,14 en 2022) « équivalents journées » aux tarifs commerciaux ;
- 34,62 (contre 39,95 en 2022) « équivalents journées » aux tarifs associatifs (dont 25 utilisations réservées par la Ville d'Aurillac) ;

Soit 40,03 « équivalents journées » (contre 46,09 en 2022), soit un chiffre en baisse de 13% par rapport à l'exercice 2022 (sur un exercice normal, il y a entre 45 et 50 utilisations).

Le calcul des « équivalents journées » ne traduit pas le nombre d'évènements se déroulant au Centre de Congrès. Il résulte du montant total du chiffre d'affaires réalisé divisé par les tarifs « journée » de la DSP pour le Centre de Congrès.

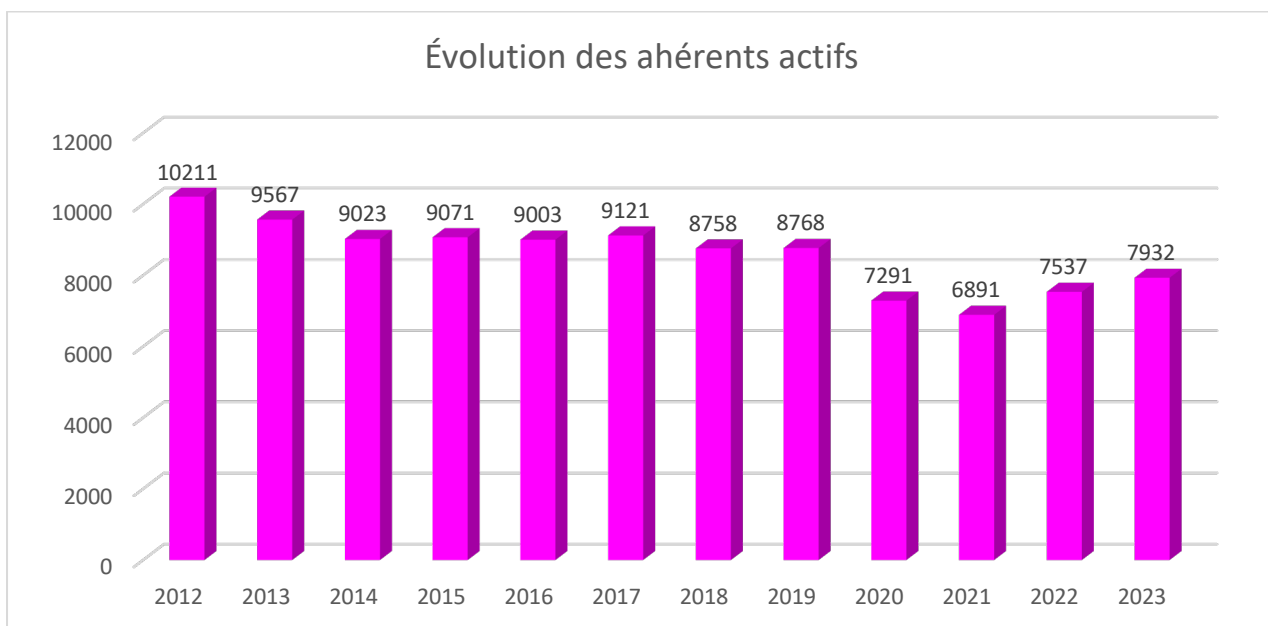
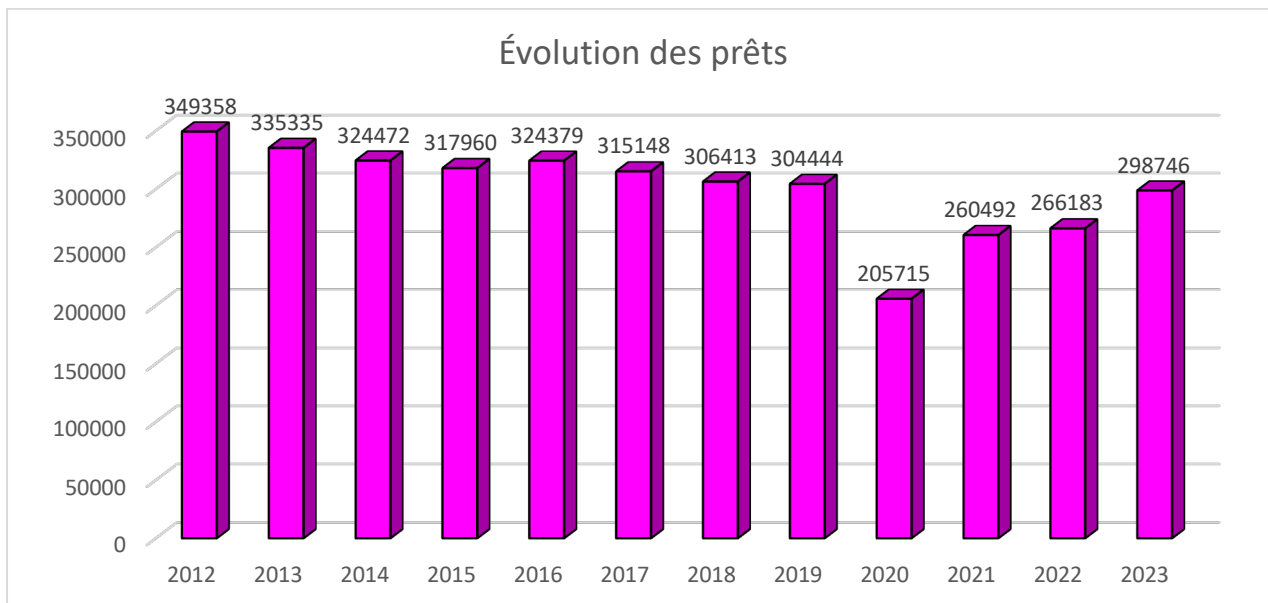
## **9. La Médiathèque**

Chaque année, la Médiathèque du Bassin d'Aurillac propose à tous des collections actualisées et de nouveaux rendez-vous. Fonds physiques et ressources numériques, services et actions culturelles proposés, médiathécaires professionnels, partenaires nombreux et usagers actifs construisent ensemble ce lieu public de la culture, de l'information, de l'apprentissage et du loisir.

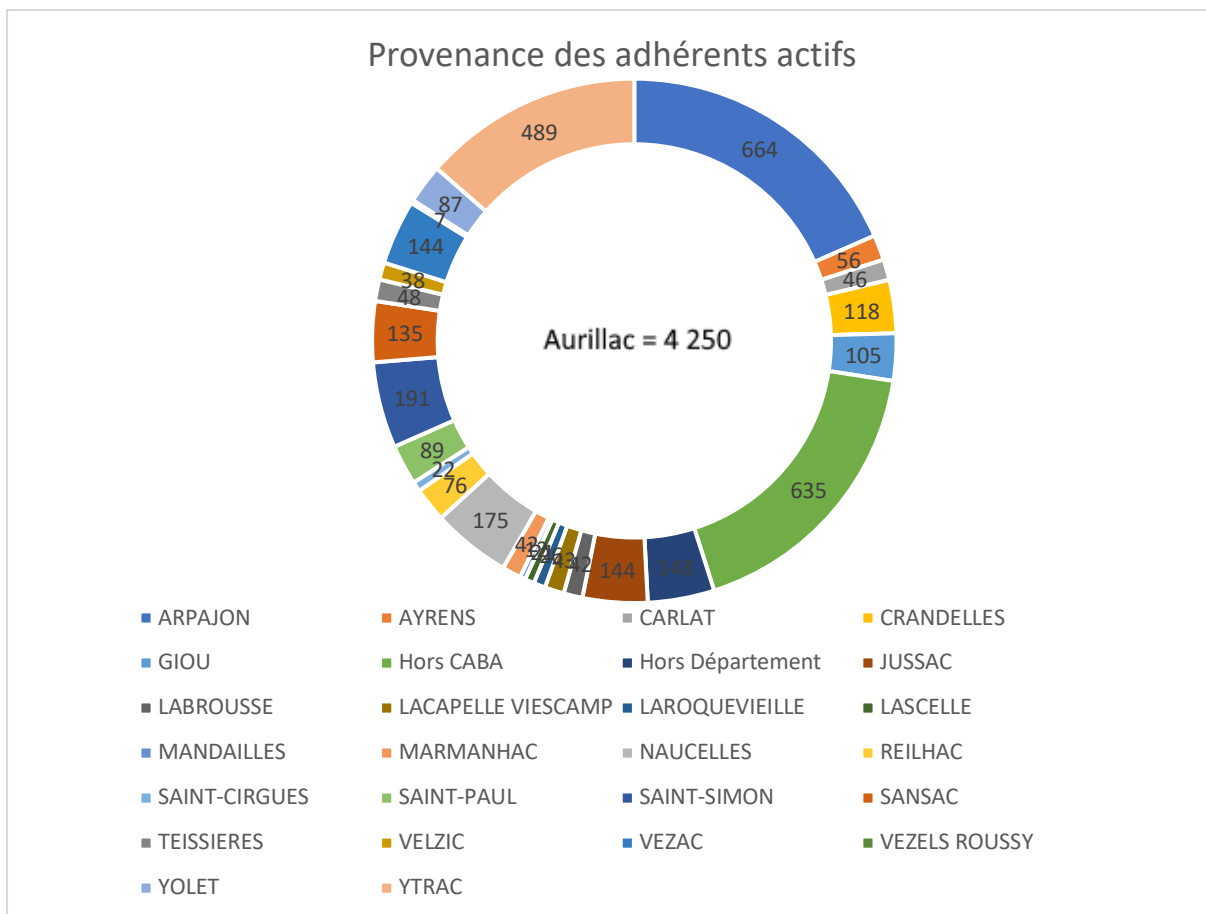
L'accès et la consultation sur place sont gratuits et ouverts à tous. L'emprunt est gratuit pour les habitants des 25 communes de la CABA ainsi que pour les moins de 18 ans, les lycéens, étudiants et toute personne en formation sur le territoire de la CABA.

➤ **Les chiffres clés de l'année 2023 :**

- 293 jours d'ouverture (- 4 jours),
- 7 932 adhérents actifs (+ 5,2%),
- 298 746 prêts (+ 12%),
- 145 252 visiteurs (+ 24,5 %).







➤ **L'action culturelle en 2023, quelques exemples :**

- Dynamique positive de l'action culturelle et des partenariats (144 actions in-situ & 38 hors-les-murs) ;
- 9<sup>ème</sup> Festival BD (3 000 visiteurs) ;
- Exposition « Chroniques du Gévaudan » aux Écuries (4 500 visiteurs) ;
- Journées Jobs d'été (331 jeunes) ;
- Participation au Mois du film documentaire « Ô poils ! » (147 participants) ;
- Permanence hebdomadaire d'un écrivain public et ateliers méthodologiques pour lycéens (environ 45 séances) ;
- Heure du conte, heure du conte des petits (25 séances) ;
- Soirées jeux....

**De nombreux partenariats locaux, parmi lesquels :**

- Théâtre d'Aurillac : dispositif annuel « de vives voix » ;
- Conseil départemental du Cantal : participation au festival Hibernarock : exposition + concert Théo Charaf (75 personnes) ;
- Festival Éclat : accueil de la conférence gesticulée « Princess Bekille » ;
- Salon Entre les Mondes / Aurillac Geek Convention : exposition et trois tables rondes (76 personnes) ;
- Ville d'Aurillac et Université Clermont Auvergne : participation à la Fête de la Science « le végétal dans tous ses états » ;
- IEO Cantal : participation au 43<sup>e</sup> festival Rapatonadas ;

- CAF/CIDFF : participation au salon « Planète Parents » ; dispositif VaCaf ;
- IFSI/Lycée Saint-Géraud : exposition Cath'art-sis ;
- 3<sup>ème</sup> biennale Hors Normes Volcaniques : exposition François Jauvion ;
- Musées d'Aurillac : accueil pour des actions hors-les-murs durant les congés scolaires ;
- Librairies locales : prix des incorruptibles, festival BD.

➤ **Coordination du maillage culturel territorial :**

- Dispositif **Impulsions Musicales** en partenariat avec le théâtre d'Aurillac et l'Association Musica Formosa : Lacapelle-Viescamp, Sansac-de-Marmiesse, Jussac, Arpajon-sur-Cère, Naucelles.
- Dispositif **Impulsions Street Art** en partenariat avec l'Association 10<sup>ème</sup> Art : Giou-de-Mamou, Lascelles (Part CABA : 11 600 €).

➤ **Les actions réalisées :**

- Convention de partenariat avec le Conservatoire de Musique et Danse d'Aurillac ;
- Reconduction de la convention de réciprocité avec la Bibliothèque de l'Université Clermont-Auvergne (UCA) ;
- Commission de sécurité ERP ;
- Recrutement d'un nouvel Informateur Jeunesse.

➤ **Les actions en cours :**

- Renouvellement des marchés publics d'acquisition des livres imprimés,
- Réaménagement/réorganisation de l'espace Enfance-Ludothèque.

➤ **Les chantiers à venir en 2024 :**

- 10<sup>ème</sup> édition du Festival BD du Bassin d'Aurillac ;
- Réaménagement/réorganisation de l'espace Enfance-Ludothèque : mise en place d'un fonctionnement provisoire dans d'autres locaux proches de la médiathèque durant la période de travaux (fin 2024-début 2025) ;
- Projet Inter'Stices Culture & Santé en Auvergne-Rhône-Alpes.

## **10. Le Parapluie**

Centre de Création artistique, le Parapluie accueille des compagnies de théâtre de rue en résidence afin qu'elles approfondissent leur travail de recherche et de création de spectacles. Tout au long de l'année, les résidences d'artistes trouvent avec « Le Parapluie » une nouvelle dimension.

Le Centre de Création Artistique a en effet pour but d'assurer la permanence de la création autour des arts de la rue et de renforcer la place du Bassin d'Aurillac dans les pratiques artistiques contemporaines. Il est en ce sens indispensable au développement du Festival international de Théâtre de Rue, premier festival du genre créé à Aurillac en 1986.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été l'initiatrice de ce Centre de Création Artistique, de recherche et de rayonnement pour le théâtre de rue, plus connu sous le nom de « Parapluie ».

## ➤ Les projets développés en 2023 :

- 10 projets de création (compagnies accueillies en résidence, laboratoires et accompagnements de démarches artistiques) ;
- 3 mises à disposition (répétition, représentation ou formation).

### **11. Le Chaudron**

Géré par l'Association « Love Mi Tendeur », le Chaudron est dédié à la pratique des musiques actuelles amplifiées.

Le bâtiment, d'une surface totale de 190 m<sup>2</sup>, est composé d'un studio d'enregistrement (45 m<sup>2</sup>) relié à une régie (5 m<sup>2</sup>), d'un studio de répétition de 30 m<sup>2</sup>, d'un espace détente de 21 m<sup>2</sup>, de sanitaires, d'un bureau/salle de réunion de 25 m<sup>2</sup> ainsi que d'un local de stockage de 22 m<sup>2</sup>.

Depuis octobre 2023, la gestion des studios est assurée par un seul salarié, soutenu par quelques membres bénévoles du bureau.

En 2023, Le Chaudron a vu sa fréquentation augmenter, grâce à de nouvelles actions et une nouvelle dynamique. Les musiciens du département ont pu se rencontrer lors de portes ouvertes ou de soirées dédiées et les studios affichent une occupation de plus en plus importante.

Le Chaudron et l'Association Love Mi Tendeur fonctionnent toujours en partenariat avec divers projets et structures du département, pour la mise en œuvre d'événements de médiation et d'ouverture culturelle :

- ADAPEI,
- Assaut Sismique,
- Melting Pop Festival,
- Hibernarock,
- Secours Populaire,
- Médiathèque du Bassin d'Aurillac,
- Association Cantal blues,
- Commune de Naucelles,
- Comité des fêtes de Laroquebrou,
- Ostal del Telh,
- Maison d'arrêt d'Aurillac,
- Centres sociaux.

## **F. LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE**

Afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale sur l'Agglomération aurillacoise, la CABA met en œuvre deux politiques réglementaires que sont :

- la Politique de la Ville, via le Contrat de Ville 2015/2023 du Bassin d'Aurillac ;
- la Prévention de la Délinquance, via le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).

## **1. La Politique de la Ville : le Contrat de Ville 2015/2023 du Bassin d'Aurillac**

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre d'un contrat pluriannuel. Les objectifs sont d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

### **➤ Qu'est-ce que le Contrat de Ville ?**

Le Contrat de Ville s'inscrit dans une démarche devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ce projet et le volet social de la Politique de la Ville.

L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le Département et la Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes.

Le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac repose sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Dorénavant, tous les dispositifs (Contrat de Ville et Projet de Renouvellement Urbain) doivent être conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Dans ce cadre, des Conseils Citoyens sont créés sur les territoires prioritaires. Ils ont pour missions d'être des lieux d'échanges entre les habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

### **➤ Le Contrat de Ville 2015/2023 du bassin d'Aurillac**

Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 (CUCS).

En 2013, la réforme de la Politique de la Ville a abouti à la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine promulguée le 21 février 2014, qui prévoit la mise en place de nouveaux Contrats.

C'est dans ce cadre que le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac a été élaboré de manière commune et signé, le 13 novembre 2015, par les différents partenaires institutionnels concernés : l'État, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département du Cantal, le Conseil Communal d'Action Sociale d'Aurillac, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts.

Ce contrat prend en compte une nouvelle géographie prioritaire identifiée par l'Etat (en concertation avec la CABA et la Ville d'Aurillac), à savoir un quartier de la Ville d'Aurillac : Marmiers/quartier Sud.



Le nouveau quartier prioritaire "Marmiers" est situé à l'extrémité Sud de la Ville d'Aurillac et souffre d'un enclavement en raison de sa séparation avec le reste de l'unité urbaine par l'axe routier majeur : la RN 122.

Il compte 1 013 habitants (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian annuel de 9 700 € par unité de consommation et était composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973, représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 1960/80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social...) / cf. cartographie 2015 ci-dessous :



Localisation du quartier prioritaire « Marmiers » (extrait du Contrat de Ville rédigé en 2015)

La finalité de ce Contrat de Ville est d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle. Les orientations de celui-ci se déclinent autour de trois piliers :

- **La cohésion sociale** : les objectifs sont de réduire la pauvreté ainsi que de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles ;
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** :
  - pour le volet « Cadre de vie », des améliorations durables sont recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximité et l'amélioration du sentiment de sécurité ;
  - pour le volet « Renouvellement urbain », qui concerne uniquement le quartier prioritaire de Marmiers, un changement profond est ambitionné. Cela se traduira par des déconstructions, des interventions ayant un impact sur la trame foncière, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.  
Cette modification, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.
- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi** : les objectifs sont de réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entreprenariat.

### ➤ La programmation d'actions 2023

Pour 2023, la CABA a mis en place différents groupes de travail qui ont permis de co-construire 5 projets :

#### • **Quatre projets pour le pilier Cohésion sociale :**

- \* « Ateliers passerelles : insertion par une pratique de loisirs », proposés par le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR) ;
- \* « Art & Skate », développé par les Associations Session Libre et 10<sup>ème</sup> Art ;
- \* « Sport et découverte », mis en place par l'AFC ;
- \* « Actions développées par le Conseil Citoyen », portées par le Centre social de Marmiers.

#### • **Un projet pour le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain :**

- \* « Santé/ Logement et auto-réhabilitation », proposé par l'Association Accent Jeunes.

Le montant total des **crédits** alloués par la **CABA** dans le cadre de la programmation 2023 est de **25 790 €**.

### ➤ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire de Marmiers, l'Etat a décidé, en 2015, que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre des quartiers d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) baptisé « Ré-inventons Marmiers », qui se traduit par le déploiement d'actions destinées à améliorer l'habitat et le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver le quartier et stimuler le développement économique. Pour cela, diverses opérations de démolition-reconstruction, de réhabilitation et d'aménagement sont engagées et vont se succéder.

Ce projet s'articule autour de trois axes majeurs :

- **l'habitat** : pour renforcer l'attractivité et la mixité sociale sur le quartier, les porteurs du projet souhaitent améliorer et diversifier l'offre de logement. Ainsi, plus de 200 logements ont ou vont être démolis et une centaine d'autres reconstruits. Le parti architectural des nouvelles constructions s'inspire des maisons du quartier et doit permettre de répondre aux attentes actuelles en termes de logement ;
- **les équipements** : plusieurs opérations majeures vont permettre de renforcer l'offre de services et l'ouverture du quartier sur la ville ;
- **les aménagements** : avec l'ambition de créer un cadre de vie «ville à la campagne», de nombreux aménagements paysagers et de voirie vont être réalisés. L'action principale réside dans la création d'une « coulée verte » qui traversera le quartier dans sa longueur.

Le projet de renouvellement urbain « Ré-inventons Marmiers » est copiloté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Etat, avec des opérations portées par la Ville d'Aurillac et Cantal Habitat, et avec les soutiens financiers de l'ANRU, Action Logement, la Région et la Banque des Territoires.

Il va mobiliser plus de **39 M€ HT d'investissements** et co-financements prévisionnels.



## Les opérations réalisées ou en cours au 30 novembre 2023

### • La requalification des allées du Centre Commercial de Marmiers

Les travaux se sont déroulés selon le planning suivant :

Février/mars 2023 : reprise des réseaux AEP par la CABA

Mai à août 2023 : réalisation des travaux

30 novembre 2023 : inauguration des nouvelles allées



### • Secteur MARMIERS / CORTAT

Au carrefour de la rue de Marmiesse et de l'avenue du Plomb du Cantal, la résidence « Vieux Marmiers » a été démolie en 2021 (62 ménages ont été relogés).

#### **Construction de 12 pavillons en locatif (LLS) :**

La zone libérée par la déconstruction du « Vieux Marmiers » a permis l'édification de 12 pavillons en locatif dont les travaux ont commencé en 2022 pour s'achever en juin 2023.

Les premiers locataires ont emménagé en septembre 2023.

**Résidentialisation des HLM de Cortat :** Cette opération, qui s'est achevée au 1<sup>er</sup> semestre 2023 a permis :

- de réaménager les espaces de stationnement avec la création de deux places supplémentaires dédiées aux déménagements ;





- de réaliser un cheminement et des espaces verts ;
- de créer un bassin de rétention des eaux pluviales ;
- de modifier la circulation afin de desservir les nouvelles constructions ;
- de proposer un contrôle d'accès à la résidence ;
- d'installer un système d'interphonie à chaque entrée d'immeuble connecté à un moniteur vidéo tactile mis en place dans chaque logement.

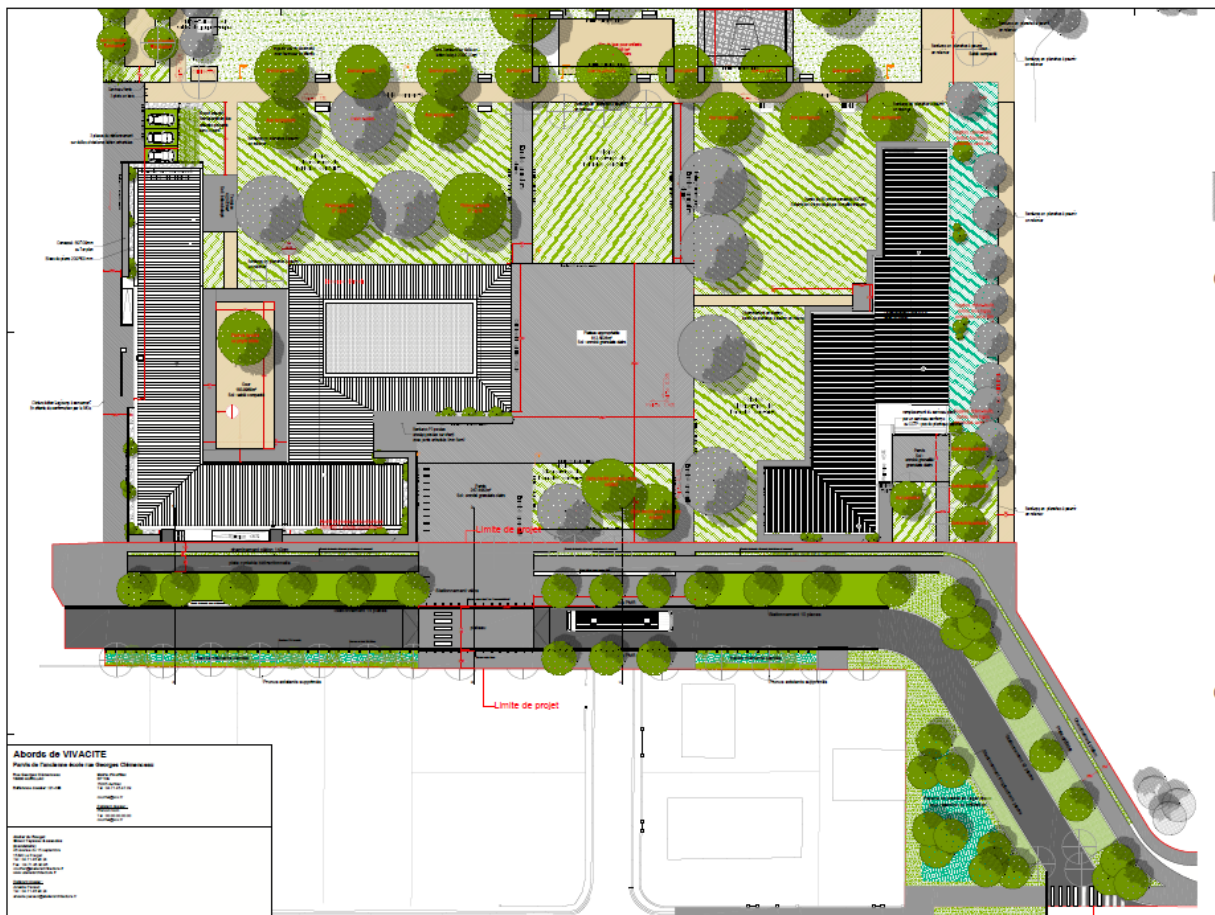


### • Au cœur du quartier

#### Réalisation du parvis de « Vivacité »

En complément des équipements proposés par la Ville d'Aurillac, des aménagements urbains vont être réalisés par ladite municipalité au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le coût des travaux est estimé à 900 K€.

Le plan de masse ci-dessous détaille les différents aménagements prévus dont les voies douces, la reprise de la voirie de Clémenceau, les plantations...



## Déconstruction de la résidence HLM Clémenceau

La résidence Clémenceau (119 logements) sera démolie au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le relogement des 96 ménages étant finalisé depuis seulement début novembre 2023, les premières entreprises de désamiantage et déconstruction ont pris leurs quartiers très récemment.



## Construction de 17 pavillons :

Entre fin 2024 et 2025, 17 maisons individuelles seront construites sur la parcelle de la résidence de Clémenceau (soit 9 pavillons pour l'accession et 12 lots libres par un constructeur privé).



## Construction de 4 LLS à proximité de la résidence de Canteloube :

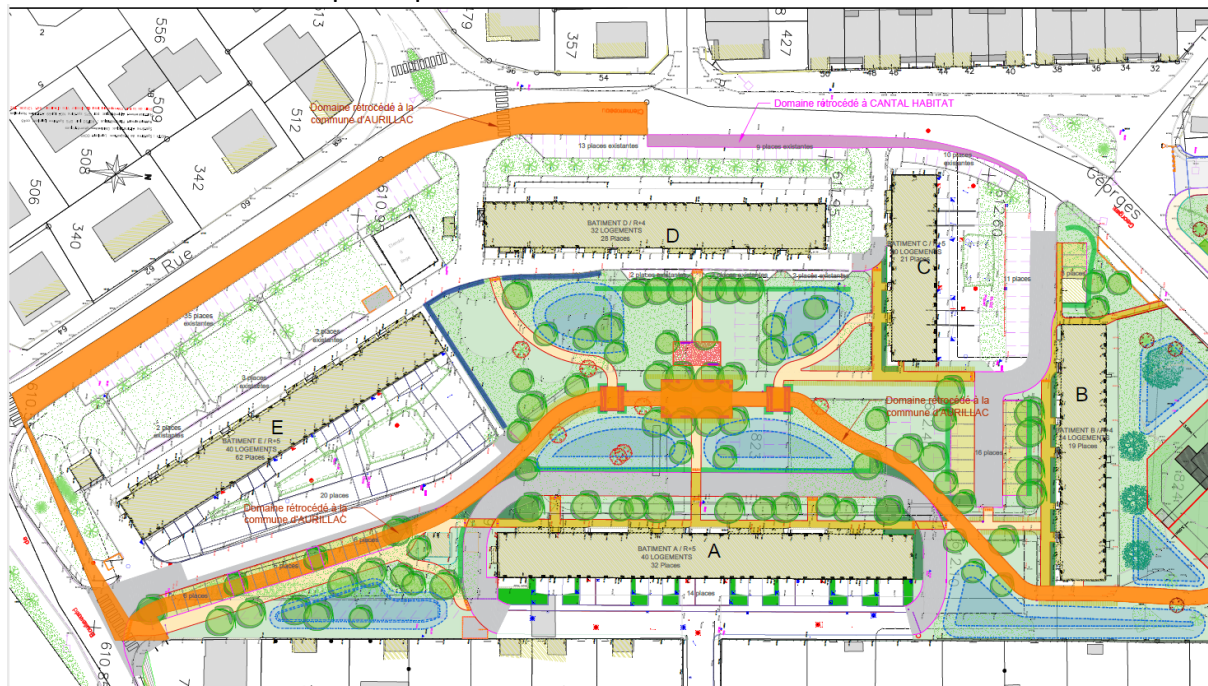
4 logements locatifs sociaux seront bâtis sur le parc J-Sport.

## Aménagement d'une coulée verte et d'une voie douce au cœur de la résidence Canteloube

Point majeur du PRU de Marmiers, la réalisation d'une « Coulée verte » qui reliera le parc Jara (derrière l'équipement municipal « Vivacité ») au boulevard de Canteloube en passant au cœur de la résidence HLM Canteloube (cf. plan de masse ci-dessous).



Le début des travaux est prévu pour mi-2024.



L'ensemble des **crédits mobilisés** pour ce programme est de **39 301 K€ HT** qui se répartissent de la manière suivante :

Financeurs	Aides consenties/subventions
Agence Nationale de Renouvellement Urbain	7 247 K€
Ville d'Aurillac	6 243 K€
Cantal Habitat	17 331 K€
Région Auvergne Rhône-Alpes	4 460 K€
CABA	2 548 K€
Etat / Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	243 K€
Département du Cantal	150 K€
Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R)	732 K€
Autre (valorisation du foncier)	347 K€
<b>TOTAL</b>	<b>39 301 K€</b>

## **2. Le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

En application du décret n° 2002-999 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002, la CABA a mis en place un Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) à l'échelle de l'Agglomération, dont l'installation officielle s'est faite lors de l'Assemblée Plénière du 18 juin 2003.

### ➤ Le fonctionnement du dispositif

Le CCSPD est :

- une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés ;
- un outil partenarial conçu et développé dans le respect des attributions de chacun, permettant de fédérer les moyens et les compétences, de coordonner les initiatives et de veiller à la complémentarité des efforts engagés.

Le CCSPD se réunit en Assemblée Plénière au moins une fois par an, pour :

- faire le point sur l'évolution de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération : en zone Police (Aurillac / Arpajon-sur-Cère) et en zone Gendarmerie (les autres communes) ;
- évoquer les actions financées dans le cadre du CCSPD et des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- préparer la programmation N+1 en réactualisant et/ou en affinant les orientations au vu de l'évolution de la délinquance et des problématiques locales.

### ➤ Deux programmations d'actions ont été définies en 2023

Les projets soutenus par l'EPCI devaient répondre aux trois orientations suivantes :

- développer les actions en direction des jeunes (exposés ou non à la délinquance) afin notamment de prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits ;
- garantir la tranquillité publique ;
- renforcer la protection des victimes, notamment de violences intra-familiales.

Dans ce cadre, 8 opérateurs ont proposé 9 projets :

#### **Trois pour les actions en direction des jeunes :**

- l'Association ACCENT Jeunes a reconduit le dispositif d'information et de sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République. Elle a également proposé des actions auprès des jeunes et leur famille, afin de développer le lien social et le bien vivre ensemble (activités de loisirs, culturelles et de découverte, séjours, chantiers éducatifs, petites missions d'emplois saisonniers locaux...);
- le Collège de la Jordanne à Aurillac a mis en œuvre le « Dispositif Relais 15 » en organisant des ateliers de socialisation et d'intégration (théâtre forum, art thérapie...) ainsi que des projets collectifs solidaires et culturels (participation au projet de jardin thérapeutique, pédagogique et social porté par l'ARCH d'Aurillac, formations aux premiers secours en partenariat avec la Croix Rouge Française...).

#### **Deux pour lutter contre les violences intra-familiales :**

- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Cantal (CIDFF 15) a reconduit le projet « Résilience » en direction des femmes victimes de violences. Ce dispositif permet de travailler sur la reconstruction à partir de plusieurs outils individuels (thérapies alternatives...) et collectifs (groupes de parole, ateliers mensuels de self défense et de reprise de confiance en soi...);

- l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ 15) a reconduit l'Intervenant Social du Commissariat d'Aurillac afin d'accueillir toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social (problématiques familiales, victimes d'incivilités, de dégradations, difficultés d'accès au logement/emploi/formation, addictions...) et les accompagner, conseiller et orienter vers les dispositifs existants.

#### **Trois dans le cadre du festival de théâtre de rue « Eclat 2023 » :**

- l'Association d'Accueil en Prévention et Toxicomanies (Apt - oppelia) a proposé des interventions de réduction des risques lors du Festival de théâtre de rue d'Aurillac ;
- l'Association « Avenir Santé » a réalisé des actions de prévention et de réduction des pratiques addictives (alcool, cannabis, protoxyde d'azote...) sur le camping du Festival Eclat situé sur la plaine de jeux de la Ponétie ;
- le Planning Familial du Cantal a développé un projet lors du festival de théâtre de rue d'Aurillac « prévention des violences de genre et/ou des conduites non respectueuses».

#### **Une pour lutter contre la récidive :**

- le service scolaire de la maison d'arrêt d'Aurillac a proposé un projet en direction des personnes sous-main de justice appelé « Livret 2023 - Rescued and Lost... in the End ».

Le montant total des **subventions** allouées en 2023 dans le cadre du **CCSPD** a été de **35 300 €**.

## **2. Les associations soutenues par la CABA dans le cadre de la Politique de la Ville**

En 2023, la CABA a apporté également une **aide financière de 212 K€** à deux associations locales qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la prévention et de l'insertion des jeunes :

- Association Accent Jeunes (48 K€),
- Mission Locale du Bassin d'Aurillac (164 K€).

## V – LE CADRE DE VIE

### A. LES TRANSPORTS

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est en charge, au titre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace, de « l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».

Dans ce cadre, elle assure la gestion du réseau de transport public de voyageurs sur son territoire (réseaux urbain et périurbain, circuits scolaires, Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que la mise en œuvre d'autres services liés à la mobilité (location de vélos, navette gratuite reliant le parking-relais au centre-ville, ...).

L'exploitation de l'ensemble de l'offre de mobilité de la CABA est confiée à la SA-SPL STABUS, via un contrat d'Obligations de Service Public (OSP), renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de six ans (délibération n°DEL\_2018\_195 du 17 décembre 2018).

#### ► Les faits marquants de l'année 2023 :

L'année 2023 a permis d'assurer une fois encore une offre complète et la mise en œuvre de plusieurs projets structurants pour l'avenir.

- Evolution du Règlement Voyageurs : le Règlement Voyageurs a été modifié pour la dernière fois au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lien avec la mise en place de la billettique dématérialisée.
- Évolutions de l'offre de transport :
  - Mise en place en 2021, la ligne 6 a vu son parcours modifié au 11 juillet 2022 : la Zone Commerciale de la Sablière ainsi que la Zone d'Activités d'Esban, mais aussi le secteur Est du Bex sur la Commune d'Ytrac sont desservis avec une fréquence de 40 minutes ; en complément de la ligne 2, elle apporte également une amélioration à la desserte du quartier de Marmiers par un passage par l'avenue de Tronquières, puis une desserte du nouveau Pôle Mobilités Aurillac en complément de la ligne 3, son terminus est désormais porté au Square Gambetta.
  - Pour l'été 2023, les deux lignes estivales, mises en place depuis 2021, ont été renouvelées pour desservir la Vallée de la Jordanne jusqu'à Mandailles et la Plage du Puech des Ouilhes sur la Commune de Lacapelle-Viescamp. Les deux lignes sont reliées entre elles et permettent ainsi tant aux habitants du territoire qu'aux touristes de découvrir les attraits « mer » et « montagne » du Bassin d'Aurillac. Les Centres Sociaux ont également utilisé ces services pour proposer des journées de sortie et de découverte à leurs usagers. A Mandailles, la navette estivale est associée aux Lignes du Volcan desservant le Puy Mary et tout le secteur des Monts du Cantal sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Puy Mary et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  - Circuits scolaires : comme en 2022, la commune de Saint-Paul-des-Landes n'a pas bénéficié de transport scolaire de la CABA en 2023 du fait du nombre d'enfants inscrits insuffisant ; comme cela est le cas depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de circuit scolaire organisé sur la Commune d'Ayrens pour l'année scolaire 2023/2024.

- Évolutions de la gamme tarifaire :

- La tarification des titres de transport en commun a évolué au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (délibération n° DEL\_2023\_033 du 12 avril 2023) notamment pour tenir compte de l'inflation des dernières années, avec une augmentation de 10% sur les titres SOLO, Fréquence, Pass Groupe et sur les abonnements Activ de la gamme ; ont aussi été créés deux nouveaux titres occasionnels, le PASS JOUR et le PASS SEMAINE.
- Une tarification inchangée, au 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour la location des vélos (délibération n° DEL\_2019\_034 du 1<sup>er</sup> avril 2019 toujours en vigueur).

- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : par la délibération n° DEL\_2017\_064 en date du 3 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté son règlement d'intervention pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cette aide, à destination des personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la CABA, est conditionnée essentiellement par la location préalable d'un vélo électrique auprès de STABUS, pour une durée d'au moins 3 mois consécutifs.

Son montant est de 25 % du coût TTC d'achat du vélo, plafonné à 300 € (une seule aide par foyer fiscal par période de 5 ans). Au cours de l'année 2023, 22 dossiers au total ont été instruits ; 15 ont donné lieu à versement d'une subvention. Cette action, mise en place initialement pour les années 2017 et 2018, a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 (délibération n° DEL\_2018\_194 du 17 décembre 2018) puis jusqu'au 31 décembre 2022 (délibération n° DEL\_2020\_152 du 10 décembre 2020). Le dispositif a été reconduit dans les mêmes conditions par délibération n° DEL\_2022\_143 le 15 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

- TPMR : historiquement, l'exploitation du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) était confiée par STABUS à un sous-traitant, la société EUROTAXI. Puis, pour faire face à la croissance du nombre de courses réalisées par ce service, STABUS a dû réinternaliser une partie de l'activité TPMR. En parallèle, s'est mis en place, à partir du 30 octobre 2017, un partenariat avec le CCAS d'Aurillac pour la desserte du Clos des Alouettes, établissement médico-social accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou assimilée, également assurée en propre par STABUS. Cette coopération a été interrompue au mois de mars 2020, en raison de la crise sanitaire, du fait de la fragilité du public transporté et des contraintes d'ouverture inhérentes au Clos des Alouettes, elle a repris en septembre 2021.

- Matériel et véhicules : en 2022, une partie de la flotte de bus avait été renouvelée avec la commande au printemps de 2 bus hybrides légers de la marque Iveco. Par ailleurs, 10 vélos à assistance électrique avaient été commandés en 2022, plus polyvalents (type VTC), afin de répondre à une catégorie d'usagers venant de secteurs plus éloignés d'Aurillac et empruntant des voies mixtes. Ils ont été réceptionnés en 2023. En 2023, 2 nouveaux autobus hybrides, un de la marque Iveco, l'autre de la marque Mercedes, ont été commandés, de même qu'une navette thermique, un véhicule léger (Peugeot 308) et un véhicule TPMR.

- Accessibilité : au cours de l'année 2017, la CABA a débuté la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) dans les Transports, adopté le 26 septembre 2016 (délibération n° 2016/127). Il concerne à la fois les points d'arrêt, le matériel roulant et l'information aux voyageurs.



Un bilan de la mise en place de ce Schéma a été réalisé à l'issue d'une année, soit au début de l'année civile 2018, et acté par la délibération n° DEL\_2018\_119 du 20 septembre 2018. Celui-ci s'est avéré très positif.

Un second point d'étape a été réalisé en fin d'année 2020, à l'issue de 3 années de mise en œuvre du SDA-Ad'AP (délibération n° DEL\_2020\_140 du 10 décembre 2020) ; celui-ci a été l'occasion de confirmer la réalisation des principaux objectifs, à l'exception de la formation des personnels STABUS ralentie du fait, notamment, du contexte sanitaire. Les travaux d'aménagement des points d'arrêts ont continué en 2023, en lien avec la ville d'Aurillac principalement.

- Billettique : l'année 2019 avait vu, au mois de mars, les premiers pas du réseau de transport en commun de la CABA en matière de billettique avec la mise à disposition des usagers, pour une durée d'une année d'expérimentation, de l'application de m-ticketing MyBus, développée par la société MONKEYFACTORY, basée au Puy-en-Velay. Face au succès de cet applicatif, la CABA a reconduit son partenariat avec MONKEYFACTORY par une convention courant jusqu'au 31 décembre 2024.

L'année 2020 a été l'occasion pour le réseau de transport en commun communautaire de rentrer pleinement dans l'ère de la billettique avec la passation, en fin d'année, du bon de commande relatif à la mise en œuvre de la solution de billettique légère développée par la Société UBITRANSPORT, interopérable avec le dispositif régional OÙRA!. Le déploiement de ce système s'est effectué sur l'année 2021, la mise en service effective a eu lieu le 3 janvier 2022. Les titres de transport sont désormais uniquement délivrés sur des cartes sans contact. Seul le ticket Dépannage vendu à bord des bus reste imprimé en papier. Les usagers peuvent charger leurs titres de transport ou abonnements sur leur carte directement sur une boutique en ligne ou via les agences Stabus. Un premier titre combiné TER + Transcab a été déployé en février 2022. Un nouveau titre combiné Cars Région + Transcab devrait être proposé prochainement.

- Information voyageurs : en 2018, a été mis en œuvre, sur l'ensemble des véhicules du réseau urbain, un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), de la société SPEC, en remplacement de l'ancien SIV. Les véhicules concernés sont ainsi, notamment, dotés d'une information sonore et visuelle. En complément du SAEIV, a également été mise à la disposition des usagers, au mois de mars 2019, l'application MyBus qui, au-delà du m-ticketing, a permis d'apporter aux voyageurs du réseau urbain une information en temps réel. Celle-ci a ensuite été étendue au péri-urbain. Ce dispositif ayant fonctionné seulement quelques mois avant de connaître des défaillances ayant entraîné sa suspension, la Société MONKEYFACTORY doit travailler sur une nouvelle version plus efficiente prochainement.

En 2022, la société SPEC a été liquidée. Afin de remplacer le matériel SAEIV à bord des bus, la société HANOVER a remporté un marché au cours de l'année 2023, le déploiement du matériel s'effectuera sur le premier semestre 2024.

- Pôle d'Échange Intermodal (gare) : suite à une étude de faisabilité et de programme confiée au bureau d'études SAFEGE-SUEZ CONSULTING (basé à Lyon), qui s'est déroulée de décembre 2015 à juillet 2017, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement ATELIER GEORGES/INGEROP/NOCTILUCA (complété ensuite par IGETEC).

Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage CABA, ont débuté, avec un léger retard imputable à la crise sanitaire, au début de l'été 2020, avec un objectif d'ouverture du site à l'été 2022. Ils se sont achevés lors du deuxième trimestre 2022 pour une mise en service progressive : ouverture de la nouvelle voie de circulation, de la voie verte et du parking de la gare le 25

mai 2022, ouverture de la gare routière et du parking-relais le 11 juillet 2022. Le Pôle d'Échange Intermodal a été inauguré le 11 octobre 2022 sous la dénomination « Pôle Mobilités Aurillac ».

- Journée des Transports Publics / Challenge Mobilité : le service Transports de la Collectivité inscrit chaque année tous les agents de la CABA au Challenge Mobilités depuis 2020. Il s'agit d'un évènement régional qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.

Le Challenge a lieu sur une journée, les agents sont invités ce jour-là à venir autrement qu'en voiture individuelle au travail ou à télétravailler si cela leur est possible.

Le challenge 2023 s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin et a enregistré 22 participations (sur 229 agents présents), soit un taux de participation de 10%. Les modes de déplacements les plus utilisés ont été la marche, à hauteur de 55%, le vélo à hauteur de 18%. Il y avait également 14% des participants en télétravail qui n'ont donc pas réalisé de déplacement. Le covoiturage a été utilisé à hauteur de 9% des participants et les transports en commun à hauteur de 5% des participants.

- Mobilités Durables : en 2019, la Communauté d'Agglomération a confié au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne la réalisation d'une étude afin d'établir un diagnostic des cheminements doux et des dispositifs de mobilité durable existant sur le territoire de la CABA puis d'esquisser les grands principes d'un futur Schéma Communautaire des Mobilités Durables.

Les conclusions de l'étude ont été rendues en début d'année 2020, à l'occasion d'un COPIL réuni le 10 mars.

- Schéma Communautaire des Mobilités : l'année 2023 a joué un rôle crucial dans le développement du Schéma Communautaire des Mobilités. La phase 1 du Schéma, celle du diagnostic, s'est achevée en juin 2023, avec une présentation à la Commission Transports. Durant cette phase, le bureau d'études a pris connaissance du territoire et des formes de mobilités présentes sur celui-ci. Afin d'identifier les pratiques de mobilité sur le territoire et les attentes des habitants, des ateliers de concertation ont eu lieu, tous les habitants de la CABA pouvant y participer. La phase 2 a porté sur les enjeux et les orientations du Schéma des Mobilités. Elle a permis la construction du Plan d'Actions, 20 actions ont alors été proposées par le bureau d'études. Le Séminaire des Elus, réuni le 25 novembre 2023, a déterminé 10 actions prioritaires. Celles-ci doivent être développées par le Bureau d'Etudes pour le début de l'été 2024.

- Comité des Partenaires : conformément aux obligations posées par la LOM, le 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a créé par délibération n° DEL\_2022\_144 le Comité des Partenaires et précisé sa composition. Un appel à candidatures a été lancé au cours de l'année 2023 pour permettre la désignation du collège des habitants.

La composition détaillée du Comité des Partenaires a été fixée par l'arrêté n°ARR\_2023\_041 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023. L'installation du Comité des Partenaires a eu lieu le 12 décembre 2023, permettant de rappeler aux personnes présentes l'objectif, l'organisation et la composition de celui-ci ainsi que le contour de la compétence Mobilité de la Communauté d'Agglomération. Un point d'étape a également été fait sur le Schéma Communautaire des Mobilités. Le Comité des Partenaires doit se réunir au moins une fois par an.

➤ Les chiffres clés de l'année 2023 :

Le réseau :

- 6 lignes urbaines (service régulier avec deux périodes d'exploitation : période scolaire/samedis et vacances scolaires) ;
- 12 lignes périurbaines (service mixte régulier/TAD en période scolaire, service regroupé et mixte régulier/TAD les samedis et vacances scolaires) ;
- 1 navette gratuite assurant la desserte P+R Gare Routière/Centre-ville ;
- 18 circuits scolaires (pour 17 communes) à la rentrée 2023/2024 (2 communes assurant par ailleurs des circuits en régie).

Moyens de la SA-SPL STABUS au 31 décembre 2023 :

- 23 bus, 3 mini-bus,
- 2 véhicules TPMR,
- 35,20 ETP conducteurs,
- 4 contrôleurs.

Moyens de la sous-traitance au 31 décembre 2023 :

- lignes périurbaines et urbaines, en période de pointe : 16 véhicules (autocars et minicars),
- circuits scolaires : 18 autocars et minicars,
- TPMR : 2 véhicules légers.

Les kilomètres commerciaux effectués en 2023 :

STABUS - Kilomètres commerciaux effectués en 2023				
Détail des km par activité	2022	2023	ECARTS	
Lignes urbaines	751 623 km	750 516 km	- 1 107 km	-0,15 %
Lignes périurbaines	300 837 km	303 564 km	+ 2 727 km	+0,91 %
Lignes spéciales et scolaires	114 258 km	115 658 km	+ 1 400 km	+ 1,22 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 718 km</b>	<b>1 169 738 km</b>	<b>+ 3 020 km</b>	<b>+ 0.26 %</b>

Les recettes commerciales et les ventes de titres :

TITRES	Recettes cumulées HT			Écart réalisé 2022/2023
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	
<b>RECETTES</b>				
Titre Solo	29 695 €	34 944 €	39 445 €	13%
Ticket Dépannage	76 749 €	98 753 €	119 069 €	21%
Titre Fréquence	153 209 €	169 728 €	184 907 €	9%
Pass Group	410 €	439 €	1 410 €	221%
<b>Total tickets</b>	<b>260 063 €</b>	<b>303 864 €</b>	<b>344 831 €</b>	13%
Mensuel Activ'	19 110 €	34 770 €	39 597 €	14%
Mensuel Surf	50 340 €	60 633 €	56 687 €	-7%
Carte de stage	2 444 €	/	/	
<b>Total mensuel</b>	<b>71 894 €</b>	<b>95 403 €</b>	<b>96 284 €</b>	1%
Annuel Activ'	33 652 €	30 571 €	29 007 €	-5%
Annuel Surf	149 772 €	161 090 €	141 607 €	-12%
<b>Total annuel</b>	<b>183 424 €</b>	<b>191 661 €</b>	<b>170 614 €</b>	-11%
<b>Total Cab'Avantage</b>	<b>85 866 €</b>	<b>97 809 €</b>	<b>89 501 €</b>	-8%
Pass Jour	/	/	146 €	100%
Pass Semaine	/	/	273 €	100%
Pass Festival	/	/	14 336 €	100%
Duplicata	475 €	1 325 €	588 €	-56%
Contraventions	3 518 €	632 €	3 €	-100%
Vélo	11 516 €	10 867 €	11 452 €	5%
<b>Total Recettes cumulées 12 mois</b>	<b>616 756 €</b>	<b>701 561 €</b>	<b>728 028 €</b>	<b>-3,64%</b>

TITRES	Nombre de titres vendus			
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Écart réalisé 2022/2023
Ticket Solo	23 567	27 733	17 484	-37%
Ticket Dépannage**	42 638	54 863	78 028	42%
Carnet Fréquence	16 213	17 961	16 852	-6%
Pass Groupe	43	46	140	201%
Pass Jour	0	0	8	100%
Pass Semaine	0	0	7	100%
Pass Festival	0	0	3186	100%
<b>Total tickets</b>	<b>82 462</b>	<b>100 603</b>	<b>115 705</b>	<b>15%</b>
Mensuel Activ'	712	1126	1 082	-4%
Mensuel Surf	1 969	2 380	2 048	-14%
<b>Total mensuel</b>	<b>2 681</b>	<b>3 506</b>	<b>3 130</b>	<b>-11%</b>
Annuel Activ'*	92	64	84	38%
Annuel Surf*	581	345	566	69%
<b>Total annuel</b>	<b>673</b>	<b>409</b>	<b>670</b>	<b>64%</b>
Cab'Avantage Seuil 1* (6mois)	0	226	238	5%
Cab'Avantage Seuil 1*	1 296	1 438	1 532	7%
Cab'Avantage Seuil 2*	248	173	195	13%
Cab'Avantage Seuil 3*	160	96	76	-21%
<b>Total solidaire</b>	<b>1 704</b>	<b>1 707</b>	<b>2 041</b>	<b>20%</b>
<b>Total abonnements</b>	<b>5 058</b>	<b>5 622</b>	<b>5 841</b>	<b>4%</b>
(*) Le réalisé pour les titres annuels correspond au nombre de mois utilisés sur l'année par les titulaires d'abonnements annuels, leur validité étant glissante.				
(**) Le ticket Dépannage, vendu à l'unité, uniquement à bord des véhicules, a été créé au 1 <sup>er</sup> janvier 2019.				

Les lignes Seuil 1, Seuil 2 et Seuil 3 correspondent à la tarification solidaire, mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, fondée sur des critères de ressources et de composition du foyer des usagers concernés ; le Seuil 1 correspond à un titre à 2 €/mois, le Seuil 2 à un titre à 10 €/mois, le Seuil 3 à un titre à 17 €/mois. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Seuil 1 a intégré une option de durée d'abonnement réduite à 6 mois afin de prendre en compte des situations d'occupation temporaire du territoire par les personnes étrangères non ressortissantes de l'UE. Dans le tableau, le titre Cab' Avantage Seuil 1 (6 mois) est donc ajouté.

### La fréquentation du TPMP (hors Clos des Alouettes) :

Mois	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
<b>2021</b> Nombre de courses	947	922	1 062	890	929	1 163	1 187	330	1 281	1 230	1 096	950	<b>11 987</b>
<b>2022</b> Nombre de courses	1 119	1 052	1 336	1 059	1 289	1 269	1 356	524	1 493	1 401	1 399	1 186	<b>14 483</b>
<b>2023</b> Nombre de courses	1 552	1 406	1 603	1 114	1 343	1 616	1 400	488	1 526	1 632	1 521	1 068	<b>16 269</b>
<b>Variation en % 2022/2023</b>	+38,7	+33,7	+20	+5,2	+4,2	+27,3	+3,2	-6,9	+2,2	+16,5	+8,7	-9,9	<b>+12,3</b>

### La fréquentation de la navette :

En 2018 : 208 000 voyages, soit + 0,91 %  
En 2019 : 203 640 voyages, soit – 2,10 %  
En 2020 : 86 765 voyages, soit – 59,95 %  
En 2021 : 100 175 voyages, soit + 11,60%  
En 2022 : 135 281 voyages, soit + 35%  
En 2023 : 98 061 voyages, soit –27,5%

### L'offre Vélo'Cab (location de vélos) :

#### *Vélos conventionnels :*

Nombre de contrats de location 2023 : 6 (13 en 2022 et 13 en 2021)

Nombre de journées de location 2023 : 306 (294 en 2022 et 309 en 2021)

#### *Vélos électriques :*

Nombre de contrats de location 2023 : 127 (156 en 2022 et 169 en 2021)

Nombre de journées de location 2023 : 8 512 (8 454 en 2022 et 8 927 en 2021)

Chiffre d'affaires 2023 : 12 774 € (11 956 € en 2020, 12 857 € en 2021 et 12 792 € en 2022)

### ➤ **Les chantiers à venir en 2024 :**

- Poursuite du déploiement et de l'extension de l'offre de location de vélos électriques (réflexions sur une offre en libre-service adaptée à notre territoire...);
- Poursuite du soutien financier à l'attention des particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;
- Poursuite des travaux pour le déploiement de l'interopérabilité billettique MATAWAN (UBI)/OURA ;
- Réflexion sur la tarification et l'organisation générale des transports scolaires primaires selon une architecture identique par commune ;
- Suivi de l'organisation des réseaux Urbain/Péri-urbain/Navette autour de la Gare Routière avec les différents partenaires associés (Région, SNCF, Ville...);
- Poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 (adaptation du Règlement TPMP, mise en place du Comité des Partenaires...);
- Restitution du plan d'actions du Schéma Communautaire des Mobilités par le bureau d'études Lee Sormea, mise en œuvre des actions prioritaires ;
- Réflexion sur une mutualisation accrue avec les lignes inter-urbaines de la Région ;
- Bilan définitif de la mise en œuvre du SDA-Ad'AP dans les transports.



## **B. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Dans le cadre de ses compétences «Eau Potable», «Assainissement des eaux usées», «Gestion des eaux pluviales urbaines» et «GEMAPI», la CABA a mis en œuvre sur son territoire un service Grand Cycle de l'Eau dont les missions sont d'assurer la production et la distribution d'eau potable à l'ensemble des abonnés de la CABA, la collecte et le traitement de l'ensemble des eaux usées de la CABA, la collecte des eaux pluviales urbaines, la gestion des eaux des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, ainsi que la maintenance, le renouvellement, la réhabilitation, les mises aux normes et les extensions de tous les systèmes liés à ce fonctionnement.

Pour ce faire, la CABA dispose d'un service « Grand Cycle de l'Eau » composé de 80 collaborateurs répartis en 4 secteurs (Eau, Assainissement, Travaux, Bureau d'études ainsi qu'une cellule GEMAPI) qui assurent l'intégralité des missions liées aux compétences en régie.

L'objectif du service «Grand Cycle de l'Eau» est de garantir la bonne exécution du service public en lien avec les compétences précitées, ainsi le service assure la prospective sur les évolutions futures des besoins (production, traitement, réseaux...), planifie et réalise les travaux en lien avec ces études, garantit le respect des normes en vigueur, assure la bonne exploitation ainsi que la maintenance préventive et curative des systèmes dont il a la gestion, prépare et propose aux Elus les évolutions nécessaires pour pérenniser la performance du service.

Le service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement est géré en régie directe par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'ensemble des 25 communes du territoire et la GEMAPI pour le Bassin Cère Amont.

### **1. Les missions des services**

#### **➤ Le service public de l'Eau Potable :**

Les missions principales portent sur l'exploitation du service (gestion de la production et du traitement, de la distribution et de la vente de l'eau), avec comme principaux objectifs le respect des normes de qualité, la satisfaction des abonnés et l'anticipation des besoins futurs.

#### **➤ Le service public de l'Assainissement Collectif :**

Les principales missions de l'Assainissement Collectif consistent à garantir la collecte et le transport des eaux usées afin d'en assurer le traitement avant rejet au milieu naturel. Un second volet est la gestion des eaux pluviales urbaines. Sur ce volet, les principales missions sont d'assurer une gestion patrimoniale des réseaux, d'effectuer le suivi des rejets au milieu récepteur et de contribuer au suivi du milieu de manière transversale : STEP - GEMAPI - GEPU - ASSAINISSEMENT.

#### **➤ Le secteur Travaux et le SIG :**

L'activité des équipes de travaux en régie est recentrée sur les missions essentielles d'entretien et de réparation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le secteur Travaux a pour mission également le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre des marchés publics passés par la CABA, des lotissements communaux, ou des lotissements privés en vue d'une

rétrocession, ou des travaux réalisés par les communes afin de coordonner leurs travaux de voirie avec ceux sur les réseaux humides.

La cellule SIG a pour but d'améliorer la qualité du SIG de la CABA par des enquêtes, des relevés sur le terrain et des intégrations de plans sur les travaux neufs, ainsi que d'émettre les avis techniques sur les compétences eau, assainissement et pluvial dans le cadre des réponses aux autorisations d'urbanisme.

➤ **Le Bureau d'Etudes :**

- réalise des projets en tant que maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage de façon à concevoir des études (assure la maîtrise d'œuvre et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et de façon plus ponctuelle, pour le secteur Bâtiments ou Déchets ;
- exploite et met à jour, depuis plusieurs années, un modèle numérique du Grand Réseau d'eau potable qui alimente 10 communes sur les 25 de l'agglomération, afin de répondre aux problématiques d'exploitation et de défense incendie ;
- assure le suivi de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA ;
- exploite un modèle du réseau d'assainissement sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère réalisé lors du schéma d'assainissement de 2017 ;
- comporte un volet réponse, pour les compétences Eau et Assainissement, aux demandes de Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificats d'Urbanisme (CU), Déclarations Préalables (DP), Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), Déclarations de Travaux (DT) et Demandes de Renseignements (DR), qui est assuré par un agent de la cellule SIG en relation directe avec le responsable du Bureau d'Etudes.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intégré structurellement au BE. Le SPANC assure la validation des filières neuves ou réhabilitées conformes à la réglementation, ainsi que le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, et enfin les diagnostics dans le cadre de la vente de biens immobiliers.

➤ **La GEMAPI :**

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) doit permettre de mieux gérer les milieux aquatiques et les inondations à l'échelle du bassin-versant, sans regard des limites administratives, pour une concertation et une mise en œuvre locale efficaces.

La CABA est concernée par trois bassins versants (UGA) :



Nom UGA	Surface Totale UGA (Km <sup>2</sup> )	Surface de l'UGA sur l'EPCI (Km <sup>2</sup> )	% de l'UGA	% de l'EPCI
Cère amont	735 km <sup>2</sup>	398 km <sup>2</sup>	54 %	81 %
Truyère	3294 km <sup>2</sup>	51 km <sup>2</sup>	1,6 %	10 %
Maronne	798 km <sup>2</sup>	45 km <sup>2</sup>	6 %	9 %

Sur le bassin de la Truyère, une étude de gouvernance portée par le Syndicat Mixte du bassin du Lot (EPTB) a été lancée en 2021. La CABA contribue financièrement à cette étude au prorata de sa surface sur le bassin. Une Entente intercommunautaire s'est montée sur le sous-bassin versant du Goul, de la Bromme et du Siniq avec le recrutement à venir (début 2024) d'un(e) technicien(ne) rivière pour expertiser ce territoire et proposer un plan d'actions qui devrait être mis en œuvre par la structure dédiée sur le bassin de la Truyère.

Sur le bassin de la Maronne, le recrutement d'un technicien rivière a été effectué début 2022 par l'Entente du bassin de la Maronne, sans contribution financière de la CABA.

Sur le bassin Cère amont (81 % de la CABA), une Entente intercommunautaire entre la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul-en-Carladès a été créée en 2018. 58 communes sont concernées.

Deux agents ont été recrutés en 2019 par l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont pour porter cette démarche aux missions multiples :

- réaliser un état des lieux environnemental sur les cours d'eau ;
- proposer un plan d'actions pour améliorer l'état qualitatif et quantitatif des eaux ;
- informer et sensibiliser sur les droits et les devoirs, les bonnes et mauvaises pratiques, etc. : accompagnement technique des riverains, des collectivités et des entreprises dans leurs projets ;
- accompagner les élus dans leurs orientations et leurs choix ;
- veiller à la cohérence des actions à l'échelle de ce bassin versant ;
- concevoir, monter et suivre des projets divers.

Compte-tenu des enjeux forts sur ce territoire, un Contrat de Progrès Territorial sur les diverses thématiques liées à l'eau a été signé en 2023 pour traduire l'engagement des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de travaux sur une durée de cinq années, renouvelable. L'élaboration de ce contrat a été l'activité principale de la cellule GEMAPI en 2023.

La mise en œuvre du plan d'actions du Contrat de Progrès Territorial du bassin Cère amont s'étale de 2023 à 2027.

### ➤ **Les astreintes :**

Dans le cadre de son activité, le service de l'Eau et de l'Assainissement se doit de maintenir la continuité de son service 24 heures /24, 7 jours /7. Un dispositif d'astreinte permet donc à chaque usager ou entreprise de joindre à tout moment le service pour répondre aux différentes urgences sur des problématiques ou ouvrages dont la CABA est gestionnaire.

A l'aide notamment de la télégestion, l'astreinte garantit la continuité de fonctionnement des installations.

## **2. Le patrimoine communautaire**

Sur l'ensemble des 25 communes que compte le territoire de la CABA, le service de l'Eau et de l'Assainissement exploite :

Pour l'Eau Potable :

- près de 930 kilomètres de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable,
- 80 points de prélèvements d'eau : captages, puits et forages,

- 120 réservoirs de stockage d'eau potable qui sont nettoyés et désinfectés au moins une fois par an.

Pour l'Assainissement :

- 39 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 80 000 équivalents-habitants ;
- 478 kilomètres de réseaux (79 % séparatifs et 21 % unitaires),
- 73 déversoirs d'orage et 47 postes de relèvement.

### **3. Le prix total de l'Eau**

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix de l'eau 2023, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, s'élève en euros à :

Éléments de calcul		Eau potable	Assainissement	TOTAL
Abonnement annuel		63,00	35,50	98,50
Prix du m <sup>3</sup> EAU	1,44	172,80		172,80
Prix du m <sup>3</sup> ASSAINISSEMENT	1,89		226,80	226,80
Agence de l'Eau : lutte contre la pollution	0,33	39,60		39,60
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,25		30,00	30,00
Agence de l'Eau : prélèvement sur la ressource	0,044	5,28		5,28
T.V.A.	5,5%	15,44		15,44
T.V.A.	10%		29,23	29,23
Total pour 120 m <sup>3</sup>		296,12	321,53	617,65
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC et évolution par rapport à 2022 (hors SPANC)</b>		<b>Non assaini</b>	<b>2,47</b>	<b>6,45%</b>
		<b>Assaini</b>	<b>5,15</b>	<b>6,31%</b>

### **4. Le bilan du Bureau d'Etudes pour l'année 2023**

Les missions du BE se répartissent en quatre grands secteurs dont les activités en 2023 ont été les suivantes :

#### ➤ **Les études et travaux :**

- 28 études ont été réalisées sur 15 communes différentes, dont :
  - 5 études suivies d'un marché en appel d'offre avec convention de maîtrise d'ouvrage unique, dont une avec Maîtrise d'œuvre privée,
  - 7 études suivies d'un marché en appel d'offre classique,
  - 9 études suivies d'un marché de type accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC),
  - 4 études suivies de bons de commande directs à diverses entreprises,

- 1 étude de faisabilité,
- 2 autres études qui correspondent au nouveau marché accord cadre.
- Travaux : 31 chantiers suivis, en complément des contrôleurs en charge des travaux, qui ont représenté 3 millions d'euros de travaux, dont :
  - 13 chantiers via l'accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC),
  - 12 chantiers avec marché suite à appel d'offre,
  - 6 chantiers avec bons de commande directs à diverses entreprises.

➤ **Les outils de modélisation du réseau AEP et EU :**

Eau Potable :

Cet outil a été utilisé dans le cadre des études d'aménagement suivantes :

Capacité du réseau pour la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) sur les secteurs suivants : Combelles (Arpajon-sur-Cère), Chaufferie du lycée agricole, rue de Sistrières, Bd de Canteloube (Aurillac), Stade + Le Puech (Crandelles), Cité d'Encanjac (Naucelles), Lotissement du cimetière (St-Paul-des-Landes), Rue des Artisans et ZA Bargues (Sansac-de-Marmiesse), Traverse du bourg (Vézac) ;

- Avis techniques sur desserte AEP suite à des demandes de riverains : ABEIL, PA Marmiers Sud (Aurillac), Tabeize (Giou-de-Mamou), Chemin du Cantayre, Tremou (Laroquevieille), Le Champ, Talabres (Mandailles-St-Julien), La Bessouille, Les Grangeasses, Entre-deux Rieux (Marmanhac) Hautevours (Ytrac) ;
- Avis techniques sur desserte AEP et DECI sur des demandes du Service Urbanisme : PA Lolier (Arpajon-sur-Cère), Projet de restaurant universitaire, Projet de construction Route des Crêtes, Avenue de Tronquières, Côte de Reyne, PA Haras (Aurillac), Projet restaurant (Yolet), St-Jean-de-Dône (St-Simon).

Suite à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les projets suivants identifiés dans le SDAEP ont été réalisés ou engagés :

- Poursuite de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA (dossiers préalables à la visite de l'hydrogéologue agréé sur 14 Communes) ;
- Mise en place de 550 pré-localisateurs acoustiques de fuites sur les réseaux d'Aurillac ville et Arpajon centre ;
- Montage du DCE pour la sécurisation de la chambre de Clavières, à Velzic ;
- Dossier loi sur l'eau pour le renouvellement et la protection de la conduite diamètre 600 en traversée de rivière située Pont de Mousset, Velzic ;
- Interconnexion AEP du réseau de Vézac (UDI de Maruéjols et UDI de Cabanières) au Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon-sur-Cère (Interconnexion provisoire réalisée en 2019, étude pour solution définitive en 2024-2025).

Les actions du SDAEP suivantes seront engagées en 2024 :

- Réhabilitation de la conduite de distribution en Eau Potable entre le réservoir de Roc Castanet et la rue de l'Égalité (étude) à Aurillac ;
- Mise hors service du réservoir de Cueilhes à Jussac et du réservoir d'Asprat et reconstruction du réservoir de La Prade à Saint-Cirgues-de-Jordanne.

Modélisation du réseau d'Assainissement de l'Agglomération de Souleyrie :

L'exploitation et la mise à jour de cet outil d'aide à la décision ont été reprises par le Bureau d'Études de la CABA en concertation avec le pôle de collecte des eaux usées.

Il est utilisé dans le cadre des travaux suivants liés à la mise en conformité de l'Agglomération d'assainissement de Souleyrie : estimation de la charge hydraulique pour la mission de

maîtrise d'œuvre du nouveau réseau de transfert EU DN1400 d'Aurillac vers la station d'épuration de Souleyrie, Aurillac/Arpajon-sur-Cère.

➤ **Les avis réseaux ou autres au titre de l'urbanisme :**

- 169 Permis de Construire (162 en 2022),
- 65 Certificats d'Urbanisme (62 en 2022),
- 26 Déclarations Préalables (17 en 2022),
- 8 Permis d'Aménager (12 en 2022),
- 10 Permis de démolir
- DT-DICT : 1 668 demandes instruites par le CRAIG suite à la délégation effectuée, dont 139 instruites directement par la CABA + 57 réponses aux articles II, III ;

Rappel : En 2022 : 4 218 demandes instruites par le CRAIG suite à la délégation effectuée, dont 160 instruites directement par la CABA + 56 réponses aux articles II, III

➤ **Le SPANC :**

- 65 installations contrôlées suite à des ventes,
- 45 contrôles de conception,
- 41 rapports de conformités dont 7 non conformes. Ces non-conformités sont dues à l'inadéquation entre le système d'assainissement, la capacité d'accueil du logement, l'absence de ventilation et l'absence de contrôle avant remblaiement ;
- 31 permis de construire instruits avec assainissement non collectif,
- 17 dossiers de réhabilitation.

## **5. Le bilan du secteur Eau Potable pour l'année 2023**

➤ **L'approvisionnement en eau :**

Sur l'année 2023, l'approvisionnement en eau des différents réseaux a été assuré dans des conditions satisfaisantes.

➤ **Les volumes prélevés sur l'année 2023 :**

Année		2020	2021	2022	2023
<b>Volume total produit par les pompages (m<sup>3</sup>)</b>		<b>822 006</b>	<b>792 930</b>	<b>1 155 829</b>	<b>573 131</b>
dont	Puits de Velzic (nappe de la Jordanne)	292 106	757 350	906 085	503 422
	Puits de La Prade à Arpajon (nappe de la Cère)	529 900	35 580	249 744	69 709
<b>Volume total produit par les sources (m<sup>3</sup>)</b>		<b>3 098 080</b>	<b>3 259 509</b>	<b>2 784 296</b>	<b>3 329 582</b>
dont	Galeries Lavergne Nègre et Emprade à Velzic	2 369 595	2 497 849	2 011 364	2 468 587
	Captages sur les autres communes	723 913	761 660	772 932	860 995
<b>Volume total annuel prélevé (m<sup>3</sup>)</b>		<b>3 924 658</b>	<b>4 052 439</b>	<b>3 940 125</b>	<b>3 902 713</b>

Les volumes prélevés sont en légère baisse par rapport à 2022 : 3 902 713 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2023 contre 3 940 125 m<sup>3</sup> en 2022.

A noter une augmentation des volumes produits par les galeries sur 2023 liée aux conditions météorologiques.



Les volumes autorisés (volumes facturés corrigés\*, écrêtements et eau de service) sont en forte baisse de 3,3% par rapport à 2022 : 3 044 000 m<sup>3</sup> pour 2023 (3 158 000 m<sup>3</sup> en 2022).

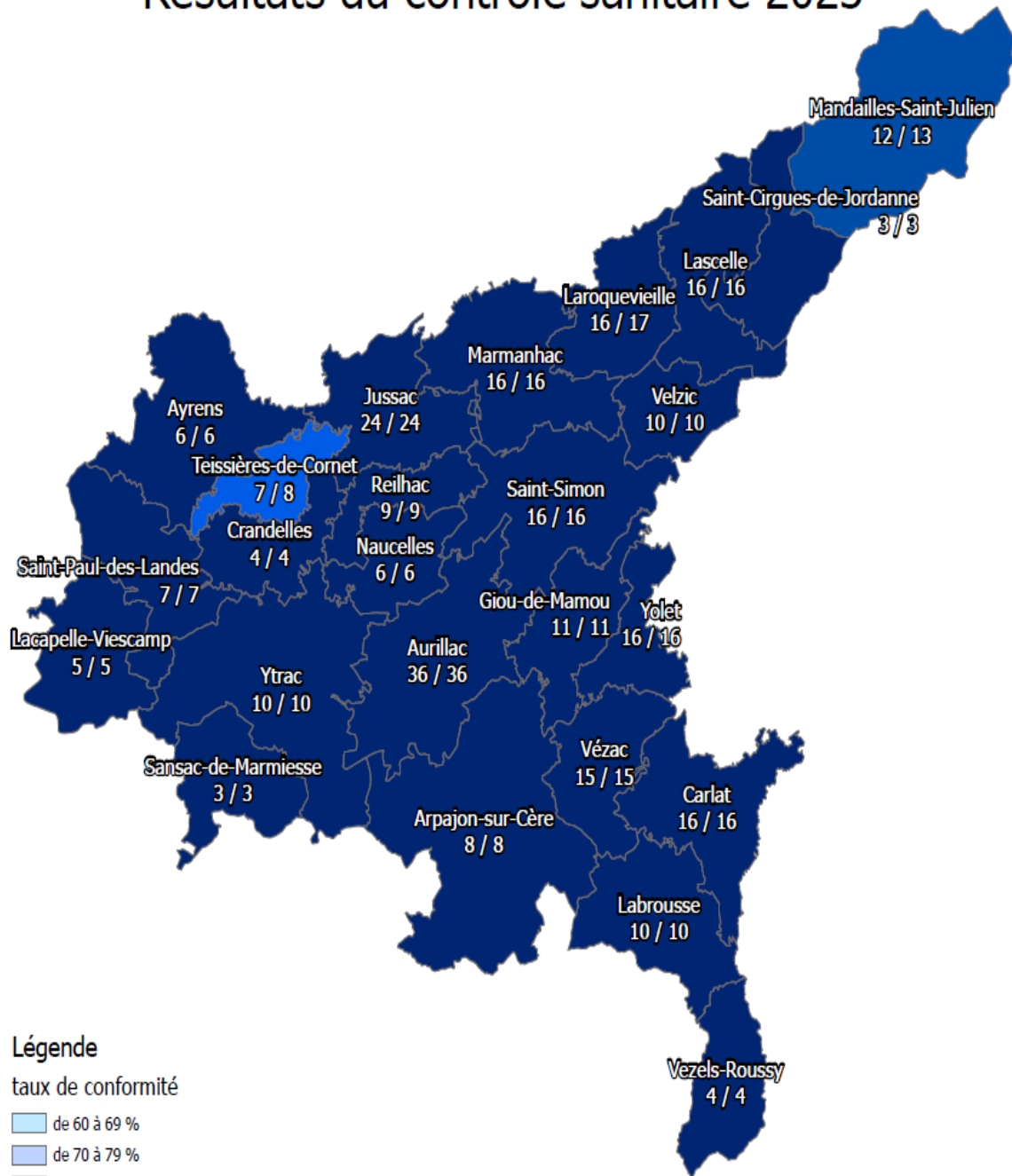
*\* Une correction des volumes facturés est effectuée en fonction des dates de relève afin de ramener les volumes facturés sur une période de 365 jours.*

➤ **La qualité de l'eau :**

- *Contrôle sanitaire de l'eau distribuée (contrôles réalisés par l'ARS) :*

Sur 2023, 289 analyses ont été réalisées au titre du contrôle sanitaire réglementaire. La qualité de l'eau distribuée est restée d'un niveau très satisfaisant sur l'année 2023 (99,3 % de taux de conformité bactériologique et 99,6 % de taux de conformité physico-chimique).

# Taux de conformité des analyses Résultats du contrôle sanitaire 2023



**Légende**  
taux de conformité

- de 60 à 69 %
- de 70 à 79 %
- de 80 à 89 %
- de 90 à 94 %
- > 95 %

➤ Les rendements des réseaux de distribution :

COMMUNES	Volumes mis en distribution en m <sup>3</sup>	Volumes consommés en m <sup>3</sup>	Volumes de service + écrêtements en m <sup>3</sup>	Rendement 2023
GRAND RESEAU (Arpajon, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Lacapelle-Viescamp, Naucelles, Sansac, Saint-Paul-des-Landes, Teissières-de-Cornet, Ytrac)	3 158 220	2 448 239	55 711	79,28%
CARLAT	34 314	16 947	122	49,74%
GIOU-DE-MAMOU	37 760	25 445	582	68,93%
JUSSAC/REILHAC	207 608	168 016	1 841	81,82%
LABROUSSE	46 792	20 771	604	45,68%
LAROQUEVIEILLE y compris Gimel à Marmanhac	30 094	19 506	469	66,38%
LASCELLES	21 494	16 807	621	81,08%
MANDAILLES SAINT-JULIEN-DE-JORDANNE	29 421	13 457	145	46,23%
MARMANHAC	35 557	26 839	545	77,01%
SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE	24 198	11 687	1 026	52,54%
SAINT-SIMON	127 358	91 918	755	72,77%
VELZIC	17 738	14 612	120	83,05%
VEZAC – YOLET	119 759	90 321	6 416	80,78%
VEZELS-ROUSSY	12 400	10 873	135	88,77%
<b>TOTAL CABA</b>	<b>3 902 713</b>	<b>3 044 530</b>		<b>78,01%</b>

\* dans les calculs des rendements, les volumes consommés ont été lissés sur 365 jours en fonction des dates des relèves.

En 2023, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global est de 78 %. Ce rendement est en baisse par rapport à 2022 (-2 %). Cette baisse peut s'expliquer par la baisse des consommations et une fuite importante sur une canalisation structurante du Grand Réseau.

➤ Les faits marquants de l'année 2023 :

**Etiage :**

- arrêtés de restriction des usages de l'eau du 22 août au 03 novembre.

**Travaux :**

- poursuite des procédures de reprise des Déclarations d'Utilité Publique pour la majorité des captages d'eau (hors ressources Grand Réseau) ;
- fin des travaux de réhabilitation des réservoirs de Coissy à Aurillac ;
- poursuite des études de faisabilité pour la réfection de la chambre de Clavières et la reprise de la traversée de la canalisation diamètre 600 au niveau du pont de Mousset, à Velzic ;
- branchements neufs AEP : 53 (69 en 2022) ;
- réhabilitation des branchements plomb : 47 (62 en 2022) ;
- réparation des fuites : 180 (107 en 2022).

**Compteurs abonnés :**

- renouvellement et pose de 2 213 compteurs (1 513 en 2022).

## **6. Le bilan du secteur Assainissement pour l'année 2023**

### **➤ Le système de collecte des eaux usées :**

En 2023, au niveau de l'entretien des ouvrages, le linéaire de réseau curé en préventif et curatif est de 26 kilomètres. Lors des différentes opérations d'entretien (préventif et curatif), il a été traité 175 tonnes de matières de curage des réseaux d'assainissement.

Il a été réalisé 81 interventions sur réseaux et ouvrages suite à des demandes et plaintes d'usagers (problèmes d'odeurs, débordement, tampon bruyant, etc...).

Il a été réalisé 177 contrôles de raccordement de branchement sur le réseau public. Sur l'ensemble de ces contrôles, 26 ont mis en exergue une non-conformité.

### **➤ La gestion des eaux pluviales urbaines :**

En 2023, 2 agents ont été recrutés. Les missions réalisées ont consisté :

- à réaliser un premier diagnostic pollution des rejets d'eaux pluviales urbaines. Ce sont donc 597 exutoires qui ont été visités (mesures de PH, Conductivité, Nh3 et température) ;
- à faire un diagnostic du patrimoine eaux pluviales sur l'ensemble des communes sur les zones U et AU du PLUI et dans le zonage SPANC afin d'établir un premier périmètre du zonage EPU ;
- à engager le diagnostic du patrimoine eaux pluviales sur le contour des zones U et AU du PLUI et en zonage d'assainissement collectif afin de proposer la carte de zonage EPU définitive en 2024.

### **➤ La performance épuratoire et la conformité réglementaire des stations :**

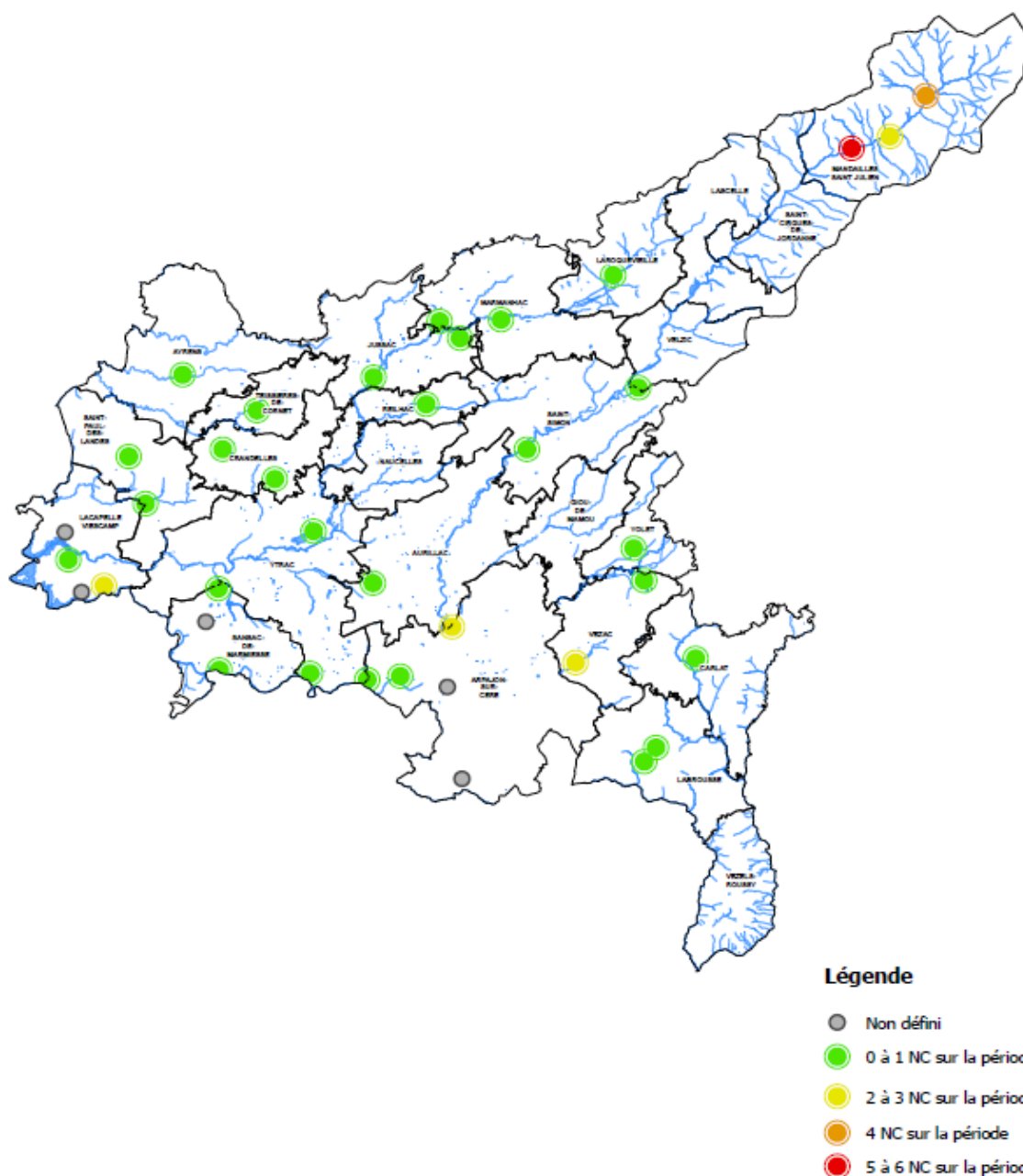
L'année 2023 est l'année de transition pour le système d'assainissement de Souleyrie. Les évolutions techniques et mises en service progressives ont été échelonnées et imbriquées sur l'ensemble de l'année. Ces évolutions ont concerné aussi bien le raccordement des nouveaux collecteurs redimensionnés que la mise en service de la station file eau et file boues. A ce titre, l'année 2023 est totalement atypique et non comparable aux années précédentes et aux années à venir. Si la continuité de traitement a été assurée, les différentes étapes de mise en service ont conduit à des ajustements techniques et à certains problèmes de métrologie. La station n'est pas réceptionnée au 31 décembre 2023.

Sur les 38 STEP hors Souleyrie :

- 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car il n'est pas possible d'effectuer une mesure de débit en sortie ou d'effectuer un prélèvement d'échantillon en sortie (principalement les filières avec infiltration) ;
- 29 présentent des rejets conformes ;
- 4 rejets sont non conformes.

En 2023, la station obsolète d'Aurillac Belbex a été supprimée. Les effluents sont renvoyés vers le système d'assainissement de Souleyrie.

## Conformité des stations d'épuration de la CABA 2018-2023



Comme le montre la carte ci-avant, trois stations sont régulièrement non conformes : Mandailles Benech, Mandailles-Saint-Julien et Vézac Bourg. Il s'agit de stations où le process ne permet ni réglage d'exploitation, ni automatisation. Des démarches de réhabilitation sont en cours sur la station de Vézac avec une première tranche de travaux réalisés sur les réseaux fin 2023.

La station de Mandailles-Saint-Julien a été non conforme en 2023. Les deux autres stations non conformes en 2023 ont été les stations de Yolet et de Martal sur la commune de Lacapelette-Viescamp. Il s'agit de stations avec un process où aucun réglage d'exploitation n'est possible. Les boues sont traitées soit par l'incinérateur de Souleyrie, soit par compostage avec un taux de conformité réglementaire de 100 %.

### ➤ Les faits marquants de l'année 2023 :

#### Mise aux normes du système de Souleyrie :

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de l'exécution des travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie. Au 31 décembre 2023, l'ensemble des équipements sont en fonctionnement y compris la méthanisation des boues qui est en service depuis fin août 2023. Le biogaz produit par la valorisation des boues de la station d'épuration devrait permettre de produire environ 2 500 MWh de biogaz sur une année pleine soit la consommation annuelle de 250 foyers et représente une recette annuelle d'environ 350 000 €.

#### Autres Travaux :

- Branchements neufs EU : 45 (61 en 2022).

## **7. Le bilan du secteur GEMAPI pour l'année 2023 (bassin versant Cère amont)**

### ➤ Rédaction du Contrat de Progrès Territorial :

L'année 2023 a été rythmée par la rédaction du Contrat de Progrès Territorial du bassin versant Cère amont. L'ensemble des données de l'état des lieux, des groupes de travail et autres réunions de concertation a été pris en compte pour aboutir à un plan d'actions cohérent et partagé par tous les acteurs ayant pris part aux échanges de 2022. La collaboration sous la forme d'Entente intercommunautaire ne permettant pas une maîtrise d'ouvrage unique, chaque fiche action a été déclinée à l'échelle des trois EPCI de l'Entente Cère amont pour une ventilation financière conforme aux différents budgets.

### ➤ Suivi des milieux et des points singuliers :

Les agents du service assurent le suivi de 20 points de mesure de température en cours d'eau, toute l'année. Ces mesures sont faites avec un pas de temps horaire sur des portions de cours d'eau stratégiques dans l'analyse de l'évolution journalière et annuelle de la température des eaux de surface, à l'aide de sondes permanentes.

Sur l'année 2023, 16 points en rivière ont été suivis pour leur qualité physicochimique par le service GEMAPI (prélèvements et analyses). La position de ces points est la résultante d'une réflexion interne, pour une complémentarité avec les réseaux de suivi portés par d'autres partenaires. Chaque année les points à suivre seront repositionnés ou renouvelés selon le bilan qualitatif afin d'alimenter les réflexions pour la priorisation des secteurs d'intervention et des thématiques d'action.

Au fil de l'année, différents points connus sont suivis pour leur forte propension à faire peser des contraintes gênantes sur les cours d'eau comme à la suite d'un embâcle, d'un dépôt excessif de sédiments, etc.

### ➤ Participation à la concertation locale sur les milieux aquatiques :

La pluralité d'acteurs œuvrant pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques multiplie les forces de concertation. Ainsi le temps passé à participer aux comités scientifiques, techniques, de pilotage ou de suivi des différentes démarches est important et contribue à la bonne coordination des actions et à la rationalisation des moyens.



### ➤ Accompagnement, conseils, information :

L'accompagnement des privés comme des personnes publiques fait partie intégrante des missions pour la reconquête du bon état des masses d'eau. Plusieurs demandes ont donné lieu à des assistances techniques en 2023.

### ➤ Conception de projets et suivi de chantiers :

En 2023 le service GEMAPI du bassin Cère amont a porté :

- 1 aménagement d'une descente d'abreuvement (Mandailles-Saint-Julien) ;
- 1 retrait d'embâcle gênant (Aurillac) ;
- 1 étude d'identification de la moule perlière par ADN environnemental (bassins versants Moulès et Pontal) ;
- 4 dispositifs de suivi (thermique, qualité des eaux de surface, étiages, points singuliers) ;
- des démarches de concertation et de conception pour plusieurs projets à venir en 2024.

## **C. L'ENVIRONNEMENT, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS**

### 1. La Plantelière

Située sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère, la Plantelière est un site de 7 hectares dédié à l'éducation à l'environnement.

Les animations proposées sont destinées aux scolaires ou centres de loisirs, certaines sont tout public. Elles sont effectuées par des intervenants extérieurs.

Sur l'année civile 2023, il y a eu 82 animations et 1350 élèves sensibilisés.

La Fête de la Plantelière a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La formation apicole a été suivie par 22 personnes du samedi 25 février 2023 au vendredi 20 octobre 2023 (9 ateliers disséminés entre ces deux dates).

6 animations estivales pour 74 participants (pas d'animations aux vacances de Toussaint).

Le site a accueilli des enfants ou adultes relevant d'un handicap physique ou mental, la sécurité du site et l'adaptation des animations convenant aux éducateurs et aux enseignants.

Les salles du bâtiment d'accueil, comme le site, ont été un lieu, voire un support de formation pour les services de la CABA et du CNFPT.

La Plantelière est entretenue dans le respect de l'environnement et dans l'objectif de maintenir la biodiversité du site (gestion différenciée, notamment).

Des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires y sont développées ainsi que le compostage de l'ensemble des déchets végétaux produits par l'entretien du site.

### 2. Les Déchets

La Collectivité assure la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur traitement au sein des différentes installations de traitement et de valorisation de la CABA.

Elle assure également le rôle de prestataire de service pour :

- la collecte des déchets ménagers sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- la collecte des points d'apport volontaire sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- le chargement et le transfert pour traitement des ordures ménagères pour les communes collectées du Bassin d'Aurillac et des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne. Une fois chargées, ces ordures ménagères sont transportées par semi-remorques vers le centre de stockage de déchets ultimes de Montech et vers le site du VALTOM dans le Puy-de-Dôme ;
- le pré-tri des déchets recyclables de la CABA ainsi que le transfert de ces derniers avec ceux de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès vers le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste.

➤ **La collecte et le traitement pour les déchets des habitants :**

Dans le cadre de sa mission « de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés », la CABA assure plusieurs collectes :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective en bacs de regroupement,
- la collecte sélective en apport volontaire (collecte en colonnes d'apport volontaire),
- la collecte en déchetteries.

• La collecte des ordures ménagères résiduelles :

L'ensemble des 25 communes dispose de bacs de regroupement, exceptées les zones d'habitat les plus denses comme les centres-villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère. Ces dernières sont donc collectées en sacs distribués aux habitants durant le premier semestre de chaque année.

En 2023, ce sont ainsi 11 040 tonnes de déchets qui ont été collectées sur l'ensemble de la CABA.

• La collecte sélective :

Les contenants sont soit des sacs transparents de 50 litres (2 700 sacs en 2022), soit des bacs roulants dédiés (bleus ou marrons et au couvercle jaune) au nombre de 2 300 sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

Les bennes collectant les déchets recyclables ont ramassé 2 094 tonnes (1 840 tonnes en 2023) sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

• Les collectes en apport volontaire :

Des colonnes sont placées sur le domaine public ou privé. Elles sont réparties en fonction de la densité de la population. La collecte des colonnes d'apport volontaire s'effectue au moyen de 2 polybennes équipées de grues, et une équipée d'une remorque. 2 agents sont affectés à cette activité.

Ainsi, par exemple, 1 653 tonnes de verre ont été collectées en 2023 contre 1 745 tonnes en 2022, soit - 5,27 %.

➤ **Le traitement des déchets ménagers :**

• Le centre de pré-tri :

La CABA assure en régie le pré-tri des matériaux qui partent sur le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste. Elle gère également le flux des grands cartons.

Les entrants sont issus des collectes sélectives mises en place en porte-à-porte, en regroupement et par apport volontaire, ainsi que de la collecte des cartons des entreprises et des déchetteries.

Les matériaux sortants sont valorisés auprès d'industries utilisatrices de ces matières premières secondaires.

- Le centre de stockage des déchets non dangereux de Tronquières :

Depuis le 31 décembre 2011, plus aucun déchet n'est enfoui sur ce site.

La CABA a pris les dispositions nécessaires pour faire traiter l'ensemble des ordures ménagères produites sur l'arrondissement, ainsi que les déchets provenant des déchetteries communautaires, conformément à la réglementation en la matière et au Code de la Commande Publique.

Il est fait appel à plusieurs prestataires disposant de toutes les habilitations pour traiter l'ensemble des flux de déchets.

➤ Le compostage :

La CABA a lancé depuis plusieurs années une opération de compostage individuel afin de réduire les déchets à la source. Cet objectif est devenu un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement.

Fin 2023, le nombre total de foyers volontaires inscrits à la démarche de compostage individuel est de 3 870. Au cours de cette année, 379 foyers se sont inscrits, le nombre de composteurs distribués a fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

## **D. LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS**

Les compétences de la CABA lui donnent vocation à prendre en charge des opérations d'importance, dans les domaines de la construction et de la réhabilitation d'équipements publics d'intérêt communautaire, à vocation sportive, culturelle, touristique, transports...

La conduite des programmes de travaux neufs et de restructuration des équipements menés par la Collectivité s'échelonne à plusieurs niveaux :

▪ **Études pré-opérationnelles de faisabilité et de programmation (en interne ou en externe) :**

- analyse préalable des besoins fonctionnels des usagers et utilisateurs, audit technique, études d'opportunité et de faisabilité ;
- réalisation d'un pré-programme/programme déterminant l'enveloppe financière globale, les délais, les contraintes techniques, juridiques et organisationnelles du projet.

▪ **Études opérationnelles (maîtrise d'œuvre externe) et chantiers :**

- élaboration du cadre de mission des maîtres d'œuvre et bureaux d'ingénierie divers, conformément aux règles du Code de la Commande Publique et de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite « loi MOP ») ;
- suivi des projets en phases d'étude et phases travaux en coordination avec les différents prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux de contrôle, entreprises...), les services de la collectivité, les gestionnaires et intervenants externes ;
- contrôle du respect des coûts, de la qualité et des délais en phases de chantier et de réception finale des ouvrages.

▪ **Etudes de maîtrise d'œuvre (bureau d'étude interne) :**

- Etude des projets, dossiers de consultation des entreprises et direction de travaux.

► **Les opérations en cours en 2023 :**

Équipements touristiques :

Opération de restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac (études de maîtrise d'œuvre lancées en décembre 2018) :

- Notification des marchés de travaux en mai 2021,
- Réception partielle des travaux à l'été 2022, fin des travaux à l'hiver 2022/2023.

Administration générale :

Opération d'amélioration thermique et énergétique et de restructuration de l'Immeuble de la Paix à Aurillac :

- phase 1 réalisée entre 2019 et septembre 2021 ;
- phase 2 « Rez-de-chaussée Ouest » : programme établi fin 2022 – études de MOE 2023/2024 - début des travaux 2024.

Plan de Rénovation Énergétique des bâtiments (PREB) :

- Réalisation entre fin 2022 et août 2023 d'un inventaire à l'échelle des 25 communes de la Collectivité ;
- Evaluation des problématiques croisées liées aux équipements photovoltaïques et au fonds chaleur (besoins en ingénierie de projet en assistance aux communes de la CABA, montage d'un cahier des charges pour le lancement d'une étude d'opportunité photovoltaïque sur toitures et ombrières à l'échelle du SCoT, etc.)

Equipements sportifs :

Opération de rénovation énergétique et extension du Boulodrome :

- Etude de faisabilité – été 2023,
- Etude de programmation - fin 2023.

Ombrières photovoltaïques – Parking du centre aquatique :

- Esquisse – Décembre 2023.

Développement économique :

Mise à niveau du système de sprinklage de l'usine Abeil : lancement en juin 2023 et suivi des études de maîtrise d'œuvre (stade APD – automne 2023).

Aéroport :

Travaux de rénovation de la rampe d'approche :

- Marché de maîtrise d'œuvre notifié en décembre 2022,
- Consultation des entreprises et notification des marchés fin 2023.

Aéromodélisme :

Création de la nouvelle piste à Leyritz :

- Travaux réceptionnés à l'été 2023.

Centre des congrès :

- Travaux de remise en conformité accessibilité en février 2023.

Espace des Carmes :

- Travaux de rénovation automne 2023.

➤ **Etudes diverses lancées en 2023 à poursuivre en 2024**

Etudes diverses d'aménagement de la salle du Conseil, du plateau de bureaux de l'immeuble des Carmes, du local contrôleurs Stabus, de l'extension du parking VL à l'aéroport.

Etudes de faisabilité : Terrains familiaux locatifs.

Finalisation des équipements du pôle mobilité : installation de bornes IRVE.

➤ **Autres opérations à venir en 2024 :**

- Restructuration de la plate-forme aéroportuaire de Tronquières (pré-programmation) ;
- Travaux de grosses réparations du Prisme ;
- Travaux de grosses réparations de l'aire des Dinandiers.

## **E. LE SERVICE BÂTIMENTS, ESPACES VERTS ET MOYENS GÉNÉRAUX**

➤ **Les missions du service :**

Les objectifs de ce service sont d'assurer la maintenance et l'entretien courant de l'ensemble des sites et bâtiments de la CABA.

Les principales missions confiées au service sont :

- la maintenance, la mise aux normes et l'amélioration des installations électriques (dont les armoires électriques, les éclairages, les alimentations diverses...);
- le déploiement de coffrets et d'installations électriques spécifiques pour les évènementiels en lien avec les activités et compétences de la CABA ;
- la maintenance, le suivi et les mises aux normes des sites faisant suite aux commissions de sécurité (blocs de secours, SSI, détecteurs de fumée...);
- la maintenance de l'ensemble des installations de plomberie des sites de la CABA ;
- la maintenance de l'ensemble des installations de serrurerie, ainsi que des portes, portails et clôtures des sites de la CABA ;
- la réalisation d'actions de menuiseries et de peintures sur les sites de la CABA ;
- l'atelier de ferronnerie permettant de concevoir et de produire des éléments directement en régie pour les services (grilles, tuyauteries en acier inoxydable, portes, supports divers...);
- les opérations de travaux en régie directe et la mise en œuvre d'installations provisoires faisant suite aux demandes des services en lien avec leurs activités et/ou avec les évènements organisés ;
- le suivi, la gestion et la maintenance de la thermie de l'ensemble des sites de la CABA ;
- le suivi, la gestion et la maintenance des équipements du centre aquatique (traitement de l'eau...);
- la tonte et l'entretien des espaces verts des sites et des lieux où les compétences de la CABA sont exercées en régie directe.

Au cours de l'année 2023, le service a évolué afin de créer une cellule d'électriciens dédiés aux mises aux normes et aux interventions croissantes sur les sites de la CABA tels que le Stade Jean Alric ou encore le Prisme.

➤ **Les faits marquants de l'année 2023 :**

• **Les principales actions pour le service de l'Aéroport :**

- Par la cellule « *espaces-verts* » :

Les interventions majeures sur ce site sont au nombre de 4.

- Par la cellule « *serrurerie / ferronnerie* » :

Les interventions majeures sur ce site sont au nombre de 7, dont l'agrandissement du garage ou la réparation de la porte de l'escale donnant sur la piste.

- Par la cellule « *électricité / plomberie* » :

Les interventions majeures sur ce site sont au nombre de 18, dont une sur le bloc de secours de l'aérogare et plusieurs sur les éclairages divers (accueil, salle d'embarquement, aérogare...).

• **Les principales actions pour le service de l'environnement :**

- Par la cellule « *espaces-verts* » :

Les interventions majeures dans le domaine de l'environnement sont au nombre de 3.

- Par la cellule « *serrurerie / ferronnerie* » :

Les interventions majeures dans ce domaine sont au nombre de 9, dont la fabrication de supports de tablettes pour les camions des Ordures Ménagères ou la réalisation de 26 potelets pour le site de l'Yser.

- Par la cellule « *électricité / plomberie* » :

Les interventions majeures dans ce domaine sont au nombre de 2, *principalement à l'Yser.*

• **Les principales actions pour le service du Grand Cycle de l'Eau :**

- Par la cellule « *espaces-verts* » :

Les interventions concernent tous les sites du service qui disposent d'un espace vert quelle que soit sa taille, le service a ainsi recensé près de 186 interventions sur l'ensemble de ces sites.

Certaines interventions prennent plusieurs jours au vu de la taille des sites.

La tonte permet aux équipes du Grand Cycle de l'Eau d'intervenir en toute sécurité en minimisant le risque avec les reptiles, les tiques tout en maximisant la visibilité des intervenants.

- Par la cellule « *serrurerie / ferronnerie* » :

54 interventions sont dénombrées sur tout le territoire de la CABA. Elles concernent la réalisation de supports inox, la fabrication de crépines pour les châteaux d'eau, la conception de portes de châteaux d'eau, de portails...



- Les principales actions pour le service des Grands Equipements Sportifs :

- Par la cellule « espaces-verts » :

Les interventions concernent tous les sites du service qui disposent d'un espace vert quelle que soit sa taille, le service a ainsi recensé près de 22 interventions sur l'ensemble de ces sites.

- Par la cellule « serrurerie / ferronnerie » :

22 interventions sont dénombrées, dont la réparation de portails au Stade Jean Alric, la réparation de la porte d'entrée au Boulodrome ou la pose de filet de lancer de marteau sur la piste d'Athlétisme Marie-José Pérec.

- Par la cellule « électricité / plomberie » :

Ce sont 44 interventions diverses qui ont été réalisées en 2023.

A noter que les interventions des services récurrentes dans le cadre des missions hebdomadaires ne sont pas toutes dénombrées ci-dessus.

- Les principales actions pour le service des Affaires Juridiques et Patrimoine :

- Par les cellules « serrurerie / ferronnerie » et « électricité / plomberie » :

En 2023, les interventions des cellules « serrurerie / ferronnerie » et « électricité / plomberie » ont principalement concerné les aires d'accueil des gens du voyage d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

- Les principales actions pour le service de la Médiathèque :

- Par la cellule « serrurerie / ferronnerie » :

2 interventions ont été comptabilisées à savoir des réparations de portes.

- Par la cellule « électricité / plomberie » :

17 interventions ont été dénombrées, dont un montage de grilles pour le Festival BD, des travaux divers d'éclairage.

- Les principales actions pour le service Tourisme :

- Par la cellule « espaces-verts » :

Les interventions concernent tous les sites du service qui disposent d'un espace vert quelle que soit sa taille, le service entretient ainsi en continu l'ensemble des campings et des chemins de randonnées.

Certaines interventions prennent plusieurs jours au vu de la taille des sites.

L'entretien est conditionné aux événements qui ont lieu tout au long de l'année tel que l'UTPMA par exemple.

- Par la cellule « serrurerie / ferronnerie » :

En 2023, 12 interventions ont été réalisées dont la réparation de la porte d'entrée de l'Office de Tourisme, la mise en place des piscines du Puech des Ouilhes, la fabrication d'un portail au centre UCPA.

- Par la cellule « électricité / plomberie » :

Une quarantaine d'interventions ont pu être dénombrées en 2023, principalement sur les campings communautaires.

- Les principales actions pour le service Transports :

- Par les cellules « serrurerie / ferronnerie » et « électricité / plomberie » :

Dans ce domaine, les interventions ont concerné essentiellement le Pôle d'Echange Intermodal (pose de portique par la cellule « serrurerie / ferronnerie », par exemple) et les locaux de STABUS (éclairage, radiateur, gérés par la cellule « électricité / plomberie »).

- Les principales actions plus généralement sur l'ensemble des sites :

- Par les cellules « espaces-verts », « serrurerie / ferronnerie » et « électricité / plomberie » :

Les interventions concernent tous les autres sites de la CABA qui disposent d'un espace vert quelle que soit sa taille, le service entretient ainsi les sites confiés à des associations ou des tiers via des conventions lorsque la CABA a conservé l'entretien des extérieurs (le Parapluie, par exemple).

Certaines interventions prennent plusieurs jours au vu de la taille des sites.

Aussi, la cellule « serrurerie / ferronnerie » a réalisé 17 interventions en 2023, principalement au chenil géré par la SPA, au CTC, au Prisme et à l'Espace des Carmes.

La cellule « électricité / plomberie » a, quant à elle, géré environ 47 interventions en 2023, sur la Plantelière, le CTC ou le Parapluie à Naucelles.

➤ Le budget du service associé aux réalisations de l'année 2023 :

Le service travaille majoritairement sur le Budget Principal étant donné que la majorité des équipements et investissements sont ventilés sur celui-ci. Il gère également des lignes sur tous les budgets annexes du fait du périmètre d'intervention des agents du service.

Le bilan 2023 est mitigé du point de vue de la consommation des crédits. Depuis maintenant de nombreuses années, le service prévoit des montants importants qui ne sont jamais dépensés et au mieux reportés les années suivantes. Ainsi, en 2023, le pourcentage de réalisation est de 41,6% sur un budget dédié au service soit 2 550 752 € TTC.

Ce faible taux d'exécution a deux origines :

- ✓ Une volonté du service d'engager de nombreuses opérations qui n'est pas en adéquation avec la capacité existante à réaliser ces actions (dimensionnement et organisation à revoir) ;

- ✓ Une pratique historique d'initier des lignes budgétaires sur les actions importantes à mener afin de sensibiliser les élus et la direction générale sur leur importance.

La réorganisation prévue en 2024 doit permettre de gagner en efficacité sur ces sujets et de modifier les pratiques afin d'adapter le budget et ses engagements à la capacité du service à réaliser les actions sur l'année en cours.

## **F. L'URBANISME/HABITAT ET LE SERVICE ADS**

### **1. L'Habitat et le Logement**

La CABA est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH). Dans un souci de mise en cohérence de ses politiques d'aménagement et d'habitat, la CABA s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H), entré en vigueur le 20 janvier 2020.

En 2023, conformément à ses obligations, la CABA a réalisé le bilan des trois premières années d'application des dispositions du PLUi-H relatives à l'habitat, à savoir 2020, 2021 et 2022. Il en ressort que la quasi-totalité des objectifs fixés initialement est atteinte. Pour la réalisation de ces actions en matière d'Habitat, la CABA a ainsi investi plus de 2,7 M€, soit en moyenne 900 000 €/an et 17 €/an/habitant, dont 60 % en faveur de la réhabilitation du parc privé et 21 % pour soutenir le PRU de Marmiers.

Parallèlement, afin de pouvoir suivre les évolutions du territoire communautaire, un observatoire de l'habitat et du foncier a été monté en 2020 et est actualisé annuellement. Il a pour objectifs de :

- permettre un accès simplifié à des informations homogènes, quelle que soit la commune, en facilitant les comparaisons territoriales, pour tous les élus et les services ;
- constituer un appui à la fourniture de données de contexte, selon les grands enjeux locaux, dans le cadre de démarches de planification et d'études ;
- faciliter la compréhension des problématiques liées à l'habitat par une approche multithématique de la question (logement, économie, transports, social, etc...).

Depuis le 09 février 2023, la CABA s'est engagée aux côtés de l'Anah, d'Action Logement et de la SACICAP Procvivis dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Les champs prioritaires d'intervention de cette opération sont :

- la lutte contre le mal logement : logements dégradés et indignes ;
- la lutte contre la précarité énergétique et la recherche d'une plus grande efficacité énergétique ;
- l'adaptation des logements et le maintien à domicile des personnes vieillissantes et/ou handicapées ;
- la remise sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans ;
- la production d'une offre locative de qualité, adaptée et à loyer maîtrisé.

Dans ce cadre, l'objectif initial est d'aider à la réhabilitation de 1 156 logements dont 980 résidences principales occupées par leur propriétaire, 76 logements locatifs conventionnés et 100 logements en copropriété réalisant une rénovation énergétique. Pour cela, près de 13 M€ d'aides aux travaux seront mobilisés sur les 5 années de l'opération. Au cours de l'année 2023, déjà 102 logements ont été financés dont 3 logements locatifs et 99 logements de propriétaires occupants, grâce à 946 534 € de subventions.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) est mise en œuvre sur l'hypercentre d'Aurillac pour la période 2019-2024. La convention d'OPAH-RU a été signée le 20 septembre 2019 entre la CABA, l'État (Anah), la Ville d'Aurillac, la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Sud Massif Central et Action Logement. Au cours de l'année 2023, ce sont 6 logements de propriétaires occupants et 21 logements locatifs qui ont pu bénéficier de l'OPAH-RU « Action Cœur de Ville », pour plus de 640 000 € d'aides publiques. Ces aides ont généré 1,4 M€ de travaux.

Depuis 2021, suite à un appel à candidatures, la CABA a été sélectionnée pour bénéficier du Plan National de Lutte contre le Logement Vacant. Son objectif était de permettre un déploiement accéléré dans des territoires pilotes des outils nécessaires à la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements vacants. Concrètement, la CABA a participé à la co-construction de la solution numérique « Zéro Logement Vacant » (ZLV), qui utilise les données des logements vacants depuis plus de 2 ans, pour permettre aux collectivités de contacter leurs propriétaires et les inciter à remettre leur bien sur le marché. Dans ce cadre, ce sont déjà 430 propriétaires de logements structurellement vacants qui ont été contactés par la CABA, ce qui représente 657 logements touchés.

Au cours du premier trimestre 2023, une expérimentation associant la DGALN, l'Eurométropole de Strasbourg, la CABA et l'Anah a consisté à tester l'approche opérationnelle de la solution ZLV auprès des propriétaires bailleurs de passoires thermiques, avant un élargissement de l'utilisation de la solution « Zéro Logement Vacant » vers cette cible. L'expérimentation est aujourd'hui élargie à une vingtaine de collectivités tests. Ainsi, en 2023, la CABA a contacté les propriétaires de 510 logements identifiés comme énergivores, afin de les inciter à engager des travaux d'amélioration thermique.

Après la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2017 et l'approbation du document-cadre sur les orientations relatives aux attributions de logements sociaux en 2019, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui met en œuvre ce document-cadre, a été élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire et a été signée en 2021. Elle se décline en 4 axes :

- les objectifs à atteindre en matière d'attributions concourant à l'équilibre territorial,
- les objectifs à atteindre en termes de publics à accueillir,
- les actions concourant à l'attractivité des quartiers prioritaires et de veille,
- les modalités de coopération partenariale pour concourir à l'atteinte des objectifs.

En 2023, les objectifs de la Loi Egalité et Citoyenneté (dite « Loi LEC ») du 22 décembre 2016 en termes de rééquilibrage des attributions sont quasiment atteints sur le territoire communautaire :

- 24,97 % des attributions hors Quartier Politique de la Ville (QPV) concernent des ménages dont les ressources sont inférieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 25 %) ;
- 95 % des propositions d'attribution en QPV ont été faites à des ménages dont les ressources sont supérieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 50 %).

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDIDLS) a été révisé en 2023, afin d'intégrer désormais un dispositif de cotation de la demande de logement social élaboré en partenariat avec les acteurs locaux.

Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par l'achèvement du processus de relogement des ménages concernés par la démolition de la Résidence Clémenceau dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain du quartier de Marmiers.

## 2. Le Service Urbanisme (planification et instruction)

### ➤ Le service ADS :

Suite aux dispositions de la loi ALUR mettant un terme à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CABA a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, un service commun pour prendre en charge l'instruction, pour le compte des 20 communes de son territoire couvertes par un document d'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service ADS a été mutualisé avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dont 20 communes étaient couvertes par un document d'urbanisme.

En effet, les deux intercommunalités ont décidé d'exercer ensemble cette compétence par «regroupement des services et équipements existants» au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT.

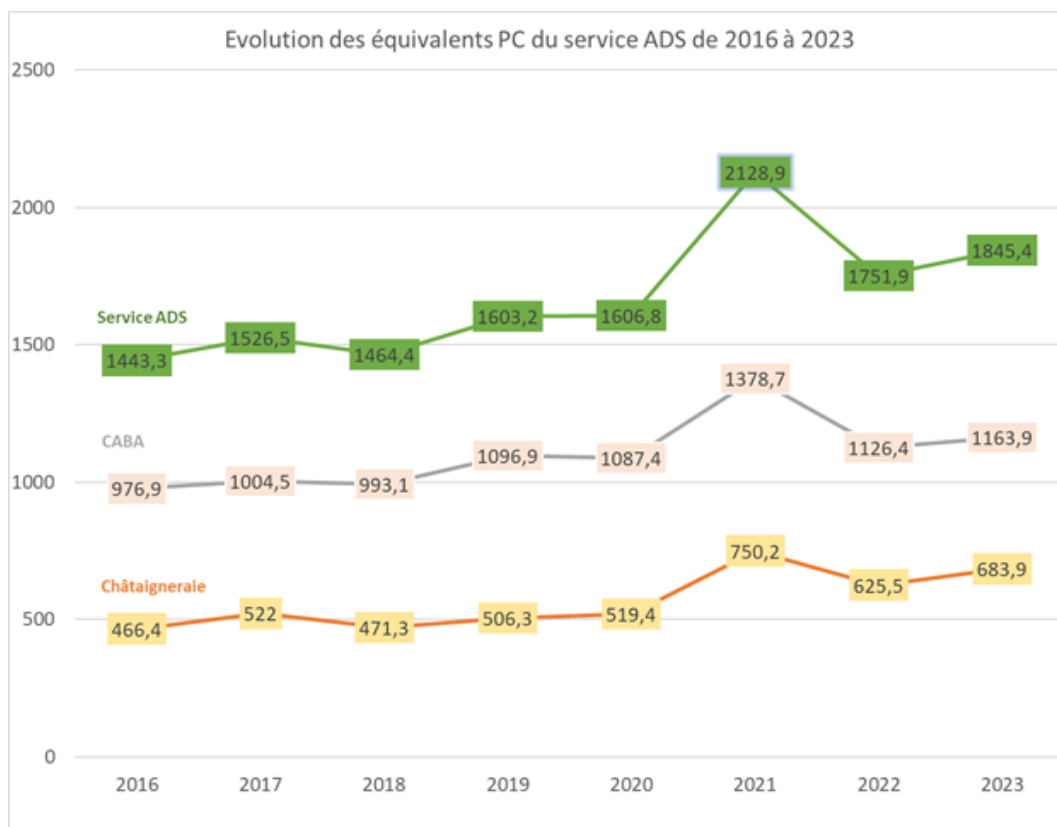
Avec l'entrée en vigueur du PLUi-H de la CABA au 20 janvier 2020, et des PLUi du Pays de Montsalvy et d'Entre 2 Lacs le 17 février 2020, ce sont 22 communes supplémentaires qui ont rejoint le service ADS, portant à 62 le nombre de communes concernées.

### BILAN DE L'ANNEE 2023 :

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, ce sont 2 434 dossiers qui ont été instruits par le service ADS représentant 1 847,8 équivalents permis de construire selon la répartition suivante :

- CABA : 1 553 dossiers (1 500 dossiers en 2022) représentant 1 163,9 équivalents permis de construire (1 126,4 en 2022) ;
- Châtaigneraie Cantalienne : 881 dossiers (827 dossiers en 2022) représentant 683,9 équivalents permis de construire (625,5 en 2022).

Le volume de dossiers instruits par le service ADS a donc augmenté de 5% en 2023 par rapport à 2022.



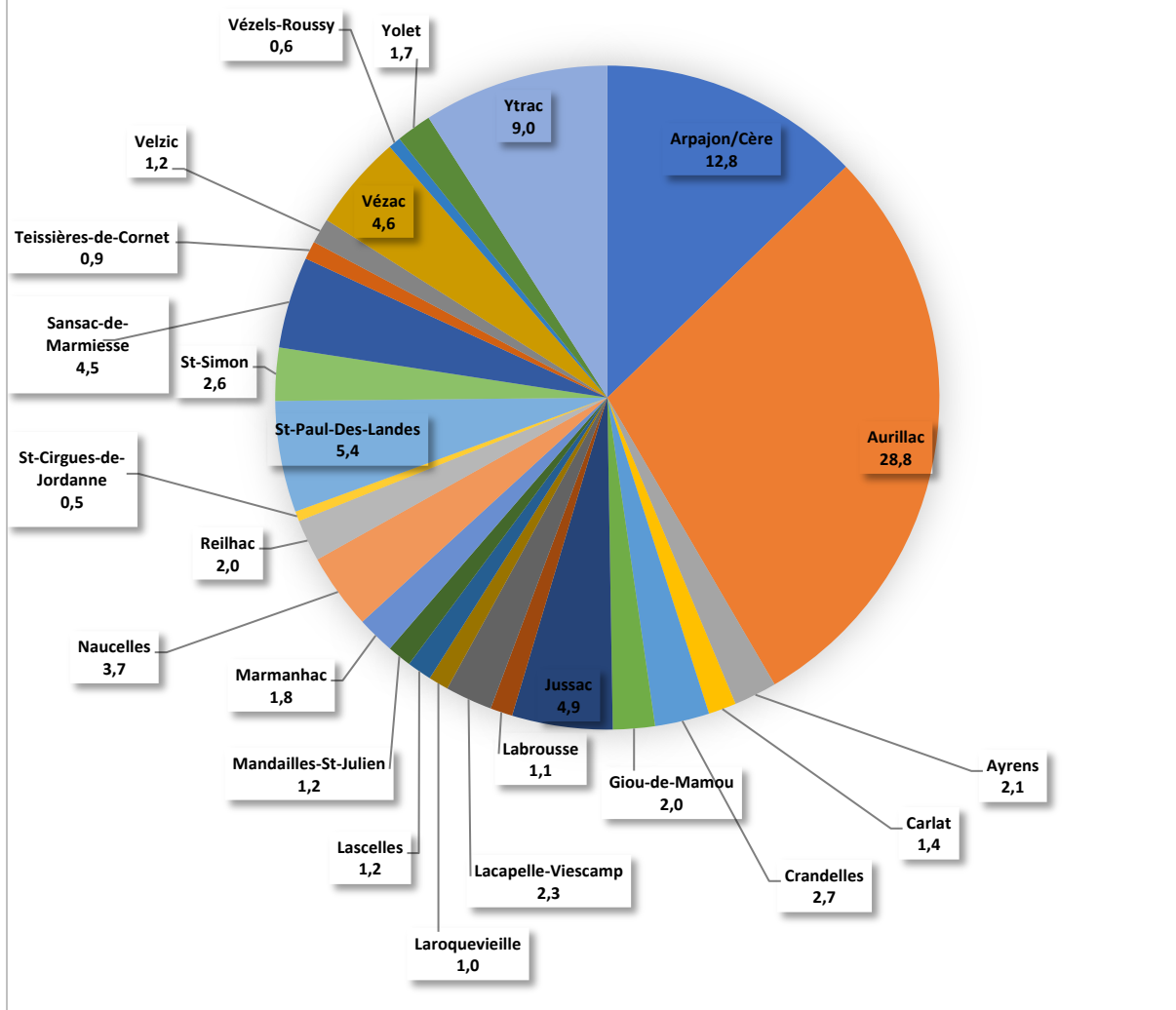
Le détail de l'activité du service concernant les types de dossiers instruits et la répartition des dossiers par commune est présenté dans les tableaux et graphiques ci-après :

**Récapitulatif des dossiers déposés par commune sur la CABA  
entre le 1/01/2023 et le 31/12/2023**

Commune	CUb	CUa	DP	PC	PA	PD	Equivalent PC (hors CUa)
Arpajon/Cère	11	152	130	42		5	141,4
Aurillac	10	627	339	63	6	10	319,5
Ayrens	1	32	24	6			23,2
Carlat	1	22	18	2			15
Crandelles	4	48	36	1		2	29,4
Giou-de-Mamou		27	18	10			22,6
Jussac	4	59	54	14		1	54,2
Labrousse	1	14	8	6			12
Lacapelle-Viescamp	2	29	18	12			25,4
Laroquevieille		16	14	1			10,8
Lascelles	3	22	13	3			13,3
Mandailles-St-Julien	3	27	7	7			13,1
Marmanhac	3	30	26	1			20,4
Naucelles	5	47	37	13			40,9
Reilhac	2	22	24	5			22,6
St-Cirgues-de-Jordanne		9	2	4			5,4
St-Paul-Des-Landes	9	37	54	15	1	3	60
St-Simon	6	48	26	8			28,6
Sansac-de-Marmiesse	9	39	44	15			49,4
Teissières-de-Cornet		17	4	7			9,8
Velzic	1	16	13	4			13,5
Vézac	7	34	55	9	1		51,5
Vézels-Roussy	4	13	3	3			6,7
Yolet	2	14	19	5			19,1
Ytrac	12	58	102	24			100,2
<b>Total Modificatifs</b>			3	38	4		44,9
<b>Total Transferts</b>				11			11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>1459</b>	<b>1091</b>	<b>329</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>1163,9</b>



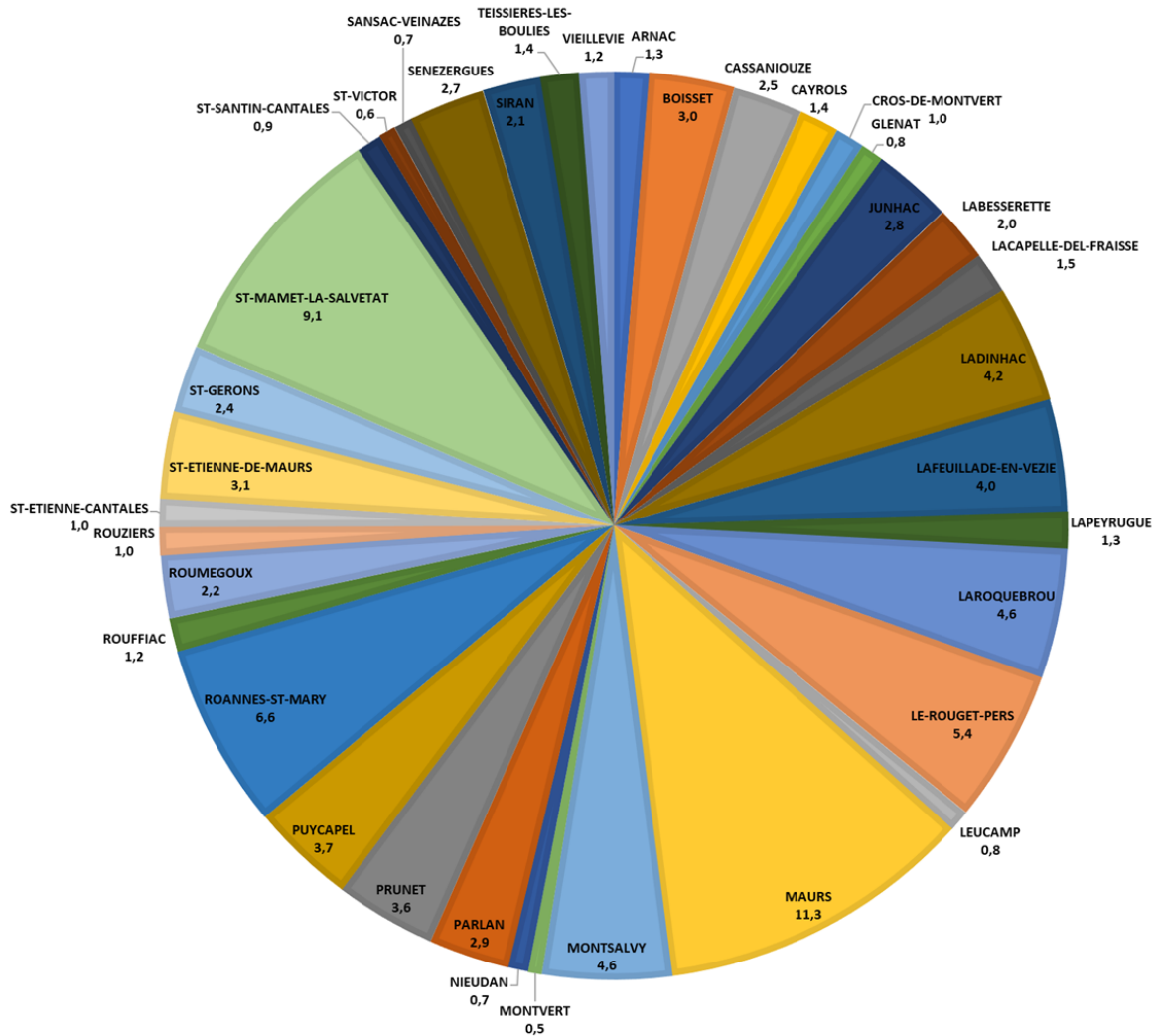
## Répartition des dossiers déposés par commune (en %) - 2023



**Récapitulatif des dossiers déposés par commune sur la Châtaigneraie Cantalienne  
entre le 1/01/2023 et le 31/12/2023**

Commune	Cub	Cua	DP	PC	PA	PD	Equivalent PC (hors CUa)
ARNAC		44	7	3			7,9
BOISSET	3	29	17	6			19,1
CASSANIOUZE	1	49	16	4			15,6
CAYROLS		13	7	4			8,9
CROS-DE-MONTVERT		7	8	1			6,6
GLENAT		8	6	1			5,2
JUNHAC		24	14	8			17,8
LABESSERETTE		8	5	9			12,5
LACAPELLE-DEL-FRAISSE		5	9	3			9,3
LADINHAC		27	25	8		1	26,3
LAFEUILLADE-EN-VEZIE	5	17	19	9		1	25,1
LAPEYRUGUE		3	9	2			8,3
LAROQUEBROU		32	30	6	1	1	29
LE-ROUGET-PERS	6	42	18	18	1		34,2
LEUCAMP		7	4	2			4,8
MAURS	9	58	74	13	1	2	71,2
MONTSALVY	4	30	26	7	1	1	28,8
MONTVERT		9	3	1			3,1
NIEUDAN		3	4	1		1	4,6
PARLAN	2	28	9	11			18,1
PRUNET	2	25	17	10			22,7
PUYCAPEL		35	22	8			23,4
ROANNES-ST-MARY	6	22	31	15	2		41,5
ROUFFIAC	1	15	9			1	7,5
ROUMEGOUX		14	13	5			14,1
ROUZIERS		8	6	2			6,2
ST-ETIENNE-CANTALES	2	19	5	2			6,3
ST-ETIENNE-DE-MAURS	3	22	19	5			19,5
ST-GERONS	1	16	11	7			15,1
ST-MAMET-LA-SALVETAT	13	42	40	23		1	57
ST-SANTIN-CANTALES	1	6	6	1			5,6
ST-VICTOR		7	4	1			3,8
SANSAC-VEINAZES		7	6				4,2
SENEZERGUES	1	12	15	6			16,9
SIRAN		14	5	8		2	13,1
TEISSIERES-LES-BOULIES	1	12	6	4			8,6
VIEILLEVIE	1	20	6	1	1	1	7,6
Modificatifs				48	2		50,4
Transferts				4			4
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>739</b>	<b>531</b>	<b>267</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>683,9</b>

### RÉPARTITION DES DOSSIERS DÉPOSES PAR COMMUNE (EN %) - 2023



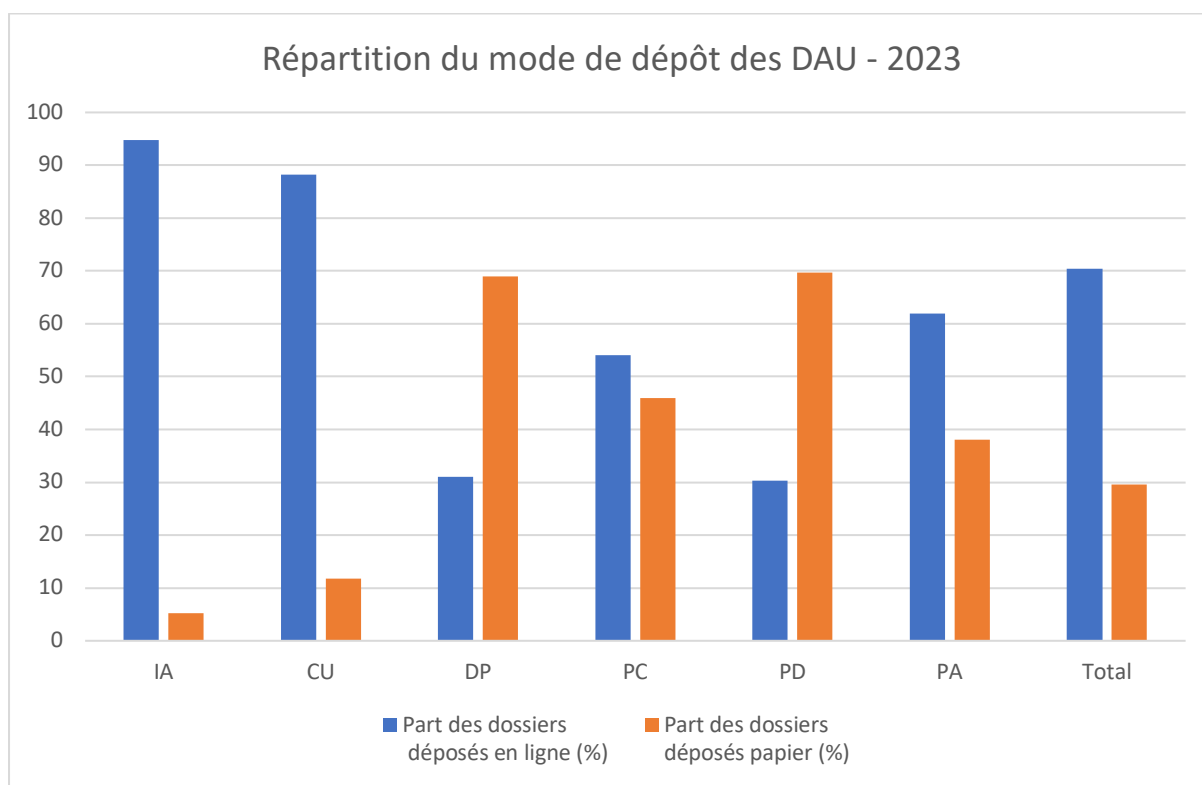
### **DEMATÉRIALISATION DES DAU ET DES DIA**

Afin de répondre aux dispositions réglementaires de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et à l'obligation d'offrir une Saisine par Voie Electronique (SVE) pour les demandeurs d'Autorisations d'Urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une nouvelle démarche en ligne a été mise en œuvre.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le dépôt des demandes d'urbanisme (CU, DP, PC, PD et PA) mais également des DIA des 62 communes membres du service ADS peut se faire via le Portail de l'Urbanisme CABA – Châtaigneraie Cantalienne ou via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).



Ci-dessous, la répartition des dossiers selon leur mode de dépôt sur l'année 2023 :



## **PERSPECTIVES 2024**

### **L'extension du service ADS**

Deux PLUi sont en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Dès que ces PLUi seront approuvés, les communes membres seront entièrement couvertes par un document d'urbanisme et ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat pour réaliser l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces communes

pourront rejoindre le service mutualisé ADS, portant le nombre de communes membres à 75.

### **Aller plus loin dans la dématérialisation**

L'année 2022 a été consacrée à la mise en œuvre de la dématérialisation du début de la « chaîne d'instruction » des demandes d'autorisation d'urbanisme (dépôt des dossiers et consultation des services).

Les années 2023 et 2024 sont axées sur la dématérialisation de la fin de la « chaîne d'instruction » à savoir les signatures électroniques des actes et la dématérialisation du contrôle de légalité.

De plus, si les professionnels ont une bonne connaissance du téléservice et passent presque systématiquement par celui-ci pour déposer leur dossier, le Portail de l'Urbanisme est encore peu connu des particuliers. En effet, on constate que 68% des dossiers de déclaration préalable, dossiers réalisés essentiellement par des particuliers, sont déposés par voie papier.

Une nouvelle campagne de communication va avoir lieu sur le premier semestre 2024 avec notamment :

- une réactualisation des sites Internet des communes,
- un article dans le bulletin communautaire,
- la mise à disposition de flyers en mairie...

### **➤ Le Pôle Planification :**

Depuis le 11 décembre 2015, et suite à l'accord unanime des communes membres, la compétence PLU a été transférée à la CABA. Ce transfert s'est accompagné de la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et d'un Règlement Local de Publicité intercommunal ainsi que du transfert de la compétence relative au Droit de Prémption Urbain (DPU).

### **1/ L'entrée en vigueur du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) et du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) :**

Le PLUi-H, approuvé le 17 décembre 2019, est entré en vigueur le 20 janvier 2020. Des réunions de présentation du nouveau document d'urbanisme ont été réalisées :

- à l'attention des secrétaires de mairies et des professionnels de la construction à l'automne 2020 ;
- à l'attention des élus début 2021.

Une Charte de Gouvernance « post-approbation du PLUi-H » a été approuvée le 17 décembre 2019 afin de définir un cadre pour assurer le suivi et les évolutions du nouveau document d'urbanisme dans le même esprit de concertation et de coopération entre toutes les communes que lors de l'élaboration du PLUi-H. Cette charte prévoit notamment l'organisation de réunions semestrielles voire trimestrielles afin d'échanger régulièrement avec les communes et tous leurs maires qui conservent la plénitude de leurs pouvoirs propres en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Les premiers mois de mise en œuvre du PLUi-H ont été l'occasion de faire apparaître certaines erreurs matérielles, oublis et difficultés d'interprétation des règles. Dès l'automne 2020, il a été demandé aux élus de faire remonter les demandes d'évolution du règlement (graphique, écrit ou OAP) concernant le territoire des communes. Ces demandes ont été présentées lors de la Commission Aménagement du Territoire Communautaire du 26 novembre 2020 où il a été proposé de lancer une ou plusieurs procédures d'évolution du PLUi-H en veillant à préserver les équilibres définis dans le document approuvé et à ne pas augmenter la consommation foncière.

Les études ont été confiées au groupement CITADIA Conseil / EVEN Conseil par le biais d'un accord cadre notifié en octobre 2021.

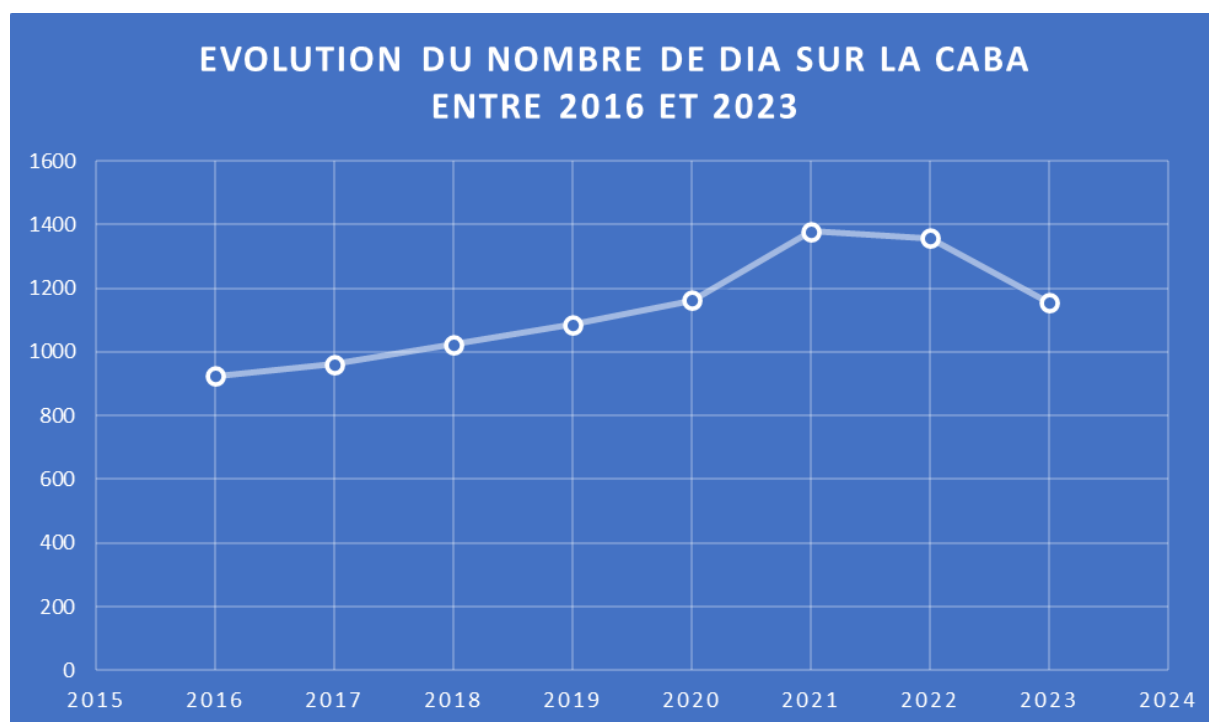
Plusieurs procédures ont été approuvées en juin 2023 (1 modification, 1 modification simplifiée et 6 révisions allégées). Une procédure est encore en phase d'étude et devrait être approuvée au cours de l'année 2024.

## **2/ L'exercice de la compétence Droit de Prémption Urbain :**

Par délibération du 17 décembre 2019, la CABA a institué le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U et AU du PLUi-H.

L'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) est effectuée par la CABA. Les communes continuent à enregistrer les DIA puis les transmettent à la CABA pour instruction en indiquant si le bien présente un intérêt pour la commune. Dans ce cas, la CABA subdélègue le Droit de Prémption Urbain à la commune afin que celle-ci puisse mener la procédure d'acquisition jusqu'à son terme.

Concernant l'exercice du droit de prémption urbain, sur l'année 2023, ce sont **1155 Déclarations d'Intention d'Aliéner** qui ont été déposées sur le territoire de la CABA soit une baisse de 15% par rapport à l'année 2022. Cependant, ce chiffre reste comparable avec les années pré-covid.



## **PERSPECTIVES 2024**

### **Le bilan de la consommation foncière**

La Charte de Gouvernance post approbation du PLUi-H prévoyait la réalisation d'un bilan de la consommation foncière 3 ans après son approbation. A l'occasion du bilan du SCoT, une analyse de la consommation foncière avec un zoom sur le territoire de la CABA a été confiée au bureau d'études Campus Développement.

Une restitution est attendue pour le premier trimestre 2024.

Par ailleurs, au regard des dispositions des lois « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et « ZAN » du 20 juillet 2023 et de leur calendrier de mise en œuvre, le Bureau Communautaire s'est montré favorable au lancement d'une révision générale dès la fin de l'année 2024 – début 2025.

Une consultation devra donc être organisée au cours de l'année 2024 afin de désigner un prestataire pour accompagner cette démarche.